

« Dix ans après le Pacte, une nouvelle étape pour la lutte contre l'exclusion »

Actes
de la Journée ALERTE-UNIOPSS
avec les Partenaires Sociaux
au Conseil Économique et Social

le jeudi 26 mai 2005



ALERTE

Sommaire

Ouvertures

Jacques Dermagne, Président du Conseil Economique et Social	9
Jean-Michel Bloch-Lainé, Président de l'Uniopss	13

Première session

Histoire d'ALERTE et du pacte

Gilbert Lagouanelle, Directeur de l'action institutionnelle du Secours Catholique	15
Sébastien Roblique, Animateur des collectifs ALERTE en région Centre	19

Intervention de « citoyens à part entière »	21
--	-----------

Débat	25
--------------------	-----------

Les transformations du contexte européen et français et le bilan des dix dernières années

Serge Paugam, Sociologue, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	30
--	----

Débat	44
--------------------	-----------

Deuxième session

1^{ère} table ronde

Pourquoi l'exclusion se maintient-elle depuis 10 ans, Quels obstacles rencontrons-nous ?	49
---	-----------

Débat	53
--------------------	-----------

2^{ème} table ronde

Quels engagements et quel rôle de chacun pour les années à venir ?	59
---	-----------

Débat	63
--------------------	-----------

Clôture et signature officielle

Marie-Thérèse Join-Lambert, UNIOSS / ALERTE	73
Bernard Caron, Directeur de la protection sociale du MEDEF	74
Jean-François Veysset, Vice-président de la CGPME	74
Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT	75
Jacky Bontems, Secrétaire général adjoint de la CFDT	75
Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de FO	77
Michel Coquillion, Secrétaire général adjoint de la CFTC	78
Jean-François Hecklé, Délégué national, Chargé de mission à la CFE-CGC	78

Avertissement : ce document présente le compte-rendu littéral des interventions et débats enregistrés, interventions non relues par leurs auteurs (sauf textes écrits remis après la journée et indiqués comme tels).

Séance d'ouverture

Jacques Dermagne,
président du Conseil Économique et Social

Jean-Michel Bloch-Lainé,
président de l'Uniopss

Discours de Jacques Dermagne, *Président du Conseil Economique et Social (texte écrit)*

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers collègues,

C'est un réel plaisir pour moi de souhaiter la meilleure des bienvenues à chacun d'entre vous au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil économique et social.

Quel choix judicieux que le Palais d'Iéna pour tenir cette journée organisée par le réseau associatif « ALERTE », au sein de l'UNIOPSS, où il occupe une place essentielle, illustrant le dynamisme et la capacité d'entraînement de cette organisation-phare.

Aujourd'hui, dix ans après le Pacte fondateur établi contre la pauvreté et l'exclusion, vous vous retrouvez :

- **pour fêter un anniversaire**, celui de l'élaboration du Pacte qui vous rassemble ;
- **pour établir un bilan** de votre action durant toute cette période et analyser les résultats obtenus ;
- **pour élaborer un nouveau projet** susceptible de prolonger votre initiative en renouvelant méthodes et objectifs au regard des données nouvelles de notre temps et spécialement du nouveau contexte européen.

C'est donc une journée capitale pour le réseau associatif que vous représentez, c'est aussi et surtout une journée capitale pour la cause que défendent, chacune à leur manière, les différentes composantes du regroupement que vous constituez.

Croyez bien qu'ici, au Conseil économique et social, nous allons suivre avec la plus grande attention le déroulement de ces travaux tant il est vrai, qu'entre ces colonnes, sans doute plus qu'ailleurs, nous avons conscience de ce que demeure aujourd'hui en France une partie importante de la population qui ne participe pas au progrès économique et social et qui, de précarité en précarité, finit par se retrouver en situation de « non droit ».

Quelle interpellation pour nous tous, représentants de la société civile, mais aussi pour les pouvoirs publics et pour les défenseurs des droits de l'homme !

Et comment faire pour améliorer une situation qui non seulement contredit les principes de notre démocratie mais qui pourrait même finir par la mettre en péril ? Avec d'autant plus d'ardeur que bien d'autres périls la guette lorsque démocratie représentative et démocratie participative ne sont plus en harmonie... dès lors la démocratie sociale a de lourdes charges.

Le Conseil économique et social s'est toujours senti concerné par cette interrogation, il y a toujours eu, vous le savez, au sein de notre assemblée une attention toute particulière pour la « fracture civique » que constitue l'existence et hélas le développement des phénomènes de précarité et d'exclusion.

Je n'apprendrai rien à la plupart d'entre vous en rappelant que dès 1978, la section des affaires sociales de notre assemblée adoptait, sur le rapport du Professeur Péquignot, une étude sur « La lutte contre la pauvreté ».

Puis ce fut le rapport du Père Joseph Wresinski que notre institution chargeait en 1985 d'élaborer « de nouvelles propositions, au-delà des secours d'urgence, pour essayer d'apporter de véritables solutions cohérentes, globales et prospectives aux problèmes considérés ». Il a abouti le 11 février 1987 au vote à une large majorité de l'avis sur « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » dont vous connaissez tous l'impact et l'influence déterminante sur le regard que les pouvoirs publics et au-delà, la société toute entière, ont posé sur une question qui nous interpelle tous... Aux côtés d'Yvon CHOTARD, nous avons combattu fort pour que le tissu entrepreneurial lui-même accompagne cette volonté essentielle.

Depuis, nous avons accompagné bien d'autres travaux du CES et notamment le rapport d'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté de l'admirable Mme Geneviève de Gaulle Anthonioz adopté en juillet 1995 et l'avis de décembre 1996, ont abordé, dans différents domaines les questions de la pauvreté et de l'exclusion sociale. C'est par ailleurs bien le rapport Wresinski qui apparaît comme « l'ouvrage fondateur », à l'origine de mesures que l'on peut qualifier « d'historiques » : RMI, dispositions relatives à l'accès aux soins, à la formation, à la culture, au retour à l'emploi jusqu'à l'importante « loi d'orientation de lutte contre les exclusions » de juillet 1998 suivie elle-même d'autres avancées, toutes enracinées dans leur remarquable engagement corps et âme.

L'exemple de ces précurseurs n'a cessé d'inspirer notre assemblée ainsi que l'a illustré encore tout récemment le remarquable rapport de notre collègue Didier ROBERT, dont le titre résume, à lui seul, la philosophie : « *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* ».

N'y a-t-il pas, au travers de ces travaux successifs, une illustration très symbolique du rôle que peut et doit jouer la société civile organisée, n'est-ce pas l'exemple de la mission même du Palais d'Iéna : conseil des pouvoirs publics, mais aussi éclaireur sociétal, agitateur de questions qui dérangent, « inventeur » de solutions rôdées par la quotidienneté ?

Que de propositions ont émané de notre assemblée au cours des dernières années pour que soit enfin tournée la page des réponses « d'assistance » pour ouvrir celle des droits de l'homme ! À travers elles, notre seule ambition est de voir la puissance publique développer une politique active de prévention des exclusions dans tous les domaines, apporter une vigilance constante à l'accès de tous aux politiques générales, prévoir des parcours de promotion des familles, de promotion professionnelle en insistant précisément sur la formation.

Tels sont les enjeux de la nouvelle étape que vous voulez franchir dix ans après le Pacte, tant il existe encore bien des malentendus et bien des incompréhensions dans les relations entre les populations en grande difficulté et les associations qui leur viennent en aide.

Comment pourrait-il en être autrement quant on constate la fragilité, la détresse, parfois le désespoir de ces populations décrites naguère par François Mauriac qui évoquait « *cette humanité désespérée qui campe aux portes des villes modernes : ce n'est pas le peuple, ni même le prolétariat, mais celle qui erre dans une jungle, au-delà de tout espoir, de toute pitié, à qui le mot même de charité n'est plus connu...* ».

Depuis François Mauriac, ce phénomène a largement pénétré, hélas, le cœur de nos villes, il est même devenu plus difficile à cerner, ce qui complique encore la relation entre les milieux de la grande pauvreté et les associations chargées de leur réinsertion.

Avec leur expérience, les composantes du réseau ALERTE savent que l'approche du quart monde ne s'improvise pas, qu'il y faut un savoir-faire, un vécu, que seules des associations telle que les vôtres sont en mesure de maîtriser.

Nous en sommes ici très conscients, la lutte contre la pauvreté requiert des progrès sur le double plan de l'action globale qui relève du gouvernement et de l'action de proximité afin que les efforts entrepris par les pouvoirs publics et ceux de la société civile puissent se conjuguer avec profit.

D'incontestables progrès ont été accomplis avec la décentralisation et l'intervention souvent très dynamique des collectivités territoriales et notamment des départements, mais il reste beaucoup à faire et le travail des associations est en ce domaine absolument déterminant.

Cette journée de travail qui va vous permettre d'ajuster votre vision des choses, d'échanger pour lutter ensemble, de dégager les axes principaux de votre mobilisation va marquer, j'en suis certain, un nouvel élan dans la lutte contre l'exclusion, et je ne doute pas que nous nous souviendrons dans dix ans du 26 mai 2005 comme de la date du renouvellement de votre Pacte, et du départ d'une coopération nouvelle et dynamique de l'ensemble des participants au collectif ALERTE, avec l'UNIOPSS en éclaireur.

Notre assemblée, n'en doutez pas, saura s'inspirer des orientations que vous définirez pour apporter son concours à la réflexion des pouvoirs publics sur ce thème qui nous mobilise tous... mobilisation que j'ai accompagné et qui ne manquera pas de se retrouver ce soir dans la signature de votre Déclaration commune où, in fine, pas un groupe du CES ne manquera à l'appel.

A tous les participants, je renouvelle mes vœux de bienvenue et d'excellent travail au Palais d'Iéna, au bénéfice des plus défavorisés d'entre nous.

Discours de Jean-Michel Bloch-Lainé, Président de l'Uniopss (texte écrit)

Monsieur le Président du Conseil économique et social
Mesdames, Messieurs,

C'est à vous, Jacques Dermagne, que je m'adresserai tout d'abord. Il me revient en effet de vous remercier pour l'accueil chaleureux que vous avez réservé, sans hésitation aucune, à la demande de l'UNIOPSS que puisse se tenir dans l'enceinte du Conseil économique et social cette journée d'anniversaire et de « refondation » d'Alerte.

Il est vrai que le Conseil économique et social a toujours accordé aux problèmes d'exclusion et de pauvreté une attention particulière. Plusieurs rapports successifs du Conseil ont servi en ce domaine de référence tant pour les pouvoirs publics que pour le monde associatif : rapport Joseph Wresinski (1987), rapport Geneviève Anthonioz de Gaulle (1995), rapport Didier Robert (2003)... Ces rapports ont eu d'autant plus de poids qu'ils étaient préparés avec le sérieux qui s'attache aux travaux de cette maison et, surtout, qu'ils étaient discutés avec et approuvés par les différentes composantes de cette assemblée, en particulier les partenaires sociaux. Les participants à cette journée ont pu trouver en entrant ici sur les tables le rapport de Didier ROBERT.

Mesdames et Messieurs,

C'est dans cette lignée que se situe la journée à laquelle vous participez aujourd'hui.

Il ne s'agit en effet en aucune façon d'un colloque « scientifique » sur la pauvreté et l'exclusion. D'autres que nous sont plus compétents pour le faire.

Il ne s'agit pas non plus d'un simple anniversaire d'un collectif qui s'est constitué autour de l'UNIOPSS il y a dix ans.

Il s'agit d'une journée qui, bien sûr, rappelle notre histoire, mais qui surtout marque l'engagement d'un nouveau partenariat entre les associations de lutte contre l'exclusion et les partenaires sociaux. La composition de cette assemblée en témoigne, comme celle des tables -rondes qui privilégie les militants associatifs, les personnes concernées par les problèmes d'exclusion et de pauvreté, les représentants des organisations patronales et syndicales. Pour une fois -une fois n'est pas coutume- les pouvoirs publics ne sont pas au centre de nos attentes et de nos revendications.

Les transformations profondes du paysage de l'exclusion dans notre pays, la résistance de la pauvreté aux progrès législatifs pourtant importants accomplis ces dernières années ont conduit le collectif Alerte à considérer que la lutte contre l'exclusion ne pouvait demeurer un secteur « à part », réservé aux associations. Il a donc jugé indispensable, en préparant cet anniversaire, de s'ouvrir à de nouveaux partenariats. Priorité a été donnée à des contacts avec les responsables patronaux et syndicaux, parce qu'ils sont au cœur du système économique. A ce titre, ils ont une très grande importance dans la lutte contre l'exclusion. Or, depuis des décennies, associations et partenaires sociaux ont travaillé trop séparément, de façon trop parallèle, ce qui a conduit les associations à rester le plus souvent aux marges du système économique, là où, pourtant, se joue une part importante de la problématique de l'exclusion.

Confronter les analyses, discuter des causes des échecs de certaines politiques pourtant tant espérées, voir quelles actions pourraient être préconisées en commun, chercher une méthode pour agir plus en amont ... Tel était donc l'objectif de départ de notre démarche.

Ce fut un assez long travail...Bien des obstacles séparaient les deux « mondes » ; il fallait s'expliquer sur des griefs réciproques encore prégnants, découvrir et comprendre des modes d'action très différents, apprendre à connaître et respecter les différences et les spécificités de chacun...Mais l'accueil reçu par beaucoup de nos partenaires -dont certains avaient déjà engagé cette problématique- a dépassé nos espérances. A cet accueil, je le répète, les travaux du CES sont loin d'être étrangers.

A tel point que petit à petit est apparu possible de signer ensemble un appel qui conclura cette journée.

Mais je ne veux pas aller plus loin dans le contenu de nos travaux. D'autant que ses organisateurs l'ont conçue de façon que non seulement elle acte les rapprochements déjà effectués, mais qu'elle autorise encore des progrès par rapport aux travaux préparatoires. Autrement dit des avancées sont encore espérées aujourd'hui !

Je me bornerai donc à présenter sommairement le déroulement de nos travaux :

Une séance plénière ce matin dressera le paysage : rappel de l'histoire du collectif Alerte national et des collectifs locaux, transformation du contexte français et européen en matière d'exclusion et de pauvreté, bilan des dix dernières années, appréciation de la situation par des « citoyens à part entière ».

Après un rapide déjeuner dans le hall du Conseil, la séance plénière de l'après-midi progressera au travers de deux tables - rondes réunissant les différents acteurs de cette journée : associatifs, syndicats, patronats. La première sera consacrée à une réflexion pour savoir pourquoi, malgré de bonnes lois, l'exclusion se maintient depuis 10 ans, quels sont les obstacles rencontrés pour prendre la pauvreté et l'exclusion à la racine. La seconde cherchera à préciser quels engagements et quel rôle chacun peut jouer pour les années à venir. En fin de journée auront lieu la lecture et la signature de l'appel commun.

Je tiens à remercier EDF pour le soutien qu'elle apporte à cette journée. Vous trouverez dans vos dossiers le bilan 2004 de l'action du Médiateur d'EDF, en particulier en direction des personnes défavorisées.

Je voudrais remercier aussi les personnes et les associations qui se sont particulièrement investies dans la préparation de cette journée, et en particulier le Secours Catholique et le Mouvement ATD Quart Monde.

Mesdames et Messieurs, notre souhait le plus vif est que cette journée de travail soit fructueuse, afin qu'elle marque le point de départ d'un travail commun qui ne fait- nous en sommes conscients- que débuter aujourd'hui.

Première session

Marie-Thérèse Join-Lambert, Présidente de la session

Présidente de la Commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion en France et en Europe » de l'Uniopss

Nous attendons de cette journée qu'elle apporte des éléments qui nous permettront de voir dans quelles lignes nous allons travailler. Cette journée est un point de départ, ce n'est pas un aboutissement : nous en attendons beaucoup. C'est d'abord l'anniversaire d'Alerte et qui peut mieux que Gilbert retracer quelques enseignements de ces dix ans passés ?

Histoire d'ALERTE et du Pacte

Gilbert Lagouanelle,

Directeur de l'action institutionnelle du Secours Catholique (texte écrit)

Le 3 février 1994, le label « Grande Cause Nationale » était attribué aux trente associations de la Commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion » de l'UNIOPSS. Le terme « ALERTE » est venu de la volonté de mobiliser l'ensemble de la société contre la pauvreté. Le 13 mars 1995, ALERTE présentait son « Pacte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ».

J'ai pris le parti de vous présenter quelques orientations qui ont guidé ALERTE pendant cette décennie.

Il s'agit de ma relecture personnelle de cette histoire. Mon objectif est de mettre en relief quatre paramètres qui ont imprégné le passé, mais qui sont éclairants pour la poursuite du parcours engagé ensemble depuis février 1994. Comprendre l'histoire permet de baliser l'avenir.

- 1) Communication et mobilisation, vecteurs de la vie d'ALERTE.
- 2) L'émergence et l'immersion dans le champ politique.
- 3) Une certaine idée de la personne humaine.
- 4) Conclusion : l'utopie mobilisatrice pour une autre société.

1. Communication et mobilisation, vecteurs de la vie d'ALERTE

ALERTE est d'abord né d'une logique de communication. Les associations ont pris conscience qu'il fallait mobiliser l'ensemble de la société. Face à la déferlante campagne médiatique distributive de l'époque, certainement empreinte d'une grande générosité, ALERTE a eu comme ambition de faire passer le grand public d'une solidarité émotionnelle à la solidarité pour la justice sociale. En fait il ne s'agissait pas d'opposer deux formes de solidarité, l'une à l'autre, mais qu'elles s'enrichissent l'une de l'autre sans s'exclure. René LENOIR, président de l'UNIOPSS à l'époque du lancement officiel de la Grande Cause Nationale, le 23 novembre 1994, disait à juste titre : « Le problème de l'exclusion ne relève pas du cœur seul mais de la raison, de l'intelligence, de l'initiative, et du courage ».

ALERTE eut aussi la volonté de mobiliser l'ensemble des forces vives de la société. La lutte contre l'exclusion nécessite l'implication active de tous les décideurs. A quelques mois de la dernière élection présidentielle de 2002, ALERTE rappelait que : « Si l'engagement individuel et les gestes d'humanité restent indispensables, ils doivent aussi s'inscrire dans un engagement collectif soutenu et relayé par les politiques publiques. En effet, la lutte contre les exclusions exige que toutes les politiques incluent dans leurs objectifs la dimension de solidarité » .

Lors du premier bilan de la loi exclusion, le 23 mai 2000, ALERTE avait identifié l'interpellation de la société comme un élément majeur y compris - et à fortiori - pendant une période économique plus faste qui aurait pu faire croire que l'exclusion devenait moins prioritaire et plus marginale. ALERTE rappelait qu'« il n'en est rien. Le Pacte qui nous engage prend encore plus de relief et d'actualité. Les plus exclus ne doivent pas être les victimes d'une embellie économique ». ALERTE a donc d'abord été l'expression de la volonté commune des associations de développer une pédagogie de mobilisation pour la solidarité et, conjointement, une stratégie de communication politique pour lutter contre l'exclusion. La campagne d'affichage qui a servi de support à cette grande cause nationale fut exemplaire de cette double démarche. Elle fut illustrée par deux photos-affiches. La première représentait un drapeau national français qui se fissure et dont la fente est raccommodée avec une grosse ficelle. On a le sentiment que ce drapeau va finir par se déchirer. Cette photo est traversée par l'incrustation d'une phrase interrogative : « Combien de temps peut tenir un pays avec 5 millions de pauvres ? ». La deuxième photo représente une plaque commémorative scellée sur un mur. Trois mots sont gravés sur cette plaque : le mot « Liberté » est très lisible tandis que les mots « Egalité » et « Fraternité » sont en partie effacés, à tel point qu'on a du mal à les identifier et les lire. Une phrase y est aussi incrustée : « une société qui exclut 5 millions de pauvres sacrifie ses valeurs les plus sûres ». A travers cette affiche, ALERTE posait à notre société deux questions porteuses de sens et de valeurs : la liberté n'est elle pas fragilisée si l'égalité et la fraternité sont effacées de notre pays ? Fragiliser ou négliger l'un des socles de notre devise républicaine n'est ce pas porter atteinte aux deux autres ?

Chacun et tous les citoyens sont appelés à la solidarité. Une formule choc du pacte reprend avec force cette conviction partagée par les associations : « Une solidarité en panne, c'est un citoyen en panne ». Mais cette mobilisation ne peut se faire à n'importe quelle condition. ALERTE s'est créé sur le rejet « d'une solidarité spectacle », selon l'expression même du pacte. Au cours de ces dix dernières années, ALERTE a tenu très régulièrement des conférences de presse et publié des communiqués. La détermination de faire passer un message à l'opinion publique n'a jamais été absente.

Cette détermination avait aussi comme objet de remuer les décideurs politiques et de les recentrer sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, combat qui est pour nous au cœur de notre vie en société.

2. L'émergence et l'immersion dans le champ politique

Si l'initiative de la Grande Cause Nationale fut décidée par le pouvoir politique, les associations membres d'ALERTE entrèrent aussitôt et pleinement dans ce champ en ayant conscience qu'il s'agissait d'agir pour une transformation « d'une société qui mette un terme aux situations d'extrême pauvreté et dans laquelle les plus faibles et les plus démunis deviendront acteurs à part entière ». ALERTE s'est construit à partir d'un double refus politique : le refus d'une politique de seule gestion de la pauvreté qui ne s'attaquerait nullement aux causes et le rejet de la construction d'une société d'assistés qui porterait atteinte à la dignité des personnes, en particulier les plus pauvres.

Mais ALERTE s'est aussi construit à partir d'une conviction forte et très partagée au sein du collectif : la nécessité que notre pays se dote d'une ambitieuse et courageuse politique globale et préventive de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Cette immersion dans le champ politique n'a pas été sans poser un certain nombre de problèmes, de questions et a amené des déceptions. ALERTE a été confronté aux mauvais jeux de la politique et à l'amère frustration qui en découle. Dans ce registre, la dissolution en 1997 de l'Assemblée Nationale en plein débat parlementaire sur la loi de cohésion sociale, huit jours après l'affirmation du Premier Ministre que « le projet de loi présenté marquait une étape décisive dans l'action gouvernementale contre l'exclusion » a été très vivement ressentie par ALERTE comme une sorte de trahison. La lutte contre la pauvreté passait au stade de sujet politique mineur. Ce même sentiment a été ressenti à plusieurs reprises, en particulier lorsque les plans gouvernementaux successifs contre la pauvreté ressemblaient

plus à des effets d'annonces et bien souvent enfermés dans un cadre budgétaire extrêmement réduit, empêchant précisément la mise en place d'une politique globale ambitieuse et durable. ALERTE a bien trop souvent expérimenté le décalage entre les promesses électorales, gouvernementales, les annonces médiatiques et la réelle et effective volonté de mise en œuvre d'une politique de long terme de lutte contre l'exclusion. Dans le chapitre du Pacte consacré à l'engagement de l'Etat, ALERTE affirme : « La lutte contre l'exclusion ne peut se traduire par une addition de mesures sociales ponctuelles. Un plan de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion des personnes en grande difficulté sociale doit impliquer toute la nation ». Durant ces dix dernières années cette affirmation a été trop de fois vérifiée dans les faits : l'éphémère l'emportant sur le durable, le curatif sur le préventif.

Depuis 1994, l'un des combats prioritaires et essentiels d'ALERTE sur le plan politique, constamment martelé, a été de « permettre l'accès de tous aux droits de tous ». Dès le début du texte du pacte de 1995, les associations d'ALERTE, demandent que les droits fondamentaux soient garantis à tous sans exception ». Ce combat reste d'actualité. Il est porté aussi par le Conseil Economique et Social. Il suffit de se reporter au rapport de Didier Robert (qui a été un membre actif d'ALERTE) sur « l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous ».

ALERTE a aussi régulièrement situé l'enjeu de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur le plan de la politique économique. On peut ainsi lire dans le pacte de 1995 un paragraphe consacré aux limites du marché : « Capable de stimuler la création de richesses, le marché ne préjuge pas de leur usage et de leur redistribution. Il a en tout cas fait la preuve de ses limites comme seule force d'intégration ». En 1996, ALERTE, insistant à nouveau sur la participation de tous à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et sur la nécessité d'en faire une priorité nationale, pose des enjeux et principes. Parmi les enjeux, on peut lire : « promouvoir un meilleur partage des activités et des richesses pour permettre la promotion de tous » ; et parmi les principes : « Un développement social qui englobe la dimension économique ». La même insistance se retrouve en 1998, lors de la préparation du nouveau « projet de loi de lutte et de prévention contre les exclusions » de Martine AUBRY. ALERTE insiste sur la nécessaire rupture avec les « logiques économiques qui excluent » et pose la question de « la mauvaise redistribution des richesses en France ».

Politique économique, politique de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion doivent être intégrées dans une même politique d'ensemble. ALERTE n'a cessé de le redire ces dix années. Il l'a réaffirmé à la veille de la présentation du plan BORLOO et de la tenue de la première conférence de lutte contre l'exclusion de juillet 2004 : « Tout doit être fait pour éviter qu'il y ait d'un côté une politique « spéciale exclusions » et des droits au rabais pour les pauvres et, de l'autre, une politique de cohésion sociale : il doit y avoir une seule et même politique de lutte contre les inégalités, de solidarité et de cohésion sociale, indispensable pour redonner force et confiance à notre pays ».

3. Une certaine idée de la personne humaine

ALERTE a mis au cœur de son engagement le respect et la dignité de toutes les personnes humaines, et particulièrement les plus fragilisées et les plus pauvres. Parmi les engagements du Pacte en direction des citoyens, ALERTE les invite à « modifier leur regard sur les personnes en difficulté, et les considérer dans leur dignité plutôt que comme objet de pitié et d'avoir des comportements qui ne développent pas l'exclusion ». A la veille de la campagne des élections présidentielles, en novembre 2001, le collectif rappelait « le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains » et qu'une des conditions de ce respect est qu'« un réel partenariat s'instaure avec les plus pauvres, les reconnaissant ainsi avant tout comme des personnes et non pas comme des problèmes à résoudre ». Ils sont des citoyens à part entière. Les convictions communes exprimées dans le pacte en 1995 sont profondément partagées par les membres d'ALERTE. Elles ont été et sont le socle de son action. On ne peut pas comprendre l'histoire d'ALERTE sans reprendre la première des convictions rédigée ainsi :

« Les personnes et familles exclues que rencontrent les associations n'ont pas choisi leur situation et ne peuvent se résigner à ce qui est présenté comme une fatalité. Elles luttent chaque jour pour préserver ce qu'elles considèrent comme leur bien le plus précieux : leur dignité d'êtres humains. Même dans les pires situations et contre toute évidence, elles gardent au fond d'elles-mêmes cette dignité. Encore faut-il que quelqu'un la reconnaisse et leur permette de l'exprimer. Dès lors, elles n'attendent pas uniquement une réponse à leurs besoins vitaux, mais aussi une reconnaissance de leur humanité et de leur citoyenneté. Elles n'attendent pas tant des encouragements ou des conseils qu'une volonté de voir se bâtir avec elles, à partir de leur expérience et de leur pensée, de vrais moyens de lutte contre l'exclusion. » Cette conviction partagée a amené ALERTE, en octobre 2003, à réagir vivement à la mise en place de politiques publiques calquées sur une opinion publique malveillante à l'égard des plus fragiles et exclus de notre société : « ALERTE s'inquiète vivement et dénonce avec force l'accumulation des mesures régressives qui risquent de jeter dans la plus grande précarité les plus fragiles d'entre nous. Dans le même temps, un discours dangereux tente de nous faire croire que les victimes sont coupables de paresse ou d'indolence et que l'accompagnement social maintient les personnes aidées dans l'assistanat... ALERTE proteste vigoureusement contre ces tendances et est témoin chaque jour de la volonté des personnes en difficulté de s'en sortir... Il demande au gouvernement que la lutte contre l'exclusion, garante de la cohésion sociale dans notre pays, redevienne une priorité nationale et que cela se traduise dans le budget... ».

4. Conclusion : l'utopie mobilisatrice pour une autre société

Pendant la décennie qui vient de s'achever, ce qui sous-tend la démarche et l'action du collectif ALERTE est en définitive une autre vision des rapports humains et sociaux, une autre manière de faire société, une autre manière de vivre en société. Comme le disait ALERTE en novembre 2001, il faut construire « une société pour tous, une société pour chacun ». C'est une société qui modifie les rapports humains. Le jour du lancement de la Grande Cause Nationale en novembre 1994, ALERTE définissait l'engagement du pacte contre la pauvreté et l'exclusion en ces termes : « Souscrire au pacte, c'est mobiliser toutes les énergies et tous les moyens pour créer l'échange et proposer aux personnes exclues une autre issue que la dépendance. Car, c'est nier l'autre que de ne pas lui offrir la possibilité de donner en retour... Créons l'échange, pas la dépendance !... le partage et non le parage ». La lutte contre l'exclusion nécessite une dimension éthique affirmée et affichée qui favorise la mobilisation de tous. Les associations signataires du pacte invitaient à la mobilisation et à l'action novatrice: « Trouvons le chemin d'une société citoyenne qui permette aux plus faibles et aux plus démunis d'être des acteurs à part entière ». Durant ces dix premières années, ALERTE a tenté d'emprunter ce chemin difficile, souvent abrupte et caillouteux. La relecture de l'Histoire en porte témoignage. Puissent les nouvelles pages de l'histoire qui s'ouvrent devant nous aujourd'hui faire progresser la cause qui nous réunit ce matin. En reprenant l'expression du dépliant qui avait été largement diffusé au cours de l'année de la Grande Cause, je dirai au regard de l'Histoire : « Ensemble, nous avons les moyens d'agir ».

Marie-Thérèse Join-Lambert

Ces grandes lignes de l'histoire nous permettent de mieux comprendre les valeurs d'ALERTE et le chemin que les associations ont parcouru ensemble. Vous trouverez dans le dossier qui vous a été remis un bilan très détaillé dont nous remercions Gilbert Lagouanelle ; ce qui a même appris beaucoup de choses à des associations membres d'ALERTE qui n'avaient pas toujours participé à ces démarches parce que les dirigeants changent... Un autre aspect encore moins connu d'ALERTE, ce sont les collectifs régionaux et départementaux qui se développent en région avec une grande disparité et c'est important pour notre après-midi puisqu'il va y avoir vraisemblablement des actions qui vont se mener autour de la décentralisation.

Nous demandons à Sébastien Roblique de nous donner une idée sur ce que sont les collectifs ALERTE en région.

Sébastien Roblique,
Animateur des Collectifs ALERTE en région Centre

La région Centre est relativement vaste puisqu'elle couvre 6 départements : le Cher, l'Eure et Loire, l'Indre, l'Indre et Loire, le Loire et Cher et le Loiret.

En région Centre, nous avons quelques petites longueurs d'avance, puisque dès 1992-1993 des groupes inter-associatifs se réunissaient déjà au niveau régional sur des thématiques comme celles de l'emploi, du logement, de la santé ou encore de la formation.

Je me permets de rendre hommage à cette occasion à mes deux prédécesseurs qui sont présents ici et qui ont animé ces collectifs Alerte durant ces premières années ; je voudrais également rendre hommage à mes collègues des autres Uriopss qui sont également les animateurs des collectifs Alerte des autres régions. Le Collectif Alerte en région Centre fait partie des 28 collectifs Alerte existants en France dans 14 régions et parmi ces 28 collectifs Alerte on trouve des collectifs régionaux et des collectifs départementaux.

En région Centre, dès 1992-1993, les associations de solidarité et d'insertion se réunissaient déjà en se nourrissant des travaux qui étaient menés au sein de la Commission lutte contre la pauvreté et l'exclusion de l'Uniopss.

Dès fin 94-début 95, la région Centre a pu être assez réactive compte tenu des groupes déjà existants, donc a pu décliner très rapidement l'action menée au niveau national par le collectif Alerte. En s'appuyant sur ces travaux menés au plan national, un certain nombre de bilans départementaux avaient pu être effectués dès 95 puisque chaque groupe départemental (ex : Alerte 45 pour le Loiret, Alerte 41, Alerte 36.....) a pu dresser un état des lieux de la situation de la lutte contre la pauvreté dans les départements. Par la suite chaque groupe départemental a formulé des avis et des propositions bien évidemment eu égard aux travaux qui se préparaient au plan national (je fais référence aux divers projets de loi successifs qui ont abouti à la loi exclusion de 1998). Par ailleurs ces différents bilans, états de lieux, propositions ont été adressés à l'ensemble des parlementaires de la région Centre qui nous ont prêté une attention toute particulière ; le nombre de courriers important que nous avons reçu de ces parlementaires montre l'intérêt qu'ils ont porté à ces travaux.

Nous en arrivons en 1998, où la loi d'orientation du 29 juillet est parue, et là tout un travail d'explication, d'informations, d'échanges a pu être mené au plan local comme au plan départemental puisqu'il s'agissait d'expliquer d'une part quel était le contenu du projet de loi d'orientation du 29 juillet 1998 mais d'autre part, d'assurer aussi un travail de veille par rapport aux textes d'application de la loi de 1998...

Nous en arrivons en 1999, toujours dans ce travail de suivi des textes réglementaires mais aussi d'élaboration d'avis et de propositions par rapport au projet de loi qui créera quelques mois après, la Couverture Maladie Universelle. Nous avons encore effectué le même travail localement s'agissant de ce texte de loi et avons formulé un certain nombre d'avis et de propositions aux parlementaires de la région Centre qui nous ont répondu de manière assez importante.

Dans la continuité de cette action, sur un aspect plus pratique, nous avons organisé dans le cadre des collectifs Alerte locaux, des journées d'informations et d'échanges en lien avec les CPAM, qui consistait dans chaque département à organiser une journée de formation sur la mise en place de la CMU. Ces journées ont obtenu un franc succès (150 personnes sur les 6 départements de la région Centre).

En 2001, deux gros travail ont eu lieu en région Centre :

- Premier gros travail, autour des gens du voyage (la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'Habitat des gens du voyage venait d'être votée).

Suite à cette loi, nous avons organisé tout un travail, réuni, dans le cadre du collectif Alerte, les associations qui étaient en lien plus ou moins direct avec les gens du voyage.

A cette occasion, nous avons encore une fois pu dresser un état des lieux mais

également des avis et propositions que nous avons adressés à l'ensemble des pouvoirs publics et à l'attention du Préfet et par la suite, nous avons notamment été reçu par ce Préfet.

Nous avons rencontré l'ensemble des Conseils généraux en leur indiquant la nécessité urgente de pouvoir mettre en place un schéma départemental pour les gens du voyage.

- Autre grosse thématique, l'accueil des demandeurs d'asile et les dispositifs d'hébergement d'urgence puisque compte tenu de la proximité de Paris, la région Centre (Orléans) a été très rapidement frappée par cet afflux massif des demandeurs d'asile qui s'est concrétisé par une embolie du dispositif d'hébergement d'urgence. Nous assistions à des situations de détresse, d'extrême urgence au niveau des personnes mais ce sont aussi les dispositifs d'hébergement d'urgence, les associations qui se sont trouvés en réelle difficulté : elles devaient de plus en plus accueillir cette population, ce qui a conduit parfois à de grosses difficultés financières. Là encore, nous avons mené tout un travail d'état des lieux au plan départemental, au plan régional et nous avons interpellé les pouvoirs publics pour leur faire part de nos avis et de nos propositions en la matière.

2001 a été une année extrêmement importante dans la région Centre pour le Collectif Alerte, puisqu'au delà de ces phénomènes d'actualité, nous avons à l'occasion du renouvellement du Conseil Economique et Social de la région Centre, suite à une proposition de l'Uriopss, obtenu de la part du Préfet de région, un poste supplémentaire au titre du Collectif Alerte.

Ce qui fait que dès 2002, au Conseil Economique et Social de la région Centre, nous avons un Conseiller Economique et Social qui représente Alerte. A cette même occasion, un représentant de la FNARS avait également été nommé au CESR ce qui n'a fait qu'élargir le champ des représentants associatifs au sein du Comité du CESR. Cela a donc été une chance extraordinaire puisque avec cette place de conseiller économique et social, cela a permis de renforcer les liens entre les associations de solidarité et l'ensemble des représentants de la société civile et notamment les partenaires sociaux.

Suite à cette nomination, généralement lors des réunions des groupes du collectif Alerte, nous sommes en capacité de pouvoir inviter des membres du CESR et des partenaires sociaux.

Nous avons organisé, dès 2003, une journée régionale « Savoirs et Citoyenneté » en présence des partenaires sociaux où là un certain nombre de syndicats ont pu s'exprimer sur la lutte contre les exclusions et ce fut un échange extrêmement important.

Et je terminerai en 2 mots :

- Nous avons continué notre travail de veille, d'inter – associativité et d'interpellation ...
- Et le 9 juin prochain, nous organisons une réunion Alerte au plan régional pour se faire d'une part, écho de cette journée, et d'autre part commencer à engager un travail avec les partenaires sociaux.

Marie-Thérèse Join-Lambert

Merci à Gilbert Lagouanelle et à Sébastien Roblique.

Nous avons une autre facette de l'histoire et Gilbert Lagouanelle l'a bien marquée dans son intervention : les associations, à partir de 1994, avaient décidé de travailler non pour mais avec des personnes en situation de pauvreté pour éviter la démarche de pitié, la démarche compassionnelle qui a été mentionnée dans plusieurs interventions.

Cela fait déjà plusieurs années que beaucoup d'associations travaillent dans ce sens. Des personnes qui ont vécu ou qui vivent des situations de pauvreté et qui ont travaillé, tant avec le Secours Catholique, ATD Quart Monde, la FNARS, vont maintenant intervenir sur ces dix ans passés vus de leur point de vue.

Je vais donc leur donner la parole, à commencer par Robert Le Bihan qui est un citoyen à part entière, qui travaille depuis dix ans au sein d'une association pour les gens qui sont à la rue...

Robert Le Bihan,

Citoyen à part entière (texte écrit)

Je vais vous parler des personnes qui vivent dans la rue.

J'ai vécu moi-même une bonne douzaine d'années dans la rue, hiver comme été.

Ce que je peux dire c'est que les situations sont toutes très différentes. Mais que c'est toujours très difficile, souvent très dangereux.

Pour ceux que je connais, ce qui me semble important c'est toutes ces personnes (certains passants et des associations) qui nous apportent un peu de chaleur. Je veux dire : qui viennent s'asseoir un moment avec nous, qui parlent avec nous, et qu'on revoit régulièrement.

Peu à peu il y a une confiance mutuelle qui commence à s'établir.

C'est quelqu'un qui ne nous demande rien au départ. Et surtout qui ne nous parle pas de nos problèmes, mais des choses de tous les jours.

Un changement ça ne peut pas se faire en une seule fois. Il faut de la continuité, de l'écoute.

On se demande souvent : Comment aider les gens qui sont dans la rue ?

Alors on se dit : il faut leur trouver un travail.

C'est bien, c'est vrai. Mais un travail ne peut jamais tenir s'il n'y a pas en même temps un logement.

Je connais deux hommes : Jean-Claude qui a 46 ans et François qui en a 57. Ils ont vécu dans la rue depuis 1985. Une passante a noué des contacts avec eux depuis sept ou huit ans. Et un jour elle leur parle d'une petite structure qui propose en même temps un travail et une chambre dans un lieu où on peut prendre ses repas et où il y a une salle commune et une machine à laver. Et cela fera bientôt un an que l'un d'eux travaille en ayant ce logement. L'autre cela fait quatre ou cinq mois.

Avoir un logement, ça veut dire la sécurité d'être sûr de retrouver ses affaires, et c'est beaucoup de soucis en moins. On peut se laver, on peut dormir de nos deux yeux sans avoir peur.

Cette passante l'a aussi proposé à des femmes.

Mais ça ne suffit pas. Il faut qu'il y ait un soutien humain. Il faut continuer à garder le contact, au moins pour ceux qui veulent.

Mais bien sûr il ne faut pas faire à leur place. Ecouter, c'est ça : c'est chercher à connaître ce qu'ils veulent, leurs envies. C'est faire avec eux. Voilà ce qui est important.

Je voudrais dire encore une chose : le plus dur dans la rue, c'est l'indifférence, le regard des gens, le mépris, l'isolement. Et le fait de dormir seul, la nuit. Il vaut mieux être en groupe.

Marie-Thérèse Join-Lambert

Robert Le Bihan, vous travaillez depuis 1994 avec l'association ATD Quart Monde, quel changement avez-vous constaté, puisqu'on est dans la partie historique ?

Robert Le Bihan

Le changement que j'ai remarqué, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes jeunes, de femmes dans la rue....

Marie-Thérèse Join-Lambert

Pourquoi avez-vous décidé de vous appeler « Citoyens à part entière » aujourd'hui, est-ce que cela avait un sens pour vous de prendre ce titre là pour la journée d'aujourd'hui ?

Marie-France Zimmer,

Citoyen à part entière

Quand on s'est réuni avec les différentes associations pour préparer cette journée, on a eu un premier programme de la journée d'aujourd'hui, tous les intervenants avaient un titre. Et nous, nous étions « Personnes en difficulté ». Mais nous ne voulions pas donner l'impression d'être des citoyens de seconde zone. Nous étions une quinzaine de personnes et nous avons choisi de nous appeler « Citoyens à part entière ».

Bien sûr, tout le monde est citoyen à part entière. Nous avons choisi ce nom pour souligner que souvent ce n'est pas ce que nous vivons. Nous sommes citoyens, mais quand il faut quémander, demander, on ne l'est pas « à part entière ».

La loi de 98 est souvent appliquée par morceau. Si on a un droit sans les autres, ça ne va pas. Comme disait Robert Le Bihan, par exemple, il faut à la fois le travail, le logement et le soutien humain. Sinon on ne peut pas être citoyen à part entière.

Marie-Thérèse Join-Lambert

Quelle sorte de légitimité représentez-vous ?

Marie-France Zimmer

Notre légitimité est déjà par notre vécu, ce qui nous permet de parler aujourd'hui.

Ce que nous disons (les 3 personnes ce matin, d'autres cet après midi), ce n'est pas notre situation personnelle, ni notre avis personnel. Nous disons ce que les gens vivent dans nos quartiers, dans nos environnements.

Enfin, avec d'autres personnes qui vivent difficilement, nous nous réunissons, nous réfléchissons ensemble. Dans les associations membres d'ALERTE ou par exemple dans mon quartier où nous nous réunissons régulièrement à « Parole et écoute ».

Marie-Thérèse Join-Lambert

Merci

Je crois que vous aussi, Martine Le Corre, vous avez certainement des choses à dire, vous êtes citoyen à part entière et membre d'une association membre d'Alerte.

Martine Le Corre,

Citoyen à part entière (texte écrit)

En préparant cette intervention j'ai fait le choix de partager avec vous ce qui me tient le plus à cœur, ce que les familles, les personnes en situation de pauvreté m'enseignent. Je porte ces personnes pour deux raisons, la première est que nos racines sont communes car je suis moi aussi, issue du monde de la misère, la seconde c'est que ce sont ces familles, ces personnes qui continuent à me donner des forces, à me faire avancer.

Nous le savons d'expérience, plus on est pauvre plus on est dépendant des autres. Plus on est pauvre, plus on a peur de ceux-là mêmes qui ont pour mission de nous aider ou qui décident pour nous. Que nous le voulions ou non, nous ne sommes pas à égalité. D'un côté dans le monde syndical, patronal, professionnel, politique, associatif, nous trouvons des acteurs qui occupent une position haute, ne serait-ce que parce qu'ils connaissent les règles du jeu.

Puis de l'autre côté nous les personnes en situation de pauvreté nous occupons la position basse.

Aujourd'hui je porte dans mon cœur, dans ma tête, des visages, des noms, celui de Laetitia, Tanguy, Christine, Paul, André, tant d'autres encore, derrière ces noms il y a des vies, la vie. A t-elle changé pour les plus pauvres que je connais ?

Nous constatons certaines améliorations : la loi de 98 contre les exclusions, la couverture maladie universelle, la loi de 2002. On constate aussi une certaine remise en cause de leurs pratiques par les professionnels.

Mais concrètement, encore aujourd'hui, voilà ce que me disent des personnes en situation d'exclusion :

« Malgré la loi contre les exclusions, des familles continuent à être expulsées sans relogement, d'autres ont l'électricité coupée sans être passées comme le prévoit la loi par la médiation. La loi contre les exclusions est une bonne chose, ça nous rassure mais sa mise en pratique n'est pas au point ».

La CMU c'est bien, mais il y a aussi des travers. « Moi je suis à la CMU, me dit Gabrielle, je travaille 2 heures tous les matins chez une personne âgée. J'ai une fiche de paie, je cotise à la Sécu, j'ai dû être arrêtée pendant 15 jours pour une sciatique, eh bien personne ne m'a prise en charge, ni la CMU, ni la sécurité sociale, pas d'indemnités journalières. En vrai, ça veut dire que j'ai pas le droit d'être malade, il me faut présenter 200 heures de travail dans les 3 mois consécutifs et je ne les fais pas. »

Tanguy est papa de 3 jeunes enfants. Il vient de trouver un travail, me dit-il. Je finis par comprendre qu'il travaille une heure par jour à l'autre bout de la ville, qu'il doit 2 fois par jour effectuer un déplacement en bus d'une demi-heure pour aller sortir le matin, rentrer l'après-midi les poubelles d'un immeuble. Il doit payer ses tickets de bus. Ce qu'il gagne couvre à peine ses dépenses de trajet mais me dira-t-il, « j'ai un pied dedans, peut-être après j'aurai plus de travail et là au moins on peut plus me traiter de fainéant ». Après on entend dire de Tanguy qu'il est un père démissionnaire, qu'il ne se bat pas suffisamment. Mais qui est prêt à vivre ce qu'il vit ?

C'est cela que vivent les plus pauvres, cette double injustice, la non-application de la loi, mais aussi le problème de la non-reconnaissance du fait d'occuper cette position basse qui interdit que l'on soit reconnu, considéré.

Les syndicats ont pourtant besoin des travailleurs les plus déconsidérés pour aller jusqu'au bout de la défense de tous les travailleurs. Ils ont besoin de ceux qui ont l'expérience de l'exclusion durable de tout emploi reconnu pour repenser le droit au travail pour ce siècle.

Les entreprises ont besoin des intelligences inexploitées, des mains contraintes à l'inutilité pour trouver les chemins nécessaires pour valoriser tous les talents.

Les partenaires sociaux ont besoin des laissés pour compte pour inventer avec eux une économie au service de l'homme. Pour défendre les plus pauvres on doit prendre en compte leur pensée, leur savoir, leur propre expertise et pas seulement daigner s'occuper d'eux.

Et pour les travailleurs très pauvres, être utiles, voir cette utilité reconnue par un salaire décent et une sécurité, reste une des aspirations des plus fondamentales.

Etre utile, tout homme a cette aspiration. Mais je pense à Monsieur Gérard, c'est un homme qui habite ma ville, qui vit dans la rue, il a une cinquantaine d'année, la misère l'a beaucoup abîmé physiquement. Monsieur Gérard est tantôt à la sortie d'un grand magasin, assis par terre, tantôt il erre en parlant tout seul. Il y a peu de temps, en plein centre ville, je suis restée en admiration devant Monsieur Gérard, il était à l'entrée d'une rue piétonne, il avait repéré que pour passer, les automobilistes voulant se garer, devaient prendre un billet et franchir une barrière, en fait, il s'est installé, distribuant les tickets, évitant ainsi aux gens de sortir de leur voiture. Au fil du temps son visage se transformait, il disait bonjour, au revoir, merci, jamais il ne tendait la main, jamais il ne réclamait, les automobilistes lui disaient tantôt un bonjour, un merci, de temps à autre une pièce, c'était impressionnant de dignité, en fait Monsieur Gérard venait de se trouver un travail ! La police est arrivée, a interpellé Monsieur Gérard lui signalant qu'il devait cesser sa mendicité, je suis intervenue, car il n'était pas question là de mendicité, la police a alors parlé de trouble de l'ordre public, Monsieur Gérard

a vite compris qu'il était inutile d'insister et m'a dit « ça sert à rien, ils vont pas comprendre, perdez pas votre temps avec moi ». Une demi-heure plus tard je l'ai retrouvé assis et divagant devant un grand magasin. A cet homme on ne reconnaît aucune utilité ; il s'en cherche alors lui-même et une fois de plus on la lui nie.

Quand on n'a plus rien, on est obligé de compter sur la charité, celle-ci est nécessaire à la vie de milliers de personnes, de familles... Aujourd'hui, dans un des pays les plus riches du monde, quelle manifestation d'échec !

Dans l'urgence, il est heureux que ces associations existent mais cette aide, parce qu'elle est assistance et non droit, enferme les personnes et les familles dans l'assistance, les soumet à l'arbitraire de ceux qui ont le pouvoir d'accepter de les aider. Aujourd'hui nous entendons beaucoup de familles, de personnes, dire leur révolte d'être obligées de passer par l'assistante sociale afin de pouvoir accéder à des colis, des vestiaires, des jouets de la part de certaines associations. Il faut montrer patte blanche, devoir prouver une fois de plus sa misère.

Ce n'est pas l'aide d'urgence qui est remise en cause ici, ce n'est pas l'aide d'urgence qui n'est pas morale, c'est la dépendance à cette aide qui dure, qui perdure, qui emprisonne les personnes, qui les drogue, les rend dépendantes sans autre perspective d'avenir. C'est l'installation malsaine de cette urgence dans le temps qui fait reculer les solutions durables.

Ce qui nous donne espoir aujourd'hui, c'est que des associations ou des membres d'associations d'urgence sont témoins de cette injustice, la dénoncent et interpellent l'Etat.

Si toutes les personnes, l'argent, les moyens, les énergies mobilisées pour assurer de l'aide d'urgence l'étaient pour construire des solutions durables, est-ce que nous n'avancerions pas autrement plus vite vers l'élimination de la misère ?

En conclusion, je veux souligner la nécessité d'un véritable accès à l'ensemble des droits fondamentaux qui garantissent à chacun, sans exception, la reconnaissance de son égale dignité et les moyens d'apporter sa contribution à la création de la richesse collective. Que chacun puisse avoir sa place, avec les autres, au milieu des autres, c'est une condition pour faire progresser, ensemble, la démocratie.

Je voudrais redire très fort, la vie, ces vies dont je vous ai parlé, sont des vraies ressources, ce ne sont pas des problèmes. Agir pour nous, sans nous, finalement c'est agir contre nous. Au bout du compte, même si les lois se sont améliorées, même si des efforts sont entrepris, on ne peut pas, on ne doit pas se contenter de cela. Pour supprimer la grande pauvreté, nous avons besoin de vous et vous avez besoin de nous.

Je terminerai cette intervention avec Marie, une femme qui a vécu à la rue plus de 20 ans. Elle nous dit : en 20 ans, quand je faisais la manche, on m'a donné tantôt une pièce, tantôt de quoi manger, boire, me laver, à aucun moment, jamais on ne m'a demandé de quoi j'avais réellement besoin, tous ont pensé pour moi ce qu'il m'était nécessaire...

Marie-Thérèse Join-Lambert

Nous avons maintenant une demi heure de débat en nous centrant si possible sur cet historique d'Alerte puisqu'après nous allons passer à d'autres sujets. Il y a deux aspects importants qui sont dans l'appel de ce soir, qui sont sortis des interventions :

- le problème de l'assistance,
- et celui de la dépendance dont a parlé Martine Le Corre.

Et puis sur les syndicats, il y aurait certainement à rediscuter sur l'affiliation des travailleurs les plus précaires surtout quand ils sont en dehors de l'entreprise ou qu'ils travaillent quelques heures par jour.

Débat

Intervenant de la Seine St Denis (93)

J'ai beaucoup apprécié les interventions.

Je suis syndicaliste à Force Ouvrière et pourquoi depuis 20 ans avons-nous abandonné les chômeurs, les pauvres... ?

Quand cesserons-nous de monopoliser les places, de cumuler.. ?

Quand appliquerons-nous la démocratie qui permettra à des gens comme eux de nous diriger ?

Avez-vous, vous les syndicats, des propositions sur cette thématique sur plus de démocratie dans notre fonctionnement au service des plus démunis ?

Madame Pungier,

Secrétaire confédérale de Force Ouvrière et Présidente du groupe Force Ouvrière au Conseil Economique et Social

Je crois que la question qui nous est posée aujourd'hui, et des intervenants divers l'ont confirmé, c'est que nous sommes en face d'un système économique qui inévitablement doit être remis en cause parce que c'est une négation totale des réalités sociales et humaines. Le bilan vous le faites et nous le faisons. Il y a dans ce système un phénomène, une pression qui est permanente sur les hommes et les actions syndicales qui sont le taux de chômage. Avec un taux de chômage de plus de 10 %, c'est un moyen pour les entreprises, pour l'Etat de faire pression vis à vis des salariés, de les décourager pour adhérer à l'organisation syndicale et c'est un moyen aussi de minorer le rôle du syndicalisme et peut être de mettre en évidence le rôle des associations. Alors, je crois que l'intérêt ce n'est pas ici, de se mettre en opposition les uns, les autres en pointant le fait que certains ont des situations assises et que d'autres ont des situations difficiles. Je crois que l'intérêt c'est d'être effectivement complémentaires, de se comprendre et cela pose la question de savoir quel objectif nous poursuivons et pour ce qui nous concerne, l'objectif c'est d'en revenir à un système de répartition des richesses qui permette à tout le monde de bénéficier des droits et non pas de végéter dans l'assistance.

Jacques Rastoul,

Secrétaire confédéral de la CFDT

Je ne vais pas répondre complètement car j'interviens cet après midi.

Si l'on considère que les organisations syndicales n'en font pas assez, on est prêt à l'assumer, même si cela fait une vingtaine d'années que l'on travaille là dessus et que l'on relance cette action. Et on est légitimes : les associations de lutte contre l'exclusion, les associations de l'insertion par l'activité économique et les organisations syndicales déjà dans l'entreprise, dans un bassin d'emploi, on a des branches entières qui, régulièrement, interviennent plus sur ces questions. Pas nécessairement pour les personnes qui sont en dehors du travail mais aussi parce que la pauvreté au travail cela existe. Il y a des branches entières qui construisent des droits adaptés, des fonds sociaux, des approches. Il y a un travail aussi à faire à l'intérieur des syndicats, de nous même (CFDT), sur l'approche de la pauvreté, l'approche des salariés précaires. On peut aussi reproduire les dérives que vous avez clairement dénoncées tout à l'heure par la façon de se situer par rapport aux personnes qui sont en surendettement par exemple.

Comment identifier un salarié qui est dans la pauvreté puisque l'entreprise aussi cela peut être les prémices d'une grande pauvreté quand les gens ne sont pas qualifiés ? Régulièrement c'est une bataille syndicale vis à vis du patronat sur comment on cible les personnes au travail, celles qui sont les moins formées...

Ce n'est pas pour dire que l'on n'a pas de responsabilités, mais il y a une difficulté à appréhender ces questions. On ne dit pas qu'on est dans une grande pauvreté ça ne se dit pas, ça ne se voit pas et comment agir ? On en reparlera cet après-midi. Et là il y a un travail

à faire non pas pour se mettre à la place des associations en tant que syndicats, là où l'on est il y a des choses qui se font et qui sont à valoriser.
C'est le débat de cet après-midi sur comment croiser ce qui se cherche dans le monde de l'entreprise, syndical et associatif ?

Michel Coquillion,
Secrétaire général adjoint de la CFTC, Président du groupe CFTC au Conseil Economique et Social

Si nous, organisations syndicales, sommes présentes ici aujourd'hui, c'est parce que l'on accepte de se laisser interpeller et que pour nous, il y a un problème majeur de l'exclusion en France et que nous nous sentons partie prenante du traitement des solutions à cette exclusion. Nous sommes confrontés à deux difficultés majeures et d'ailleurs nous demandons aux associations de nous aider à avancer sur ces difficultés.

La première, c'est que les personnes en situation d'exclusion ne viennent pas forcément frapper à notre porte. Il y a une part qui relève de notre responsabilité, c'est peut être parce que nous ne sommes pas assez ouverts, que nous ne donnons pas assez de signes, que nous ne sommes peut être pas assez sur les sujets qui feraient que les gens viendraient chez nous pour se mettre avec nous.

La deuxième chose, c'est que nous ne sommes pas bien armés non plus pour intervenir concrètement sur les dossiers et bien savoir faire. La capacité à répondre est bien plus forte dans des associations qui sont représentées ici (ex : Atd Quart Monde, Secours Catholique...); donc la solution est probablement d'aller plutôt vers un partenariat avec les associations. Nous pouvons intervenir dans l'entreprise et là nous avons une énorme responsabilité par rapport à l'intégration des personnes et ensuite travailler avec ceux qui ont plus de valeur ajoutée que nous dans l'aide et les solutions pour permettre aux personnes de mieux se prendre en charge –non pas les assister-. Je crois que nous, organisations syndicales, avons à progresser sur ce thème là.

Agnès Naton,
Secrétaire générale de l'Union départementale CGT de la Haute-Savoie

Le mérite de l'intervention était de lancer le débat. Je pense que rien n'est linéaire et rien n'est tranché. J'appartiens à une organisation syndicale qui fait beaucoup pour les exclus, les chômeurs notamment, puisque nous avons fait le choix dans les années 80 d'organiser les privés d'emplois, et l'année dernière avec eux et avec un certain nombre d'associations nous avons mené la lutte des recalculés. Je vis dans un département où la CGT depuis 10 ans travaille avec le monde associatif : je parlerai cet après-midi du réseau ALERTE de Haute Savoie (le hasard fait des choses curieuses: c'est la même appellation que vous!!). Ce qui est important dans cette journée c'est l'ouverture de l'un à l'autre et cette volonté commune de se rassembler et de faire front commun contre la pauvreté. Il faut à la fois donner des réponses aux questions immédiates et se projeter vers une visée de transformation sociale avec l'ensemble des acteurs, l'ensemble des citoyens qui composent notre société.

Danielle Jafflin, CNAMTS

2 observations :

J'étais responsable syndicale et à cette époque, nous avons beaucoup de difficultés à réfléchir sur la participation, lors de nos travaux, de personnes qui n'étaient pas encore actives ou qui n'étaient plus momentanément actives, autrement dit ceux qui étaient à l'extérieur. C'était à nous, me semble t-il, d'aller les chercher et non pas d'attendre qu'ils viennent à nos postes.

Deuxièmement en matière de régulation, vous avez évoqué le problème de l'indemnité journalière pour des personnes qui travaillent peu. Pour avoir été responsable de la réglementation, je pense que tous, il faut que nous soutenions une proposition. Les indemnités journalières, c'est donner des revenus de remplacement à des personnes qui cotisent : c'est un système assurantiel. Je ne vois pas pourquoi on ajoute une condition de nombre d'heures. On reçoit ce sur quoi on a cotisé. C'est mon point de vue tout à fait personnel et pas celui de la CNAMTS.

Brigitte Charbonneau, ADIE

J'ai été marquée par quelque chose dans l'intervention de Gilbert Lagouanelle qui disait : le marché oui, mais un marché régulé parce que le marché spontanément ne produit pas l'égalité des chances. Alors je voulais dire ça sur le marché du travail parce qu'il me semble qu'il y a un très grand travail à faire entre les associations et le monde des partenaires sociaux. En effet, sur les problèmes de régulation/dérégulation du marché du travail, sur les problèmes de protection, il y a des gens dans notre milieu qui craignent que les protections empêchent d'entrer sur le marché du travail. Pour ce qui est de l'ADIE, nous travaillons à aider les gens qui le souhaitent à créer leur entreprise; or il y a beaucoup d'entreprises qui sont créées dans l'informel (au noir) et quand l'ADIE essaye de les faire passer dans le circuit formel il y a toujours quelque chose qui tient aux règles, aux normes, aux protections sociales, aux régulations qui sont une marche très difficile à franchir. Et je crois que ce qui est vrai pour les créateurs d'entreprise l'est aussi pour le salariat. Personnellement en tant qu'ancienne syndicaliste, bien entendu, je suis pour le maintien de toutes les régulations, les protections, mais je sais qu'il faut un dialogue entre les associations et le monde du travail pour voir qu'est ce qu'il est raisonnable de maintenir à toute force et qu'est ce qu'on peut assouplir pour faciliter l'entrée sur le marché du travail des gens en difficulté.

Pierre Saglio, Atd Quart Monde

Je voulais revenir sur à la fois ce que disait Martine tout à l'heure « Agir pour nous sans nous, c'est finalement agir contre nous » et puis je voulais simplement mentionner une petite phrase du pacte d'ALERTE d'il y a 10 ans dans l'engagement des associations : l'engagement que nous associations, membres du collectif ALERTE, nous avons dit et avons écrit : « Dans leur action, associer les personnes exclues à la conception des projets et soutenir leur prise de parole collective ». Je crois que quand on essaie de regarder ce qu'on a gagné, quel est le chemin que l'on a parcouru et quel est le chemin que l'on a encore à parcourir après ces 10 ans, j'ai envie de dire une chose sur laquelle on a beaucoup avancé, c'est l'affirmation, la prise de conscience et l'obligation faite à toute notre société de reconnaître que ce qui conduit à la grande pauvreté, c'est une attaque aux droits fondamentaux et que par conséquent vouloir éliminer la grande pauvreté, éradiquer la grande pauvreté, passe nécessairement par une politique d'effectivité des droits fondamentaux.

Par contre, je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de se dire que le chemin que nous n'avons pas suffisamment fait et qui est devant nous, c'est celui vraiment encore une fois, d'associer les personnes exclues à la conception des projets, soutenir leur prise de parole collective. C'est un engagement que nous avons pris, c'est un engagement dans lequel nous avons avancé les uns, les autres et c'est un engagement dans lequel nous avons encore beaucoup de chemin à faire. Je pense que dans cette étape qui s'ouvre aujourd'hui d'une beaucoup plus grande concertation, d'un travail en commun entre associations et partenaires sociaux, je pense que c'est un des axes fondamentaux de ce que l'on doit bâtir ensemble dans les 10 ans qui viennent parce que c'est la clef pour vraiment faire que l'on puisse non pas « agir pour nous sans nous et finalement contre nous » mais vraiment bâtir ensemble.

Claude Chaudières

Le problème du logement touche la vie quotidienne des personnes. Sur ce sujet, c'est vrai que l'on n'a pas fait un travail suffisant entre associations et syndicats. Nous sommes souvent présents dans des lieux communs où l'on pourrait croiser nos informations pour mieux mettre l'accent sur les besoins de logement qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui et qui sont vraiment très importants ; sur le problème du financement de logements (vous êtes membres souvent des collecteurs du 1%, vous êtes un des financeurs importants aujourd'hui du logement) et face aux collectivités locales on pourrait mieux réagir ensemble pour que ce droit au logement devienne un droit effectif pour tous. Et puis sur le problème de la solvabilisation des aides au logement, il faudrait qu'il y ait une action commune pour que tous les dispositifs permettent à chacun d'accéder à un logement décent et le plus rapidement possible.

Le Président d'une association du Nord Pas de Calais

Je gère entre autre, un accueil de jour et de nuit ainsi qu'un service d'urgence et d'orientation et j'ai quelques remarques à vous faire.

Je suis Président depuis peu de temps je souligne, j'ai quand même été surpris depuis quelque temps par la baisse de la moyenne d'âge de nos « citoyens à part entière ». Entre le moment où je suis arrivé aux affaires et aujourd'hui, il y a un rajeunissement énorme.

Le deuxième point que je voulais soulever concerne la censure des médias qui s'exerce par exemple au sujet des conséquences de la fermeture du centre de Sangatte il y a quelques temps de cela, alors que plus de 100 000 personnes vivent encore dans les rues du Nord - Pas de Calais.

Un autre point que je voulais soulever c'est la mauvaise volonté de certains des élus à ouvrir des centres d'hébergement. C'est le cas dans notre association, alors que nous en avons le financement et que l'on pourrait soulager la misère de certaines personnes.

Le dernier point, c'est le mauvais fonctionnement de l'État quant à ses délais de financement. Dans l'attente des financements nous travaillons et pendant ce temps, nous payons des agios à nos banques pour pouvoir fonctionner avec notre personnel.

Thierry Rauch,

Citoyen à part entière

Je suis très heureux de cette journée parce que l'on va pouvoir peut être travailler différemment et mieux avec les syndicats tant patronaux que salariés.

Je voudrais rappeler que dans l'article premier de la loi de 1998, les syndicats et les associations participent à la mise en œuvre de la lutte contre l'exclusion.

Je suis frappé quand je descends à Boulogne sur Mer, que je vais rencontrer des unions locales et que je leur demande ce qu'elles font concrètement pour lutter contre les exclusions, pour expliquer aux jeunes quels sont leurs droits par rapport à l'exclusion, il y a des syndicalistes qui disent « mais toi, de quoi tu parles ? » et je trouve cela dramatique.

Tant mieux si aujourd'hui tout le monde va signer et je rappellerai que depuis la loi de 1998, la lutte contre les exclusions, c'est tout de même un impératif national c'est à dire que normalement ça devrait passer avant tout.

Gérard Alezard,

Vice-président honoraire du CES

J'ai été longtemps membre du CES (Conseil économique et social) jusqu'à ces derniers mois.

Je vais surtout faire part de l'expérience de tout ce que j'ai appris au CES en tant que syndicaliste, Président du groupe de la CGT à l'époque. La question ce n'est pas de se renvoyer la balle et cela n'est pas la démarche de cette journée, c'est tout le contraire, c'est de voir comment on peut travailler ensemble. Je peux parler de mon expérience – parce que je bénéficie de l'âge –, j'ai vécu à la fois le rapport Wresinski, le rapport de Geneviève de

Gaule et puis le rapport dont tout le monde parle aujourd'hui de Didier Robert qui se cache là haut dans l'hémicycle. Je dois dire qu'il n'y a pas eu spontanément un accord ni sur la démarche, ni sur les contenus, mais la capacité d'écoute des uns et des autres a incontestablement permis que nous puissions travailler sur une analyse des causes et par conséquent aboutir à l'incitation, à mon avis légitime et juste, des organisations syndicales à dire : il y a des choses à changer dans ce pays dans le domaine de l'exclusion, et en même temps à savoir écouter l'expérience et la compétence des associations. J'ai quand même beaucoup bataillé pour que dans mon organisation – et je crois que c'est vrai pour tout le monde- les travaux du CES soient aussi pris en charge par les organisations dont les groupes ont adopté ces textes. Et ce n'est pas si simple, la question n'est pas de tirer sur une personne mais c'est de tirer avec tout le monde.

Ce qu'a dit un intervenant tout à l'heure, la question de l'éphémère, me frappe beaucoup. Nous avons vécu dans la dernière décennie un empilage de textes souvent très bien argumentés et avec des exposés de motifs parfaitement légitimes et justes mais cet empilage a cultivé effectivement l'éphémère, et l'éphémère à un moment donne du durable c'est à dire que dans cet éphémère, nous empilons un certain nombre de mesures qui finalement installent plus dans l'exclusion.

Je ne dis pas que tout a été mauvais, la loi a beaucoup de choses de positif mais la question qui nous est posée maintenant, c'est pour cela que je reviens au rapport de Didier Robert, c'est la notion de mobilisation de tous pour l'accès de tous aux droits de tous et cette question implique que nous regardions chacun notre territoire. On n'a pas fait « tout bon » et on ne fait pas « tout mauvais ». La question est de savoir que l'on peut faire ensemble beaucoup mieux. Je crois que c'est cela la journée d'aujourd'hui. Cela me paraît tout à fait important que nous travaillions dans ce sens là. Si nous travaillons ensemble, on avancera les uns, les autres, sans mélanger les genres. Le danger qui nous guette, c'est de travailler chacun de notre côté et à partir de là on ne règle pas les questions tout à fait essentielles.

Marie-Thérèse Join-Lambert

On a largement entamé le débat de cet après-midi, qui devra reprendre des points comme les problèmes relevant du code du travail. Retenons aussi la suggestion sur l'assurance maladie, depuis le temps qu'on en parle, elle vaut la peine d'être reprise comme revendication.

Mais, pour compléter ce que vient de dire Gérard Alezard, je voudrais témoigner de la démarche qui a conduit à l'organisation de cette journée : il nous a fallu du temps pour nous rapprocher nos analyses, lever certaines incompréhensions, difficultés, griefs que l'on avait les uns à l'égard des autres. Combien de choses en effet nous séparent : l'histoire, la culture, les modes d'action...Mais l'accueil des deux côtés a été très ouvert, le moment en quelque sorte était venu. Reste qu'il reste beaucoup à faire : cette journée et l'appel qui la conclura sont le début d'une longue marche.

Gilbert Lagouanelle

J'ai senti de temps en temps des propos un peu « sinistrose ». Or nous sommes là pour construire, donc soyons aussi optimistes et marchons ensemble...

C'est vrai que nous sommes tous des militants, ce qui fait qu'à certain moment on est dans le découragement parce que les choses ne vont pas forcément dans le bon sens mais cette rencontre a pour objectif de relancer et de nous redonner du ressort.

Marie-Thérèse Join-Lambert

Après un survol de l'histoire, nous allons passer maintenant, pour progresser dans notre démarche de réflexion, à une mise en perspective avec Serge Paugam. Nous avons souhaité avoir une intervention qui nous rappelle les transformations du contexte économique et social. Rappelons que notre demande de contact avec les partenaires

sociaux répondait à des inquiétudes très vives des associations membres d'ALERTE quant aux transformations des formes de la pauvreté, à l'évolution de l'opinion publique : comment dans ces conditions, comme l'a dit le président Bloch-Lainé dans son introduction, agir plus au cœur du système économique et non plus aux marges ? .

Serge Paugam,

Sociologue, directeur d'étude à l'École des Hautes études en Sciences sociales (texte écrit)

Le titre de mon intervention est : « Les transformations du contexte européen et français et le bilan des dix dernières années* ».

À la suite du rapport du CERC, plusieurs recherches comparatives ont été réalisées en Europe. Je propose de partir des principaux acquis de ces dernières pour faire ressortir les spécificités du contexte français et tenter de dresser un bilan des dix dernières années. C'est en effet par la comparaison entre des pays proches que l'on peut mieux saisir les caractéristiques nationales d'un phénomène social.

Être pauvre et rien que pauvre

La question essentielle que doit se poser le sociologue est simple : qu'est-ce qui fait qu'un pauvre dans une société donnée est pauvre et rien que pauvre ? Autrement dit, qu'est ce qui constitue le statut social de pauvre ? A partir de quel critère essentiel une personne devient pauvre aux yeux de tous ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est définie prioritairement par sa pauvreté ? Il revient à Georg Simmel, au début du XXème siècle, d'avoir répondu le premier, de façon claire et directe, à cette question même si d'autres avant lui avaient déjà esquissé une réponse¹. Pour Simmel, c'est l'assistance qu'une personne reçoit publiquement de la collectivité qui détermine son statut de pauvre. Etre assisté est la marque identitaire de la condition du pauvre, le critère de son appartenance sociale à une strate spécifique de la population. Une strate qui est inévitablement dévalorisée puisque définie par sa dépendance à l'égard de toutes les autres. Etre assisté, en ce sens, c'est recevoir tout des autres sans pouvoir s'inscrire, du moins dans le court terme, dans une relation de complémentarité et de réciprocité vis-à-vis d'eux. Le pauvre, récipiendaire de secours qui lui sont spécialement destinés, doit accepter de vivre, ne fût-ce que temporairement, avec l'image négative, que lui renvoie la société et qu'il finit par intérioriser, de n'être plus utile, de faire partie de ce que l'on nomme parfois les « indésirables ».

Ainsi, chaque société définit et donne un statut social distinct à ses pauvres en choisissant de leur venir en aide. L'objet d'étude sociologique par excellence n'est donc pas la pauvreté, ni les pauvres en tant que tels, comme réalité sociale substantialisée, mais la relation d'assistance – et donc d'interdépendance – entre eux et la société dont ils font partie. Cette perspective analytique revient à étudier de façon comparative les mécanismes de désignation des pauvres dans différentes sociétés, à rechercher les représentations sociales qui en sont à l'origine et qui les rendent légitimes, mais aussi à analyser le rapport que les pauvres ainsi désignés établissent avec le système d'aides dont ils sont tributaires et, de façon plus générale, les épreuves dont ils font l'expérience à cette occasion et dans les autres circonstances de la vie quotidienne.

Cette orientation méthodologique invite à étudier le réseau d'interdépendances entre les pauvres et le reste de la société dans une configuration large qui peut être la nation tout entière. Pour y parvenir, il était nécessaire d'étudier à la fois les représentations sociales de la pauvreté - à l'origine des débats et des politiques en direction des populations jugées

* Cette communication a été réalisée à partir du livre de Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2005.

¹ Georg Simmel, *Les pauvres*, 1^{ère} édition en allemand 1907, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1998.

défavorisées - et les expériences vécues de l'épreuve de la pauvreté pour des hommes et des femmes désignés comme pauvres.

Trois facteurs distincts expliquent les variations des représentations sociales et des expériences vécues : le degré du développement économique et du marché de l'emploi, la forme et l'intensité des liens sociaux et la nature du système de protection sociale et d'action sociale.

Le niveau du développement économique joue un rôle déterminant. Comme le soulignait déjà Tocqueville en 1835, être pauvre dans un pays lui-même très pauvre comme l'était le Portugal à cette époque, n'a pas le même sens, pour ceux qui en font l'expérience, qu'être pauvre dans un pays plus prospère comme l'était notamment la Grande-Bretagne au lendemain de sa révolution industrielle². Aujourd'hui encore, il faut tenir compte de cette différence au sein même de l'Union européenne en raison de l'inégalité persistante des niveaux de production et des rythmes de développement économique entre les pays, mais aussi entre les régions de certains pays.

Les représentations et les expériences vécues de la pauvreté sont liés également à la forme et à l'intensité des liens sociaux. Les enquêtes sur la pauvreté menées en France ont conduit à mettre l'accent sur la tendance à l'affaiblissement, voire à la rupture, des liens sociaux. Dès les premiers travaux comparatifs réalisées en collaboration avec plusieurs chercheurs européens, il apparaissait que ce phénomène n'était pas vérifié dans tous les pays. On ne peut donc pas dire que les pauvres sont plus isolés socialement que les autres catégories de la population quel que soit le pays dans lequel ils vivent. Dans certains cas, c'est même le contraire : la résistance collective à la pauvreté peut passer par des échanges intenses au sein des familles et entre elles, ainsi que par de nombreuses solidarités de proximité, à tel point que les pauvres peuvent être considérés comme parfaitement intégrés au tissu social. Le sens de la pauvreté dans une société donnée ne peut être compris sans cette référence aux liens sociaux.

Enfin, l'expérience vécue de la pauvreté peut varier également d'un pays à l'autre en fonction du système de protection sociale et des modes d'intervention sociale au titre de l'assistance. La forme de l'État-providence a, par exemple, un effet sur la constitution de la catégorie des pauvres prise en charge au titre de l'assistance. Dans chaque régime de *welfare state*, des populations sortent, en effet, des mailles du filet de protection sociale et viennent grossir, de façon variable selon les lieux et les périodes, la catégorie des assistés. La généralisation progressive du système de protection sociale au cours de la période des « trente glorieuses » a contribué à réduire la sphère de l'assistance traditionnelle, mais elle ne l'a pas entièrement éliminée. Le nombre des pauvres relevant de l'assistance est donc en grande partie lié à la capacité du régime d'État-providence à retenir dans le filet général de la protection sociale les franges les plus vulnérables de la population.

Ce cadre analytique inspiré de Simmel et enrichi par ces trois facteurs explicatifs débouche sur une typologie des formes élémentaires de pauvreté : la *pauvreté intégrée*, la *pauvreté marginale*, la *pauvreté disqualifiante*. Chacune d'entre elles renvoie à une configuration sociale spécifique.

La *pauvreté intégrée* traduit une configuration où ceux que l'on appelle les « pauvres » sont nombreux. Ils se distinguent peu des autres couches de la population. Leur situation est courante et renvoie au problème plus général d'une région ou d'une localité donnée qui a toujours été pauvre. Puisque les « pauvres » forment un groupe social étendu, ils ne sont pas non plus fortement stigmatisés. Il est logique de considérer que ce type de rapport social à la pauvreté a une probabilité plus élevée de se développer dans des sociétés

² Tocqueville, Mémoire sur le paupérisme, 1835. La revue Commentaire a publié ce texte en 1983 en deux parties dans les volumes 23 (pp. 630-636) et 24 (pp. 880-888) et il a été également récemment repris dans un petit volume des éditions Allia

traditionnelles que dans les sociétés modernes. Il traduit idéalement la situation de pays préindustriels qui enregistrent un retard économique par rapport aux pays dont le développement économique et le progrès social ont permis de garantir au plus grand nombre bien-être et protection sociale. L'analyse a conduit au constat que la pauvreté dans les pays du Sud de l'Europe se rapproche de ce type.

La *pauvreté marginale* renvoie à une configuration sociale différente dans laquelle ceux que l'on appelle les « pauvres » ne forment pas un vaste ensemble social peu distinct des autres couches sociales, mais au contraire une frange peu nombreuse de la population. Ces « pauvres » sont souvent jugés inadaptés au monde moderne et il est courant de les désigner comme des « cas sociaux », ce qui entretient inévitablement leur stigmatisation. Ce groupe social est résiduel, mais il fait néanmoins l'objet d'une forte attention de la part des institutions d'action sociale. Ce rapport social à la pauvreté a une probabilité plus élevée de se développer dans les sociétés industrielles avancées et en expansion et, en particulier, dans celles qui parviennent à limiter l'importance du chômage et à garantir à chacun un haut niveau de protection sociale.

Enfin, la *pauvreté disqualifiante* traduit une configuration sociale où ceux que l'on appelle les « pauvres » sont de plus en plus nombreux et refoulés, pour la plupart, hors de la sphère productive. Leurs difficultés risquent de ce fait de s'accroître, ainsi que leur dépendance à l'égard des services de l'action sociale. Cette forme élémentaire de la pauvreté se distingue nettement de la *pauvreté marginale* et de la *pauvreté intégrée*. Elle ne renvoie pas à un état de misère stabilisée, mais à un processus qui peut toucher des franges de la population jusqu'à lors parfaitement intégrées au marché de l'emploi. Ce processus concerne des personnes confrontées à des situations de précarité de plus en plus lourdes tant dans le domaine du revenu, des conditions de logement et de santé, que dans celui de la participation à la vie sociale. Ce phénomène n'affecte pas que ces franges nouvellement précarisées de la population. Il affecte l'ensemble de la société tant l'insécurité génère une angoisse collective. La *pauvreté disqualifiante* a une probabilité plus élevée de se développer dans les sociétés « postindustrielles », notamment dans celles qui sont confrontées à une forte augmentation du chômage et des statuts précaires sur le marché du travail. La situation française se rapproche de ce type.

La montée de l'insécurité sociale

La *pauvreté disqualifiante* se traduit par une angoisse collective presque incontrôlable. C'est en partie pour cette raison que le débat sur l'exclusion a pris en France une importance grandissante depuis le début des années 1990. Les autres pays européens en ont souvent été surpris. Cette notion est, en effet, moins utilisée chez eux, même lorsque l'évolution de leur économie et de leur système de protection sociale est similaire à celle de la France.

Plusieurs sondages ont été consacrés au rapport des Français à l'exclusion. Une question régulièrement posée depuis le début des années 1990 est formulée de la façon suivante : « Vous arrive-t-il d'avoir peur de devenir vous-même un jour un exclu ? » En 1993, 53 % des personnes interrogées avaient répondu oui, ce qui apparaissait énorme et presque démesuré. Seulement 2 % des interviewés ne s'étaient pas prononcés, ce qui écartait a priori l'hypothèse d'un biais lié aux non-réponses. On pouvait aussi se demander si ce résultat n'était pas dû à des événements particuliers. Or, le sondage a été renouvelé cinq fois depuis cette date, à des saisons variables dans l'année (hiver, automne, printemps) et la proportion de personnes répondant oui à cette question est restée stable. Le maximum de réponses positives a été atteint en février 1998 avec 57 %. Le résultat n'a jamais été inférieur à 53 %. Stable dans le temps, ce résultat paraît donc solide. Il traduit un phénomène sociologique qu'il faut étudier de façon approfondie.

Ce chiffre qui dépasse la moitié de la population a pour effet de nourrir spontanément la réflexion sur la société duale : une France coupée en deux parts presque égales, d'un côté celle qui gagne, à l'abri pourrait-on dire de toute menace de précarité, de l'autre celle qui perd ou pourrait perdre rapidement sa place, en raison de sa fragilité économique ou relationnelle. On ne peut s'empêcher de rapprocher ce résultat de l'étude réalisée dans le cadre du CERC³, qui distinguait, parmi les actifs, à partir d'une enquête de 1986/87, ceux qui avaient un emploi stable et estimaient ne pas avoir de risque de le perdre (52 %), ceux qui, dans la même situation, craignaient, au contraire de devenir chômeurs (28 %), ceux qui avaient un emploi instable (8%) et les chômeurs (12 %). Ainsi, les actifs « protégés » ne concernaient qu'une personne sur deux. Les sondages confirment que la peur de devenir « exclu » concerne surtout les individus en âge d'activité : jusqu'à 50 ans, la proportion se situe même entre 60 et 70 %, alors qu'après 65 ans, elle est inférieure à 30 %. On peut donc faire l'hypothèse que c'est surtout la crainte du chômage et la précarité des emplois qui avivent cette angoisse face à l'exclusion. Perdre son emploi dans une société qui fonde les distinctions de statuts sociaux sur la participation à la production de la richesse collective est, pour beaucoup, le signe de l'infériorité, de la dépendance vis-à-vis des services sociaux et le début de l'engrenage vers la misère.

On notera, comme on pouvait s'y attendre, que la peur de l'exclusion est nettement plus élevée parmi les femmes qui sont, à qualification égale, plus défavorisées que les hommes sur le marché de l'emploi. Il faut enfin souligner que si la crainte de l'exclusion touche davantage les ouvriers et les employés, c'est-à-dire les catégories les plus massivement confrontées au risque de licenciement, il n'épargne pas les autres, à savoir les professions intermédiaires et les cadres, ce qui traduit un malaise diffus au sein de l'ensemble des actifs.

Cette peur de l'exclusion peut paraître excessive. Elle est liée à ce sentiment d'insécurité qui se répand parmi de nombreuses couches sociales. Mais poser cette question dans les pays développés, comme le sont les pays européens, peut paraître paradoxal tant nous vivons, souligne Robert Castel, dans des sociétés parmi les plus sûres qui aient jamais existé. Les protections sont civiles au sens où elles garantissent les libertés fondamentales et la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un État de droit. Elles sont aussi sociales au sens où elles couvrent contre les principaux risques susceptibles d'entraîner une dégradation de la situation des individus, notamment la maladie, l'accident, la vieillesse, le chômage... En réalité, ce qui est paradoxal, c'est que le souci de la sécurité est devenu une préoccupation populaire au sens fort du terme, alors même que les formes les plus massives de la déchéance et de la violence ont été en grande partie jugulées. Robert Castel suggère l'hypothèse selon laquelle « l'insécurité moderne ne serait pas l'absence de protections, mais plutôt leur envers, leur ombre portée dans un univers social qui s'est organisé autour d'une quête sans fin de protections ou d'une recherche éperdue de sécurité⁴ ». Il s'agit d'une quête sans fin : la recherche de protections est infinie et suscite inévitablement de perpétuelles frustrations. L'insécurité est alors l'envers de la médaille d'une société de sécurité. Si les sociétés modernes sont ainsi construites sur le terreau de l'insécurité, c'est parce que les individus qui les habitent ne trouvent, ni en eux-mêmes, ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection.

Pour interpréter ce malaise diffus, Pierre Bourdieu proposait de distinguer la « misère de position » de la notion plus courante de « misère de condition »⁵. En se fondant sur de nombreux entretiens compréhensifs réalisés auprès de personnes issues de milieux sociaux différents, il remarquait en effet que la « petite misère », faite de souffrances quotidiennes, correspondait à l'expérience de l'infériorité sociale et se traduisait par le sentiment de ne pas être suffisamment reconnu et apprécié au sein de l'espace social de référence des individus.

³ Cf. Serge Paugam, Jean-Paul Zoyem, Jean-Michel Charbonnel, Précarité et risque d'exclusion en France, *La Documentation Française*, « Documents du CERC », n°109, 1993.

⁴ Robert Castel, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, *Le Seuil et La République des Idées*, 2003, p. 6.

⁵ Cf. Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, *Seuil*, 1993.

« Cette *misère de position*, relative au point de vue de celui qui l'éprouve en s'enfermant dans les limites du microcosme, est vouée à paraître « toute relative », comme on dit, c'est-à-dire tout à fait irréaliste, si, prenant le point de vue du macrocosme, on la compare à la grande misère de condition ; référence quotidiennement utilisée à des fins de condamnation (« tu n'as pas à te plaindre ») ou de consolation (« il y a bien pire, tu sais »). Mais, constituer la grande misère en mesure exclusive de toutes les misères, c'est s'interdire d'apercevoir et de comprendre toute une part de souffrances caractéristiques d'un ordre social qui a sans doute fait reculer la grande misère (moins toutefois qu'on ne le dit souvent) mais qui, en se différenciant, a aussi multiplié les espaces sociaux (champs et sous-champs spécialisés), qui ont offert les conditions favorables à un développement sans précédent de toutes les formes de la petite misère⁶. » La crainte de l'exclusion se nourrit effectivement de cette angoisse des individus de ne plus être suffisamment reconnus ou, plus précisément, d'être reconnus comme inférieurs aux autres et, par conséquent, de devenir ainsi peu à peu des « exclus de l'intérieur ».

L'insécurité sociale renvoie en définitive à deux sens différents. Le premier est celui auquel Robert Castel fait référence, c'est-à-dire l'absence ou, tout au moins le sentiment d'absence ou d'affaiblissement, des protections face aux principaux risques sociaux, notamment le chômage et la pauvreté. Le second est proche de celui auquel fait référence, au moins implicitement, Pierre Bourdieu lorsqu'il insiste à la fois sur les conditions dans lesquelles se constituent aujourd'hui les rapports sociaux et sur les formes de domination qui les caractérisent. L'insécurité sociale, résulte, dans le premier sens, de la perte au moins partielle des supports sociaux, et, dans le second, d'une infériorité socialement reconnue à l'origine de souffrances, voire de différentes formes de détresse psychologique, notamment la perte de confiance en soi et le sentiment d'inutilité. Dans un sens comme dans l'autre, il s'agit bien d'une menace qui pèse sur l'individu et ses proches.

Ces deux sens se retrouvent dans le concept de précarité professionnelle, selon que l'on prend en compte le rapport à l'emploi ou le rapport au travail comme fondement de l'analyse⁷. Le rapport à l'emploi renvoie à la logique protectrice de l'Etat-providence, le second à la logique productive de la société industrielle. Le salarié est précaire lorsque son emploi est incertain et qu'il ne peut prévoir son avenir professionnel. C'est le cas des salariés dont le contrat de travail est de courte durée, mais aussi de ceux dont le risque d'être licenciés est permanent. Cette situation se caractérise à la fois par une forte vulnérabilité économique et par une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux puisque ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi. Le salarié occupe, de ce fait, une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'Etat-providence. On peut parler, dans ce cas, d'une *précarité de l'emploi*. Mais le salarié est également précaire lorsque son travail lui semble sans intérêt, mal rétribué et faiblement reconnu dans l'entreprise. Puisque sa contribution à l'activité productive n'est pas valorisée, il éprouve le sentiment d'être plus ou moins inutile. On peut parler alors d'une *précarité du travail*. Ces deux dimensions de la précarité doivent être étudiées simultanément. Elles renvoient aux transformations profondes du marché de l'emploi, mais aussi à des évolutions structurelles de l'organisation du travail.

D'une façon plus générale, la tendance à l'autonomie dans le travail et à l'individualisation de la performance conduit, presque inévitablement, les salariés, quel que soit leur niveau de qualification et de responsabilités, à chercher à se distinguer au sein même de leur groupe de travail, ce qui accroît les facteurs potentiels de rivalités et de tensions entre eux au delà de leur appartenance à une catégorie déterminée dans l'échelle hiérarchique de l'entreprise. Par ailleurs, si la plupart des entreprises tentent de renforcer leur flexibilité, il existe toutefois de fortes variations d'une entreprise à l'autre, si bien que le risque de perdre son emploi et

⁶ Ibid., p. 11.

⁷ Serge Paugam, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien Social », 2000.

de vivre dans la crainte de cette perspective est devenu un facteur propre d'inégalité entre les salariés. Autrement dit, l'évolution des formes de l'intégration professionnelle, loin de réduire les différenciations, consacre la complexité de la hiérarchie socioprofessionnelle et fragilise en même temps une frange croissante de salariés.

Cette insécurité sociale ne se focalise pas, on le voit, sur un groupe spécifique. Même si le risque d'exclusion est toujours inégalement réparti, l'insécurité sociale, dans son double sens, est, à bien des égards, transversale à la société salariale et constitue en quelque sorte le terreau d'un nouveau rapport social à la pauvreté, fondamentalement différent de celui qui caractérisait la période des « trente glorieuses ».

De nouvelles formes de disqualification spatiale

La crainte de l'exclusion se nourrit également de l'insécurité urbaine et, du moins en France, de la question des banlieues. Un des traits de la *pauvreté disqualifiante* est qu'elle touche de façon diffuse des franges potentiellement nombreuses de la population. Le processus de disqualification sociale se traduit, entre autres, par une concentration des ménages défavorisés dans certaines cités, susceptibles de devenir, de ce fait, des lieux prioritaires pour l'intervention sociale. Alors que dans les années 1960, de nombreux ménages ouvriers, qui habitaient jusque-là dans des logements insalubres ou des cités de transit, ont pu accéder à un meilleur confort en s'installant dans des cités nouvelles constituées de logements neufs de type HLM considérés alors comme le symbole du bien-être et du progrès, on a pu constater, surtout à partir des années 1980, soit une vingtaine d'années plus tard, un processus inverse de disqualification sociale de ces mêmes espaces caractérisés à la fois par le départ de nombreuses familles et la concentration de ménages en difficulté. Plusieurs enquêtes réalisées en France ont permis d'apprécier l'ampleur de ce phénomène.

On a pu se rendre compte ainsi que les quartiers jugés prioritaires dans le cadre de la politique de la ville présentaient toutes les caractéristiques de cités déshéritées. Ils entraient dans la procédure de développement social des quartiers (DSQ) ou avaient fait l'objet de conventions de quartiers, ce qui signifiait, entre autres, qu'ils avaient été reconnus par les pouvoirs publics et la population qui y résidait comme des lieux de relégation nécessitant de multiples actions menées en partenariat par l'Etat, les collectivités locales, les diverses institutions d'action sociale et les associations d'usagers. Ces quartiers que l'on appelle aujourd'hui les zones urbaines sensibles (ZUS) sont presque toujours situées dans des zones désavantagées. Eloignés du centre-ville et parfois mal desservis par les transports en commun, ils sont aussi souvent coupés du reste de l'agglomération par des infrastructures routières ou ferroviaires et souvent construits sous le passage de lignes haute tension. Leur architecture se caractérise par la juxtaposition de « barres » et de « tours » et la majorité des habitations relève du patrimoine HLM.

Mais l'habitat socialement disqualifié ne résulte pas seulement de la concentration spatiale des ménages défavorisés. Analyser les cumuls de handicaps à partir d'indices est insuffisant pour comprendre les mécanismes de la relégation. Il faut donc s'efforcer d'étudier les processus locaux qui conduisent à qualifier tel ou tel espace urbain de « quartier en crise » ou de « quartier ségrégué », ce qui implique notamment d'accorder une attention particulière à la formation des identités collectives.

Nous disposons aujourd'hui de plusieurs monographies sur les mécanismes de la disqualification sociale de cités HLM. Les premiers symptômes sont presque toujours les mêmes : départ des locataires les plus aisés pour accéder à la propriété ou à des logements plus adaptés à leur situation sociale et matérielle (moins d'enfants à charge) et remplacement progressif par des ménages d'origine étrangère ou en situation d'urgence (précarité professionnelle, divorce ou expulsion de leur ancien logement, etc.). La rotation

est, dans certains cas, accélérée. Sa rapidité constitue un indice du malaise social. La forte rotation des locataires constitue un obstacle à l'établissement de relations sociales durables entre les locataires. Les plus anciens se sentent dévalorisés par les départs successifs - eux, ne partent pas - et les nouveaux habitants rapidement confrontés à l'image négative de la cité ont tendance à se replier sur eux-mêmes. Il convient aussi de souligner, même si ce n'est pas la cause principale, la dégradation des logements. La défektivité des appartements est souvent réelle - mauvaise insonorisation, problèmes de chauffage, humidité, etc. -, et implique un entretien régulier que d'aucuns, dans les offices HLM, jugent coûteux. La détérioration des espaces collectifs est plus préoccupante : les murs extérieurs sont bariolés de graffiti, les entrées et les escaliers mal entretenus, les boîtes aux lettres cassées, les vitres brisées. Ces signes sont l'indice d'une misère morale et de rapports sociaux fondés sur la mésentente, voire la violence, entre les habitants.

Tout se passe comme si les habitants, et en particulier les adolescents désœuvrés, voulaient offrir au regard public l'image de la pourriture de leur cité, une pourriture qui leur colle à la peau et à laquelle ils s'identifient. Ils participent ainsi, eux aussi, à la construction de l'image négative de leur cité, en renforçant les traits dévalorisants. En réalité, ils ne font qu'appliquer à eux-mêmes le jugement des autres, ceux qui de l'extérieur désignent la cité comme un ghetto.

Lorsque les habitants d'une cité stigmatisée ne cherchent pas à se défendre collectivement face à l'image négative qui les caractérise – ce qui semble, aujourd'hui, le plus fréquent –, il faut y voir, en premier lieu, l'absence d'un sentiment d'appartenance à un groupe uni par le même destin. Les quartiers désignés comme prioritaires sont de composition sociale hétérogène. Certes, en raison de la concentration de ménages précarisés, les différences objectives entre les habitants ne sont pas fortes, en particulier pour un observateur extérieur, mais elles existent. Elles sont même souvent subjectivement perçues comme très fortes. Dans la même cité, de nombreux ménages peuvent être touchés par la disqualification sociale, mais, sachant que ce processus comporte plusieurs phases, cela ne signifie pas qu'ils soient pour autant confrontés au même type de problèmes. Ceux qui estiment pouvoir trouver un emploi et quitter la cité par leurs propres moyens éprouvent le sentiment de ne pas faire partie du même monde que ceux qui y vivent depuis plusieurs années en se comportant comme des « assistés ». La constitution de l'ordre hiérarchique interne est, dans ce cas, fondée sur la reconnaissance et le renforcement des moindres signes de distinction sociale. L'effort de différenciation individuelle s'oppose par conséquent à la cohésion du groupe et rend improbable l'émergence de liens communautaires.

Les modes d'intervention sociale contribuent aussi parfois, de façon involontaire, à renforcer les clivages sociaux entre les groupes. Ainsi, après une émeute dans un quartier donné, les milieux officiels cherchent à identifier les coupables. L'idée selon laquelle il existerait un noyau de « meneurs » ou de « familles lourdes » qui sèment le désordre et qu'il suffirait d'expulser pour que la paix sociale revienne, se répand et les habitants, eux-mêmes, inquiets pour leur avenir et soucieux de détourner le discrédit vers ce groupe potentiel, y adhèrent souvent sans restriction. On peut parler encore de commérage discriminatoire pour rendre compte de ces stratégies internes par lesquelles tous les habitants, pris individuellement, cherchent à faire valoir leurs mérites auprès de ceux qui leur semblent les plus proches tout en cherchant à disqualifier les autres. Cet effort de différenciation individuelle se manifeste également dans les comportements à l'égard des services d'action sociale. Certains ménages cherchent, en effet, à avoir des liens privilégiés avec les travailleurs sociaux en tentant de faire reconnaître par eux leurs efforts pour « s'en sortir », ce qui est une autre manière de se distinguer de ceux qu'ils désignent comme les « profiteurs » de l'assistance.

Ces rapports sociaux ne sont pas fondamentalement différents de ceux que l'on observe dans d'autres quartiers, mais le caractère intolérable de l'identité négative de chacun des

habitants de ces cités déshéritées s'oppose, dans certains cas, à toute cohésion du groupe et donne l'impression d'une vie collective éclatée et d'un monde défait, propice à des mouvements locaux inorganisés.

Afin d'approfondir ce processus, une enquête réalisée en 2003 dans le 20^{ème} arrondissement de Paris auprès d'un échantillon de personnes appartenant à des quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire de la Politique de la Ville a permis d'étudier à la fois le lien entre l'image des espaces de résidence et l'image de soi à partir d'une comparaison minutieuse des quartiers et sous-quartiers et les formes d'attachement ou au contraire de répulsion que les individus éprouvent à l'égard de leur lieu d'habitation⁸. Les résultats ont confirmé que tous les individus et tous les territoires ne sont pas égaux face à l'effet délétère des lieux, y compris à l'intérieur d'un périmètre faisant l'objet d'un marquage social et politique fondé sur l'attribution de caractéristiques négatives. L'analyse a montré que les symptômes de dépression sont plus nombreux et plus intenses dans les zones récemment touchées par le processus de disqualification spatiale. Autrement dit, c'est lorsque l'identité négative d'un lieu est en voie de constitution que la détresse des habitants y est la plus forte. Dans les quartiers anciennement disqualifiés, si les habitants ne sont pas à l'abri d'un cumul de handicaps, ils se sont souvent dotés de formes de résistance au stigmat.

Ces analyses conduisent à souligner l'hétérogénéité des situations urbaines de pauvreté et le caractère diffus du malaise social qui règne dans les quartiers aujourd'hui désignés comme « sensibles ». Cette crise du tissu social urbain recoupe en grande partie la crise du marché de l'emploi, mais elle garde cependant sa spécificité au sens où elle est aussi, indépendamment du chômage et de la précarité professionnelle, le produit des inégalités socio-économiques inscrites dans le territoire.

L'expérience du chômage et de l'isolement social

La *pauvreté disqualifiante* se traduit par une angoisse collective et suscite un débat social et politique. Elle affecte donc la société dans son ensemble et menace en ce sens sa cohésion interne. Les personnes susceptibles de connaître des difficultés sur le marché de l'emploi et d'être refoulées de la sphère productive sont de plus en plus nombreuses. Elles deviennent socialement suspectes et peu crédibles. Les banques se méfient d'elles et leur refusent parfois les services élémentaires qu'elles accordent aux autres. Les bailleurs adoptent une attitude comparable en rechignant à leur permettre l'accès au logement, y compris quand il s'agit de logements sociaux. La plupart exigent des garanties que les personnes au chômage de longue durée ne peuvent fournir. En un mot, le chômeur ainsi que le travailleur précaire ne sont pas jugés solvables. Ils sont socialement disqualifiés. C'est ainsi que l'absence durable d'emploi entraîne pour beaucoup une série de petites ou grandes humiliations quotidiennes.

La simple mesure monétaire de la pauvreté paraît un indicateur bien frustré pour rendre compte de ce phénomène, aussi diffus que multidimensionnel. Dans la plupart des sociétés européennes, la croissance du nombre des assistés a suivi celle du chômage, mais, de façon plus générale, la proportion de personnes prises en charge d'une façon ou d'une autre pour des difficultés liées à l'emploi, au logement ou à la santé n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies. Si les études comparatives européennes sur la ségrégation urbaine sont restées peu nombreuses, celles qui ont été réalisées sur l'expérience du chômage ont été, en revanche, plus systématiques.

Le chômage a souvent été décrit pour cette raison comme un processus de cumul progressif de handicaps. Les recherches ont mis l'accent, on l'a vu, sur la dégradation du niveau de vie, mais aussi sur l'affaiblissement de la vie sociale et la marginalisation vis-à-vis des autres

⁸ Cette enquête a été réalisée par l'Inserm. Cf. Sylvain Péchoux Vivre dans un quartier disqualifié. Images de soi et images des lieux dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, mémoire de DEA de l'EHESS, septembre 2004.

travailleurs. Il existe cependant des variations importantes d'un pays à l'autre. Quels sont ceux qui ont été le plus touchés par ce processus ? Le premier cumul que l'on peut analyser est celui qui correspond à la situation du chômeur vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans ce cas, non seulement il n'occupe pas un emploi, mais il est contraint de vivre avec de maigres ressources, ce qui peut constituer une difficulté supplémentaire dans la perspective de la recherche du travail. Si l'on compare le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population de 18 à 65 ans au taux de pauvreté des chômeurs, il est logique de constater que le second est inférieur au premier dans tous les pays européens. Le risque des chômeurs de connaître la pauvreté monétaire est donc bien réel. Mais le taux de pauvreté des chômeurs passe de 17,8 % au Danemark à 42,8 % au Royaume-Uni, ce qui confirme l'incidence du niveau d'indemnisation des chômeurs sur le niveau de vie de ces derniers.

On peut analyser aussi le cumul de handicaps des chômeurs à la fois à partir de la pauvreté monétaire et de l'isolement social. Ce dernier peut être apprécié à partir de deux indicateurs : le fait de vivre seul ; le fait d'être privé de contacts réguliers avec des amis. Le premier fait référence à la sociabilité primaire qui se développe au sein du ménage, le second à la sociabilité secondaire et au lien de participation élective. Ces deux formes de sociabilité ont, l'une et l'autre, une dimension affective. Il faut toutefois les étudier avec prudence. Un chômeur qui vit seul n'est pas forcément un chômeur isolé. Le fait de vivre seul n'est pas non plus toujours le résultat du chômage. On conviendra toutefois que le chômeur qui vit seul ne peut bénéficier des supports généralement apportés par les membres du ménage au sein de la sphère domestique. De même, le chômeur qui n'a pas de contact régulier avec des amis, n'est pas forcément sans amis. On peut seulement considérer l'absence de ces contacts réguliers comme un risque potentiel d'isolement.

Les résultats confirment qu'au Danemark seulement une très faible proportion de chômeurs font l'expérience d'un double handicap de pauvreté et d'isolement social. Cela est vérifié quel que soit l'indicateur de sociabilité pris en compte. On peut observer dans les pays du Sud de l'Europe une tendance à un faible cumul de handicaps. Les chômeurs à la fois pauvres et vivant seuls y sont très peu nombreux, ce qui confirme une fois encore l'hypothèse vérifiée dans le chapitre 3 selon laquelle ces pays sont plus proches que les autres de la *pauvreté intégrée*. Les Pays-Bas et la Belgique ont un niveau intermédiaire de cumul de handicaps quelle que soit la mesure prise en compte. Les pays où la proportion de personnes ayant un double désavantage est la plus élevée sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Près de 10 % des chômeurs au Royaume-Uni et en Allemagne sont à la fois pauvres et vivant seuls et plus de 20 % sont à la fois pauvres et sans contacts quotidiens avec des amis. En France, on constate une très forte proportion (28 %) de chômeurs à la fois pauvres et faiblement intégrés dans un réseau de sociabilité informelle.

Pour appréhender l'isolement social, on peut prendre en compte la participation à la vie associative. Depuis l'enquête de Lazarsfeld à Marienthal au début des années 1930, on sait que le chômage contribue à affaiblir l'intensité des échanges sociaux, en particulier dans la sphère des relations associatives. Les clubs de théâtre, les clubs sportifs, les associations bénévoles connurent, en effet, un déclin significatif à partir du moment où la grande partie de la population de cette ville moyenne fut touchée par la fermeture de la principale usine. Les exploitations récentes du panel communautaire des ménages ont permis de vérifier que le chômage avait toujours un effet négatif sur la vie associative à la fin du XXème siècle et ceci dans les principaux pays industrialisés. On peut constater, par exemple, que la participation des chômeurs à la vie associative est nettement plus faible que celle des personnes ayant un emploi stable et cela aussi bien au Danemark, en France, en Allemagne qu'au Royaume-Uni. Dans ces quatre pays, le fait de vivre seul ou de vivre dans un quartier caractérisé par le vandalisme et la criminalité a un effet aggravant. Ainsi, il apparaît nettement que les handicaps peuvent se cumuler au cours de l'expérience du chômage. Notons cependant que la proportion de chômeurs de plus d'un an qui participent à la vie associative est relativement élevée au Danemark comparativement aux trois autres pays : ils sont en effet 47,6 % dans

ce pays contre seulement 33 % au Royaume-Uni, 29,5 % en Allemagne et 18,8 % en France.

La fragilité des liens sociaux et le risque de cumul des handicaps au cours de l'expérience du chômage apparaissent ainsi plus élevés dans les pays économiquement développés qui ont connu le plein emploi au cours de la période des « trente glorieuses ». On observe dans ces pays tout à la fois une forte dégradation du marché de l'emploi, une relative incertitude normative quant au rôle effectif que doit jouer la famille dans la prise en charge des chômeurs et une certaine faiblesse ou inadaptation des systèmes d'indemnisation du chômage et de la protection sociale en général. La Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne sont, à ce titre, particulièrement frappés.

L'inadaptation des réponses

La crise de l'emploi qui caractérise aujourd'hui la société salariale incite les pouvoirs publics à rechercher de nouvelles solutions. Deux tendances générales peuvent être repérées. La première est que les cibles de l'intervention sociale se sont multipliées. Parce que la pauvreté est à la fois diffuse, multidimensionnelle et cumulative, les pouvoirs publics ont cherché à intervenir de façon différenciée selon les publics concernés et les acteurs de cette intervention se sont diversifiés et spécialisés. Par ailleurs, des actions d'insertion ou d'accompagnement social sont menées en complément, parfois en contrepartie, du versement des prestations sociales. Ces réponses restent cependant incertaines puisqu'elles ne peuvent résoudre en elles-mêmes le problème majeur que soulèvent la crise de l'emploi et l'accroissement des inégalités socio-économiques dans l'espace.

La multiplication des cibles et des acteurs

La crise de l'emploi et le gonflement de la population susceptible d'être prise en charge au titre de l'assistance a conduit la plupart des pays à diversifier leurs actions. Autrement dit, la tendance a été de définir des programmes d'aide adaptés non pas à l'ensemble de la population, mais à des catégories particulières.

Face au chômage, les pouvoirs publics ont inventé, aussi bien en France que dans les autres pays européens, des mesures pour favoriser l'emploi des moins qualifiés aussi bien dans le secteur marchand (en abaissant le coût du travail pour les entreprises) que dans le secteur non marchand (en créant des formes particulières d'emploi). Il s'agit aussi de développer la formation professionnelle en faveur des jeunes peu diplômés ou en situation d'échec scolaire et de favoriser par ailleurs les préretraites. Dire que ces mesures n'ont pas atteint cet objectif serait trop rapide. Bien que l'évaluation précise ne soit pas facile à envisager, d'un point de vue quantitatif et à court terme, l'entrée dans ces mesures a permis de réduire le nombre des chômeurs. Mais ce type de politique a aussi son revers. Elle contribue directement à la création de plusieurs statuts précaires d'emploi dont le principe, une fois institutionnalisé, a tendance à se pérenniser. Les mesures prennent des formes et des appellations variables, mais l'esprit reste souvent plus ou moins le même.

Une des grandes limites de ces politiques est qu'elles sont souvent détournées de la mission d'insertion pour laquelle elles ont été élaborées. Alors que ces aides visent des publics susceptibles de se maintenir durablement au chômage et qui nécessitent, par conséquent, une attention particulière en termes de formation et de qualification, elles sont souvent utilisées, aussi bien par le secteur marchand que par le secteur non marchand, à des fins de flexibilité de la main d'oeuvre. Elles constituent parfois une aubaine pour des entreprises ou des institutions privées ou publiques qui voient la possibilité de faire exécuter à moindre coût des tâches saisonnières. En définitive, il s'agit souvent là pour elles d'une main d'oeuvre à bon marché. On sait aussi que certaines entreprises ou collectivités locales sélectionnent même les personnes susceptibles de bénéficier de ces stages et contrats aidés, non en

fonction de critères sociaux liés à leurs difficultés personnelles, mais essentiellement en fonction de leurs compétences précises qui pourront être mises aussitôt à profit, d'autant que le chômage de masse constitue une réserve dont laquelle il est possible de puiser cette main d'œuvre.

Les pouvoirs publics sont conscients de ces abus et sont parfois contraints de supprimer telle ou telle mesure ayant fait l'objet d'un détournement trop manifeste. De façon plus générale, les mesures gouvernementales successives apparaissent instables. Chaque nouveau gouvernement fait le constat de l'échec ou de l'inadaptation des solutions proposées et en cherche de meilleures, ce qui est une façon d'imprimer sa marque. Il cherche ainsi à bénéficier de l'effet médiatique de la mise en place d'un nouveau programme, même si, sur le fond, les nouvelles mesures restent très proches des précédentes. Il en résulte une inflation de dispositifs qui, à la longue, aboutit au brouillage des catégories administratives et à leur dévalorisation. En réalité, c'est le principe même de ces aides qui est équivoque : si elles partent d'un objectif d'insertion véritable et d'une volonté de faire reculer le chômage, elles contribuent en même temps à élargir la zone intermédiaire entre l'emploi stable et le chômage en renforçant la flexibilité à la périphérie du marché de l'emploi. Le nombre de personnes susceptibles de faire l'objet de ces politiques ciblées est désormais très élevé. Pour certaines catégories de salariés, le risque est grand de se maintenir durablement dans ce segment périphérique et de connaître temporairement plusieurs expériences de chômage.

Le même problème se retrouve lorsque l'on prend en compte les aides publiques pour permettre l'accès au logement des plus défavorisés. Il existe désormais en France une multiplicité de mesures particulières qui vont, en simplifiant un peu, de l'hébergement d'urgence (une à plusieurs nuits selon les établissements), au centre d'hébergement et de réadaptation sociale (une ou plusieurs semaines), au logement d'insertion (quelques mois), au logement sous-loué par un organisme social pouvant déboucher sur un logement définitif. Dans l'esprit de ceux qui les ont inventées, il s'agit d'offrir aux différents partenaires de l'action sociale une palette de solutions suffisamment large pour répondre aux différents cas de figure. Toutefois, les personnes en difficulté ne sont en général pas dupes de cette hiérarchisation statutaire des dispositifs et du parcours que l'on tente de leur faire suivre en les faisant passer d'une case à l'autre dans un système bureaucratique-assistanciel lourd et complexe. Le risque pour elles est que ce parcours soit long et parsemé d'embûches avant qu'elles puissent accéder à un hypothétique logement définitif. En définitive, la multiplication des cibles dans le domaine du logement est la réponse à une question plus générale qui est celle de la pénurie de logements aussi bien dans le parc public que dans le parc privé et de la difficulté des familles pauvres et jugées non solvables d'accéder à un logement ordinaire lorsqu'elles sont en concurrence avec des familles non pauvres, mais à revenus modestes, voire moyens. Autrement dit, à défaut de pouvoir régler ce problème de fond, l'action, souvent volontariste, des pouvoirs publics contribue à faire patienter les populations en difficulté dans des dispositifs conçus pour palier des situations d'urgence en risquant ainsi d'accroître leur disqualification sociale.

D'une façon plus générale, si la multiplication des cibles contribue à élargir le champ de la pauvreté ou de la précarité institutionnalisée, elle présente également l'inconvénient de laisser des franges de la population en dehors du droit puisque, pour y avoir accès, il faut être dans une situation conforme à l'une ou l'autre des catégories ciblées. Si aucune n'est adaptée à la situation de l'individu en difficulté, celui-ci ne peut pas être aidé, si ce n'est sous la forme d'une aide facultative ou extra-légale.

On comprend ainsi pourquoi dans des pays riches où les formes extrêmes de la pauvreté se sont atténuées au cours des dernières années, un certain nombre de structures traditionnelles d'assistance, comme l'aide alimentaire d'urgence - ce que l'on appelait autrefois la soupe populaire -, n'ont pas disparu. Elles ont même souvent augmenté

considérablement leur activité. Lorsque les premières banques alimentaires furent créées en France en 1984, il s'agissait de répondre à l'urgence et de remplir ainsi une fonction complémentaire au système d'aide sociale de l'époque. L'idée était de distribuer une aide ponctuelle à ceux qui en avaient le plus besoin, le temps pour eux de faire les démarches nécessaires pour accéder à leurs droits. Dans la pratique, les publics les plus marginalisés étaient visés en priorité. Avant la mise en place du RMI, les assistantes sociales orientaient vers ce type de structures les personnes qui ne pouvaient bénéficier d'aucune autre aide. Aujourd'hui, force est de constater que l'aide alimentaire s'est institutionnalisée. Pour une grande majorité de ménages aidés, il ne s'agit plus d'une aide ponctuelle, mais d'une aide régulière qui peut être distribuée sur plusieurs années. Dans la plupart des cas, cette aide n'intervient pas en complément d'achats dans les commerces ordinaires, mais très souvent comme la base de la consommation alimentaire. Cette aide touche désormais non pas les « grands marginaux » et les formes extrêmes de la pauvreté, mais une frange importante et diversifiée de ménages en situation précaire. Enfin, les travailleurs sociaux orientent désormais vers les associations d'aide alimentaire une grande partie des ménages auprès de qui ils interviennent déjà. Il s'agit de ménages qui ont des difficultés financières et pour lesquelles les aides publiques ciblées s'avèrent insuffisantes ou inadaptées. Il devient donc courant de leur conseiller de fréquenter les structures d'aide alimentaire pour mieux équilibrer leur budget. Ainsi, de façon paradoxale, un système de secours traditionnel organisé sur une base caritative subsiste alors que les pouvoirs publics multiplient pourtant leurs interventions.

Les limites des politiques d'insertion ou d'accompagnement social

La deuxième tendance générale qui se dégage des nouveaux modes d'intervention sociale caractéristiques de la *pauvreté disqualifiante* est la progressive articulation des systèmes de garantie de ressources avec des actions d'insertion ou d'accompagnement social. La référence à l'insertion n'est pas nouvelle dans les politiques publiques. En France, elle est d'abord apparue dans le cadre des nouvelles orientations de la politique sociale en faveur des personnes handicapées au milieu des années 1970. Elle a constitué ensuite la ligne directrice du discours politique sur les jeunes insuffisamment qualifiés à la sortie de l'école au début des années 1980. Cette notion a été enrichie de qualificatifs techniques dans le cadre de la mise en œuvre du RMI à la fin de cette décennie. Elle est devenue en quelque sorte le leitmotiv de l'intervention sociale. On parle ainsi aujourd'hui aussi bien d'insertion professionnelle que d'insertion par l'activité économique, d'entreprises d'insertion, d'insertion par le logement, d'insertion sociale et même d'insertion par la santé. Les actions auxquelles renvoient ces expressions sont définies selon les spécialisations et les compétences administratives des différents services sociaux qui interviennent dans ce champ en expansion.

La notion d'accompagnement social est souvent complémentaire à celle d'insertion. Dans le discours des professionnels du social, une personne en difficulté doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement social pour s'insérer. Celui-ci peut prendre des formes variées selon le domaine de l'insertion visé. Accompagner une personne dans le domaine du logement revient à l'aider à faire les démarches pour accéder progressivement à un logement ordinaire, ce qui implique souvent pour elle de consolider sa situation économique. Accompagner une personne dans le domaine de l'insertion professionnelle consiste à la conseiller en matière de formation et de recherche d'emploi. Accompagner une personne dans le domaine de la santé correspond à une aide adaptée aux difficultés qu'elle rencontre pour accéder aux soins ou pour suivre un traitement médical long et pénible. Autrement dit, à chaque type de problème rencontrée par les personnes démunies peut correspondre à la fois un programme d'insertion et une forme spécifique d'accompagnement social.

Ces programmes complètent aujourd'hui le plus souvent les minima sociaux, mais aussi les indemnités d'assurance-chômage. Dans de nombreux pays, la finalité explicite des

dispositifs de garantie de ressources est en effet de contribuer à l'insertion ou à la réinsertion de leurs bénéficiaires. Le RMI est, en quelque sorte, le type idéal du traitement de la pauvreté qui tente de combiner le principe du droit à l'assistance avec l'objectif, difficile à atteindre, de permettre aux plus défavorisés de mieux participer à la vie économique et sociale. Il ne s'agit pas d'un cas isolé en Europe. Plusieurs pays ont défini des politiques qui s'inspirent de ce principe de l'insertion et en font même le fondement d'un droit découlant directement des droits de l'homme⁹.

C'est sans doute dans le domaine de la lutte contre le chômage et de l'insertion professionnelle, que les initiatives publiques d'accompagnement social ont été les plus nombreuses au cours des dernières années. De nombreuses études ont été consacrées à la question de la contrepartie exigée dans les aides en faveur des sans emploi¹⁰. Dans certains cas, la contrepartie correspond à une logique punitive et autoritaire et se traduit concrètement par des menaces et des sanctions en termes de réduction ou de suppression de la prestation, en particulier dans le cas des chômeurs qui ne respectent pas leur engagement de rechercher activement un emploi ou d'accepter les offres qui leur sont faites. Les programmes de *workfare* aux Etats-Unis sont généralement conçus dans cet esprit. Ils sont généralement très contraignants pour les personnes, même si les Etats n'appliquent pas tous les sanctions avec la même intensité. Le Royaume-Uni se rapproche du modèle américain. L'accent est également mis sur les sanctions et les prestataires disposent d'un très faible pouvoir de négociation. En cas de refus de suivre un programme de formation ou les recommandations de l'accompagnateur, le prestataire est aussitôt refoulé pour une durée déterminée des *Job Seeker's Allowances* (JSA).

La contrepartie peut prendre des formes plus souples dans d'autres pays. C'est le cas notamment en France, en Allemagne et au Danemark où l'on peut observer, en dépit de la dépendance inévitable du prestataire à l'égard de l'agent qui l'accompagne, une volonté de donner au premier la possibilité de participer, au moins partiellement, à la définition de la contrepartie. Dans le cadre du RMI en France, les allocataires sont tenus, on le sait, de signer un contrat d'insertion, mais ce contrat correspond surtout à une forme de négociation entre un usager et une institution. Ce n'est pas un contrat au sens juridique du terme, mais ce n'est pas non plus une simple déclaration d'intention sans conséquence. Il est enregistré administrativement, vérifié périodiquement par une commission tierce et éventuellement modifié après avis et recommandations de cette dernière. Ce principe du contrat correspond en réalité à une forme relativement nouvelle d'action qui manifeste le souci des institutions d'action sociale d'effectuer ce qu'elles appellent un suivi personnalisé des allocataires conforme à la fois à leurs difficultés et à leurs projets¹¹.

Il n'est pas possible de présenter en détail tous ces programmes d'insertion et d'accompagnement social qui comprennent presque toujours une contrepartie plus ou moins radicale. Il faut surtout retenir qu'ils se sont multipliés au cours des dernières années. Ils traduisent une tendance lourde dans le traitement du chômage et de la pauvreté¹² et sont à la fois le reflet et la conséquence de la *pauvreté disqualifiante*.

Le bilan de ces programmes n'est pas à la hauteur de leur ambition initiale. Les nombreuses études réalisées n'ont jamais réussi à démontrer, de façon intrinsèque, qu'ils aient réussi à réintégrer des sans emploi de façon durable sur le marché du travail. Les résultats apparaissent donc globalement insatisfaisants. On note souvent que ces programmes ont un

⁹ Cf. Serge Paugam (dir.), L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum, *op. cit.*

¹⁰ On lira en particulier l'excellente synthèse de Pascale Dufour, Gérard Boismenu et Alain Noël, L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

¹¹ Cf. Sylvie Morel, Les logiques de la réciprocité. Les transformations de la relation d'assistance aux Etats-Unis et en France, Paris, PUF, coll. « Le lien social », 2000.

¹² Cf. I. Lødemel and H. Trickey, An Offer You Can't Refuse. Workfare in International perspective, Bristol, The Policy Press, 2001.

coût non négligeable en termes de stigmatisation des publics concernés. Ils ne contribuent pas à réduire réellement l'écart entre les populations qualifiées et celles qui ne le sont pas. Enfin, tout comme dans le domaine de l'accès au logement, on observe dans la plupart des pays un effet de file d'attente. Ce sont d'abord les personnes les moins éloignées du marché de l'emploi qui bénéficient en priorité des mesures les plus adaptées à l'accès rapide à un emploi stable, alors que les autres sont reléguées plus loin dans la file. Si au Danemark, les mesures de formation qualifiante ont des effets positifs à long terme sur les chances d'intégration durable en emploi, dans plusieurs pays, les bénéficiaires d'un accompagnement social sont nombreux à faire des allers-retours entre l'emploi précaire et le chômage. Le contrat d'insertion dans le cadre du RMI a un effet sur la sortie du RMI par l'accès à un contrat aidé, mais n'accroît pas de façon significative les chances de sortie par un emploi définitif¹³.

On en arrive alors à la conclusion que ces programmes ont une fonction secondaire de maintien d'une relation avec le monde du travail, ce qui est important en termes de socialisation, mais ne permettent pas d'aboutir à des résultats probants au regard de la fonction première pour laquelle ils ont été conçus.

D'une façon plus générale, les programmes d'insertion et d'accompagnement social qui se sont généralisés, autant aux Etats-Unis que dans les pays européens, sont désormais susceptibles de toucher des franges nombreuses de la population. Il ne s'agit plus d'intervenir sur le résidu de la pauvreté comme cela était le cas durant les années 1960 et 1970, mais de prendre en charge sous la forme d'une assistance rénovée toutes les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent plus accéder par leurs propres moyens à un emploi durable leur permettant de prétendre à la fois à un logement stable et une protection sociale complète. En raison des effets limités de ces programmes en termes de sortie vers un emploi ordinaire et stabilisé, le risque est grand que cette prise en charge soit pour beaucoup durable et disqualifiante. Ces programmes entretiennent ainsi, de façon involontaire, l'image d'une précarité diffuse que l'on ne parvient pas à éradiquer.

En définitive, la difficulté à apporter des réponses vraiment nouvelles éloigne toute possibilité d'enrayer le processus de disqualification sociale, lequel entretient durablement la pauvreté dans notre pays. Face à ces défis, il devient urgent d'imaginer des réponses au delà de la sphère de l'assistance. En autres termes, il nous faut désormais repenser la solidarité.

Débat

Marie-Thérèse Join-Lambert

La discussion peut porter sur trois éléments qui me paraissent importants pour notre débat et aussi sans doute d'autres que vous allez soulever.

Le premier c'est l'importance de l'opinion, et des représentations de la pauvreté et de l'exclusion : les associations membres d'ALERTE se sont posées ces derniers temps beaucoup de questions sur les raisons pour lesquelles leur message ne passait pas ou ne passait plus de la même façon...

Le deuxième, l'extrême dégradation du tissu social français dans son ensemble qui est à l'origine de bien des difficultés présentes : la pauvreté disqualifiante.

Le troisième, c'est l'orientation des réponses telles qu'apportées jusqu'à présent auxquelles, vous le verrez dans l'appel, les associations reconnaissent qu'elles peuvent contribuer à une politique excessivement sectorisée.

¹³ Cf. *On lira sur ce point Jean-Paul Zoyem, Accompagnement et sortie de l'aide sociale : évaluation de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, Thèse de Sciences économiques, Université de Paris I-Panthéon Sorbonne, 2004.*

Alors sur tous ces points, sur tout ce que vous voulez poser, débattre, vous avez la parole.

Un représentant de la FNARS

A propos d'opinion publique, je voulais intervenir sur la place du travail social dans notre société, puisqu'on a fait depuis ce matin allusion à l'importance de l'emploi, de la lutte contre le surendettement, l'aspect alimentation...

Aujourd'hui on a un certain nombre de personnes dont le métier est d'aller vers, d'accompagner. Or aujourd'hui dans notre société est-ce que le travail social et les travailleurs sociaux sont reconnus en tant que tel ? Aujourd'hui il me semble que l'opinion publique et les décideurs sont plus prêts à accroître les moyens qui concernent l'insécurité des biens et des personnes, qu'à développer des moyens qui concernent l'accueil des publics en difficulté. Il me semble qu'un de nos rôles en tant qu'acteurs c'est aussi de mettre en évidence le rôle et l'importance du travail social.

André Gachet,

Président de la FAPIL

Merci Monsieur Paugam d'avoir mis l'accent sur la question de la pénurie, la faiblesse du nombre de logements ; l'absence de logement fait que les difficultés des plus pauvres se sont aggravées au cours des 10 dernières années.

Vous avez souligné l'empilement des mesures et le caractère dangereux des réponses qui sont des réponses de substitution. Certainement vous avez raison, ceci étant elles existent aujourd'hui et elles permettent parfois d'atténuer la crise. Je crois qu'il faut avoir une grande méfiance de l'empilement des mesures qui visent à simplifier mais qui finalement renvoient vers les plus démunis un nouveau mode de fonctionnement.

Comment combattre la pénurie ? Il me semble que l'émergence de la notion « d'un droit au logement opposable » est une avancée de ces dernières années sur laquelle s'appuyer. Par contre l'apparition parmi les populations sans abri, de populations familiales est une évolution préoccupante, de même que l'inexistence d'un système d'accueil pour les demandeurs d'asile. A ce propos, aujourd'hui on parle « d'embolie du système », je pense que le terme n'est pas le bon, on peut pas parler d'embolie du système quand il n'existe pas de système d'accueil !

Madame Jafflin, CNAMTS

Je voudrais souligner ce qui est très intéressant dans l'organisation de cette matinée, c'est cette coparticipation de personnes concernées par les difficultés et des universitaires. C'est très intéressant de travailler tous ensemble, non pas de travailler sur mais de travailler avec...

Je le mets en lien avec l'article 1^{er}, alinéa 5 de la loi de lutte contre les exclusions, qui stipule le devoir d'imagination qu'il est important de mettre en place.

Je crois qu'aujourd'hui en dehors de tous ces problèmes de cumuls, tous ces « mille-feuilles » de dispositifs, il faut retravailler le sens. Je pense qu'il faut arrêter ces dispositifs successifs, je pense à toutes ces maisons : maisons de l'emploi, maisons de la solidarité, du handicap etc...

Qu'est ce qu'on en fait...comment on en fait de vrais lieux ressources pour tous ?

Pierre de Poret,

Président de la Fédération française des Banques Alimentaires

Un commentaire par rapport aux propos de Serge Paugam dont je partage l'analyse à propos de l'aide alimentaire, mais je pense que ce que je voudrais dire sur l'aide alimentaire déborde de ce secteur particulier. Je suis d'accord avec l'analyse sur l'aide alimentaire devenue une aide économique et un substitut à des moyens satisfaisants ou nécessaires.

Mais il faut faire une distinction entre la finalité et le quotidien, faire une distinction entre notre aspiration et notre ambition concrète.

Notre aspiration fondamentale c'est que les dépôts des banques alimentaires se vident et qu'ils deviennent des lieux où on puissent préparer et partager des repas au sens convivial. Et puis il y a le quotidien, il y a notre ambition concrète c'est, à partir de l'aide alimentaire, de lutter ensemble, pour reprendre l'expression du Président Dermagne, « lutter ensemble pour aider l'homme à se restaurer physiquement et socialement ». Cela nous ne pouvons le faire qu'avec le secteur associatif, les associations distributrices et les personnes accueillies. Et je crois que c'est dans ce « avec » que nous orientons notre démarche aujourd'hui. Bien que nous soyons dans un lieu consensuel et dans une journée consensuelle, un anniversaire c'est surtout dans notre secteur une occasion d'interpellation. Je crois que le « avec » il faut aussi que nous sachions le conjuguer un peu plus concrètement entre nous associations. Je crois tout de même que nous devrions travailler un peu plus ensemble, sortir de nos chapelles, soit idéologique, soit clientéliste pour essayer d'aller plus dans le sens de cette journée c'est à dire ensemble.

**Magloire Chéri-Bianda,
*Citoyen à part entière***

Quand va t-on parler de l'harmonisation des politiques publiques contre l'exclusion ? Est ce que demain on peut espérer qu'il y aura une comparaison au niveau européen, ou mieux un travail ensemble au niveau de ces politiques là ?

Serge Paugam

Au niveau européen, il y a une moindre effervescence comparé à la période où Jacques Delors était Président de la Commission européenne : il y avait alors une très forte concentration des actions et une réflexion autour de ces actions. Je trouve qu'aujourd'hui, il n'y a pas l'équivalent pour le moment.

**Patrick Boulte,
*Vice-Président, Solidarités nouvelles face au chômage***

Pouvez-vous nous en dire plus sur le Danemark que vous avez mis en avant ?

Un représentant de Nouvel Horizon (CHRS de Reims)

En hiver, on a toujours à manger pour les personnes qui sont sans domicile fixe mais en été tout disparaît !

Je trouve qu'il faudrait faire quelque chose pour que ces personnes se nourrissent pendant l'été aussi.

**Didier Piard,
*Chargé de mission à la FNARS***

Nous pouvons évaluer avec la loi 2002-2 comment on fait de plus en plus participer les usagers dans les structures. Mais nous aussi, associations d'ALERTE de lutte contre les exclusions, on est un peu disqualifiés au bout de 10 ans...la société tout entière aussi ! Je crois que l'on a un vrai problème dans le réseau associatif, que l'on n'a pas résolu encore, c'est notre manière de communiquer à l'extérieur et de nous faire connaître, et de peser un peu plus et de dire non.

Gilbert Lagouanelle,

1. Sur la question de l'alimentation l'été, on ne peut avoir une réponse nationale, votre question est une question politique : je ne la pose pas uniquement par rapport aux associations mais à l'ensemble des pouvoirs publics.

2. La question finale qu'a posée Serge Paugam : une société peut elle accepter de continuer à distribuer de l'aide alimentaire sans se poser de question ? C'est une question à mon avis qu'il faut se poser ici.
3. La remarque concernant les média : c'était des publics cibles avec qui nous avons été associés il y a 10 ans. Une de nos responsabilités c'est aussi de travailler avec le monde des média car il y aurait beaucoup de choses à dire sur les 10 ans, sur la manière dont on présente la pauvreté à la télévision, sur la manière dont certains journalistes s'engagent et dont d'autres présentent une vision, une image de la pauvreté qui est à la limite inacceptable. Je crois donc qu'il y a un vrai chantier avec les média.

Denis Geneston,
Représentant syndical

Une question à Monsieur Serge Paugam et à l'Uniopss : Il nous faut investir le champ de la démocratie participative ! Je fais partie du Conseil de développement à Saint Denis : c'est un lieu à sensibiliser avec ce type d'analyses.

Gustave Doré,
Représentant d'Alerte au CESR Centre

En région centre, c'est l'inverse de ce que vous décrivez comme lien entre la dégradation de la conjoncture économique et la mise en avant des causes collectives : c'est la mise au travail individuelle des allocataires du RMI qui est attendue.

Marie-France Zimmer,
Citoyenne à part entière

Vous avez parlé d'« embellie » en 2001, mais ça dépend pour qui ! C'est loin d'être le cas quand on enchaîne des CES !

Serge Paugam

Voici la réponse sur le cas du Danemark et l'intérêt de ses modes de régulation :

Il y a une régulation du marché de l'emploi et une façon particulière de s'attaquer au chômage. Les chômeurs danois sont les mieux indemnisés, d'où un maintien de leur niveau de vie, une meilleure santé et, en conséquence, se sont les plus actifs d'Europe dans la recherche d'emploi !

Il existe un rôle des syndicats dans ce pays et dans les pays scandinaves : 80% des salariés sont syndiqués, d'où une capacité de négociation sur le lieu de travail où l'emploi précaire est encadré. Il y existe une qualité des emplois offerts.

Deuxième session

Gérard Alezard, Président de la session
Vice-président honoraire du CES

1^{ère} table ronde : Pourquoi l'exclusion se maintient-elle depuis 10 ans ?
Quels obstacles rencontrons-nous ?
Denys Cordonnier, Animateur
Consultant Cabinet « Valeur Plus » à Nancy

Sont réunis dans cette table ronde trois types d'acteurs institutionnels plus un :

- trois représentants syndicaux (Michel Coquillion, Secrétaire Général adjoint de la CFTC, Jacques Rastoul, Secrétaire confédéral de la CFDT, Jean-François Hecklé, Délégué national, Chargé de mission à la CFE-CGC)
- un représentant patronal (Jean-François Veysset, Vice-président de la CGPME)
- deux représentants associatifs (Jean-Baptiste de Foucauld, Président de Solidarités nouvelles face au chômage et Martin Hirsch, Président d'Emmaüs France)
- un « citoyen à part entière » (Thierry Rauch)

Je poserai deux questions successives aux participants à cette table ronde :

- Pourquoi l'exclusion se maintient-elle depuis 10 ans ?
- Quels obstacles rencontrons-nous ?

Première question :

Depuis 10 ans la dureté du monde du travail semble s'être accentuée, pourquoi l'exclusion se maintient-elle ?

Michel Coquillion, CFDT

La première explication, qui est probablement la plus importante, c'est que la rupture de la croissance que nous avons connue dans les années 74 se prolonge depuis 30 ans : les fameuses « 30 piteuses » dont on parle souvent face aux « 30 glorieuses ». Or nous avons une économie qui est fondée sur la croissance, sur la compétitivité et donc ce qui devait créer des emplois a plutôt tendance à ne pas en créer ou même malheureusement à en détruire. Les personnes les premières touchées ce sont toujours les plus fragiles, celles qui sont les moins directement rentables, celles qui ne sont pas encore rentrées dans le système et celles qui ne sont pas au gabarit du marché du travail.

L'entreprise elle-même est devenue précaire : on ne pensait pas que des grands groupes pouvaient être menacés il y a quelques années ; maintenant on voit même des grands groupes disparaître ou se faire absorber par d'autres. Du coup les entreprises ne jouent plus leur rôle d'insertion, ne sont plus le lieu d'insertion qu'elles pouvaient être et elles deviennent souvent excluantes : précarité, recherche de la productivité qui fait qu'on ne fait pas confiance à ceux qui sont moins productifs.

L'autre difficulté est liée à la valeur du travail qui est un élément structurant dans notre société (on en a entendu les témoignages ce matin) ; or la valeur du travail elle-même est complètement bousculée par rapport à la valeur économie puisque c'est la croissance qui s'impose et qu'on attend pour régler les problèmes humains et les problèmes de travail. Dans les entreprises le travail est devenu variable d'ajustement, il n'est plus vraiment une

priorité par rapport à d'autres nécessités économiques. Pour les jeunes qui n'ont plus les moyens de s'accomplir dans le travail, c'est devenu excluant parce que beaucoup de jeunes ne voient plus dans le travail un moyen de se développer, de s'accomplir et de progresser. Ça favorise dans les ghettos qui existent déjà (ghettos économiques, géographiques) une culture d'exclusion dans l'esprit des gens, avec parfois même la création d'une économie parallèle. Tout cela fait que la démarche d'intégration dans la société n'est plus une priorité dans l'esprit même des personnes, donc ça suppose un énorme travail.

Jean-François Veysset, CGPME

Tous les groupes dans le cadre de ce Conseil économique et social ont adhéré à la mobilisation de tous en votant le rapport de Didier Robert. Hélas il n'est pas encore rentré dans les faits. Et tout d'abord sans doute parce que nous n'avons pas encore réussi la mobilisation territoriale axée prioritairement sur l'emploi. Je veux le rappeler ici en tant qu'entrepreneur, le premier défi auquel nous avons à répondre c'est de fournir un emploi à tous : emploi source de revenu, revenu source d'accès au logement, d'accès à la dignité. L'emploi permet de sortir petit à petit les gens de l'exclusion qui engendre perte d'autonomie et tous les risques sociétaux que nous connaissons. Enfin, nous chefs d'entreprise nous avons une responsabilité, c'est celle de ne pas encore nous être appropriés les réalités démographiques qui font que dès l'année prochaine nous allons manquer de jeunes arrivant à la période d'activité en raison des départs des anciens. Donc nous avons un intérêt ensemble, non seulement social mais économique à travailler pour l'emploi et ça se fera dans les territoires. C'est vrai qu'on attend toujours les décrets suite à la loi de décentralisation mais je pense qu'entre collectivités territoriales, représentants des salariés, représentants des entreprises il faut nous mettre au travail sans attendre.

Jean-François Hecklé, CFE-CGC

Pour nous CFE-CGC, nos populations n'étaient pas jusqu'à présent les plus à plaindre, mais l'on constate tout de même une aggravation depuis cette dizaine d'années justement qui est due à deux paramètres différents. D'abord, nous sommes dans une société de l'individualisme forcené, le chacun pour soi. Un peu partout, les grandes écoles (je le vois dans leur publicité) vous préparent à « la guerre économique ». Le jeune qui arrive, que fait-il s'il n'a pas d'emploi ? rien... et c'est le début de l'engrenage. Tous ces jeunes ne sont pas issus de familles aisées, par contre certains peuvent très bien travailler et ont fait d'excellentes études.

Deuxième paramètre, les salaires proposés par les entreprises baissent tous les jours et le salaire demandé augmente tous les jours. Il y a là une dichotomie complète.

Jacques Rastoul, CFDT (texte écrit)

Je ferais ressortir quatre éléments :

1. Les exclusions sont un enchaînement de causes et de cumuls d'inégalités (famille, travail, école, inégalités...). On note une perte des liens sociaux, un individualisme, un affaiblissement du « collectif ». Il y a une banalisation du chômage et de l'exclusion dans notre société. Les inégalités anciennes et nouvelles se cumulent (40% de jeunes sans qualification au chômage trois ans après leur sortie de l'école !; surdétermination de l'échec scolaire selon l'origine sociale). La richesse et sa répartition ne produisent pas assez d'emplois (fiscalité...).

2. Une reprise de l'emploi qui ne profite que marginalement aux personnes éloignées de l'emploi.

Il faut donc une action spécifique et continue sur les conséquences et les causes.

Il y a eu une erreur des gouvernements successifs et de la société qui croient que la reprise de l'emploi et de la croissance suffisent.

3. Une culture élitiste et égalitariste.

La France n'a pas assez d'emplois qualifiés comparé à nos voisins (160 000 jeunes sans diplôme, faible 2^e chance, VAE...) et en même temps on connaît une surqualification (les emplois non qualifiés ne vont toujours pas aux non qualifiés. Le taux de chômage supérieur en France s'explique largement par ce dysfonctionnement).

4. Une gestion de l'emploi par la précarité plutôt que par la sécurisation des parcours professionnel : travailleurs pauvres, bas salaires, minima sociaux et salariaux. Les pertes d'emplois touchent toujours les moins qualifiés.

Thierry Rauch,

Citoyen à part entière (texte écrit)

La grande pauvreté diminue, mais la précarité augmente.

La grande pauvreté recule, depuis 10 ans, 20 ans, parce qu'il y a quand même des avancées dans les lois : le minimum vieillesse, le RMI, la loi contre les exclusions.

Disons que pour les revenus, il y a maintenant un minimum, pas un minimum pour vivre, mais un minimum pour survivre.

La précarité, elle, augmente. Je vais donner une des explications, d'après moi : il y a de plus en plus de travailleurs pauvres, certains travaillent et vivent dans leur voiture. Pourquoi ? Parce que de plus en plus de gens sont contraints de travailler à temps partiel. Cela ne permet pas de vivre comme on veut vivre.

Une autre explication, d'après moi, c'est que les lois sont mal appliquées. Par exemple certains départements refusent d'appliquer la loi sur le RMA. Mais c'est pour des raisons politiques. Est-ce logique ? Est-ce normal ? En principe, c'est une loi pour qu'il y ait plus d'emplois dans les entreprises et que des personnes en exclusion puissent en avoir.

Jean-Baptiste de Foucauld,

Président, Solidarités nouvelles face au chômage (texte écrit)

L'exclusion se maintient en France, selon nous, pour les raisons suivantes :

Le risque d'exclusion, notamment d'exclusion par absence de travail, a pris une importance croissante dans les sociétés post-industrielles. Nous n'avons ni pris conscience de l'extension de ce risque, ni décidé vraiment de nous organiser pour le prévenir. Au contraire, nous nous sommes enfermés souvent dans des comportements individualistes ou corporatistes en perdant de vue le sens de l'intérêt général.

Dans ce contexte, l'absence d'un diagnostic partagé sur les conditions d'un retour à un plein emploi de qualité a pesé particulièrement lourd et n'a pas permis d'organiser cette préférence pour l'emploi qui est la condition nécessaire, bien que non suffisante à elle seule, de la lutte contre l'exclusion. Le chômage est un multiplicateur d'exclusion. Or, face à cela, notre pays tout à la fois refuse le modèle libéral, ne dispose pas du système de relations collectives de l'Europe du Nord, et n'arrive pas à trouver une voie cohérente qui lui soit propre. Bien que des efforts incontestables aient été faits, les différentes politiques économiques et sociales menées ont été beaucoup trop cloisonnées les unes par rapport aux autres, et ne sont pas ordonnées en fonction de l'emploi. Droit du travail et droit au travail sont mal coordonnés, les demandeurs d'emploi sont moins soutenus qu'ailleurs et les perspectives ouvertes par l'économie solidaire et les actions d'insertion n'ont pas été explorées en profondeur. Les politiques de baisse d'impôt sur le revenu, amorcées au début des années 2000 ont fortement contrarié ces politiques qui ont manqué de continuité. De façon plus générale, il apparaît évident que seul un haut niveau de redistribution sociale est

compatible avec une lutte en profondeur contre les exclusions. Mais, simultanément, le système redistributif doit être bien davantage orienté vers l'emploi et la résorption des exclusions, tant par la manière qu'il prélève que par la façon dont il dépense.

Alors que notre pays est fortement engagé dans l'Union européenne, il n'en a pas tiré toutes les conséquences favorables : en ne respectant pas le pacte de stabilité, il a contribué à rigidifier davantage l'attitude de la Banque Centrale Européenne ; il n'a pas été capable de convaincre ses partenaires de mettre en place un véritable gouvernement économique de la zone euro ; il n'a pas tenu compte suffisamment des « lignes directrices sur l'emploi » fixées en commun, qu'elles n'aient pas été suffisamment poursuivies (emploi des jeunes), ou, même, non mises en œuvre (relèvement du taux d'activité des seniors). Cette attitude, outre qu'elle a objectivement des effets défavorables, brouille aujourd'hui les conditions du débat référendaire, déjà complexe par lui-même, sur les questions d'emploi et d'exclusion.

L'introduction dans le débat et dans le circuit des décisions des acteurs prenant en charge directement et concrètement les questions d'emploi et d'exclusion ne s'est pas faite. Le mouvement associatif n'est pas représenté en tant que tel dans les instances comme le Comité supérieur de l'emploi, le Conseil de gestion du fonds de la formation professionnelle, et le futur Conseil d'orientation pour l'emploi. Les organisations qui s'efforcent de regrouper les demandeurs d'emploi ne disposent pas des moyens leur permettant de s'organiser dans la durée. Le déficit de démocratie participative aboutit à des dispositifs d'action qui ne sont pas véritablement construits avec ceux qu'ils concernent, et qui s'avèrent compliqués, difficiles à mettre en œuvre et insuffisamment stables.

Enfin, les changements culturels nécessaires pour prévenir l'exclusion et renforcer les solidarités ne sont pas assez rapides. Le couple individualisme - étatsisme qui marque profondément notre pays et qui n'était pas gênant à l'époque des trente glorieuses, s'avère aujourd'hui non performant pour lutter contre l'exclusion. Trois points peuvent être mis en relief à cet égard. D'abord, les classes dirigeantes, au sens large du terme, n'ont pas fait de la bataille contre l'exclusion l'un de leur motif d'action et se sont concentrées sur leurs propres problèmes, sans vraiment partager la souffrance sociale ; ensuite, la question d'un lien social à organiser pour aider ceux qui sont en difficulté n'a pas été portée par l'ensemble de la société, mais confiée au monde associatif, pour ne pas dire défaussée sur lui ; il est difficile de mobiliser contre l'exclusion, parce que l'exclusion fait peur et provoque une sorte de mouvement de rétraction ; enfin, le mouvement associatif lui-même est parfois sujet de l'individualisme qu'il combat, ce qui entraîne un déficit de coopération et des déperditions dans l'action.

Denys Cordonnier

Voilà pas mal d'éclairages venant d'acteurs différents...

Dans un premier temps, est ce que l'un ou l'autre d'entre vous aurait envie de réagir ou faire écho à quelque chose qui aurait été dite ?

Jean-François Veysset, CGPME

Je voudrais enchaîner sur ce que vient de nous dire Jean-Baptiste de Foucauld pour essayer par des exemples très concrets de montrer comment chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Reprenant ma responsabilité de chef d'entreprise, lorsque l'un de mes collègues s'emploie en tant que maître d'apprentissage, en tant que tuteur, il fait avancer les choses : il est dans beaucoup de cas une deuxième chance pour un certain nombre de jeunes. D'autre part au plan local, je crois qu'il faudrait reprendre ce que nous avons mis en annexe du rapport de Didier Robert, et voir comment nous-mêmes partenaires sociaux, soit à travers les outils que nous gérons, soit à travers notre implication dans la formation, nous pouvons faire bouger les choses, au cas par cas. On ne fera pas dans le midi ce qu'on fait dans le

nord, on ne fera pas à l'est ce qu'on fait à l'ouest; ce qui compte, c'est que nous arrêtons d'agir individuellement pour regarder, respecter ce que fait l'autre, et je crois que si nous savions nous unir nous serions beaucoup plus puissants pour combattre le mal qui nous ronge.

Débat

Dominique Geneston,

Banlieue du Monde – au représentant de la CGPME

J'ai envie de vous dire cher Monsieur, pourquoi tant d'hypocrisie : si tous les chefs d'entreprise des PMI-PME parlait comme vous ce serait fantastique, si le MEDEF arrêta de dire que le Smic, il faut le tuer, d'exploiter les gens, de pratiquer le racisme à l'embauche...les heures supplémentaires non déclarées, la haine de l'inspection du travail depuis 30 ans...

Denis Legros,

Directeur d'un CHRS

Il faut sortir le social de la marge. Arrêter, nous associations, de nous manger entre nous, arrêter de développer un marché de l'urgence.

Il faut qu'on arrête d'entendre que lorsque l'on parle d'un plan « social », c'est d'un plan de licenciements dans l'entreprise dont il s'agit, ce qui fait que l'on négativise tout ce qui est de l'ordre du « social ». Il faut revaloriser le travail social aujourd'hui et arrêter les déviations sémantiques et conceptuelles.

Deuxième chose : le niveau de qualification exigé des jeunes a augmenté.

Troisième chose qui a été dite au Congrès de l'Uniopss à Marseille : il existe une inégalité qui n'est pas économique, mais qui est une inégalité « de destin ».

Une des raisons aussi de l'échec des politiques publiques, c'est le déficit de la représentation politique (si aujourd'hui on se retrouve ensemble dans cet hémicycle, c'est à cause du déficit politique et il y a nécessité à travailler ensemble pour surmonter ce déficit).

Arnaud Foucon,

Association de défense des consommateurs

Depuis de nombreuses années nous nous préoccupons du problème de l'exclusion et notamment du surendettement. Nous recevons régulièrement des personnes surendettées qui ont tous un profil différent mais malheureusement les conséquences sont souvent les mêmes. Il y a dix ans on parlait de surendettement actif, aujourd'hui il a pris une autre forme, le surendettement passif c'est à dire la maladie, les divorces, les problèmes qui s'en suivent etc. Il y a aussi et surtout le manque de ressources criant et l'augmentation des prix, notamment des services, qui accroissent l'exclusion.

Denys Cordonnier

Deuxième question :

Quels obstacles rencontrons-nous ?

C'est à dire dans les actions que chacun mène au titre de ce qu'il représente, quels sont les obstacles sur lesquels vous butez ? Dans le fond est-ce que ces obstacles sont humains ou économiques ?

Michel Coquillion, CFTC

Ils sont les deux, mais je commencerais par les obstacles humains. Nous voyons bien qu'actuellement pour l'insertion dans l'entreprise, il est très difficile de mobiliser les délégués syndicaux, voire les salariés sur les thèmes de l'insertion que ce soit pour les handicapés, pour toutes les formes d'exclusion qui existent. Il est même parfois difficile de mobiliser les salariés pour être eux même accueillants quand ce sont des personnes particulièrement en difficulté. On voit parfois même que ni l'encadrement ni les collègues proches ne sont dans une attitude d'accueil. Il y a un travail énorme à accomplir : quand on sait la précarité de l'entreprise elle-même, les problèmes économiques auxquels sont confrontés de plus en plus les responsables syndicaux, il est sûr que l'on a du mal, nous, organisations syndicales, à pousser à ce que l'insertion soit une véritable priorité. Les gens étant eux même en difficulté par rapport à leur emploi ont du mal à se soucier de l'emploi des autres tout simplement et parfois même, et je le dis pour le regretter, en tant que responsable des œuvres sociales, on voit des salariés plus demandeurs de voyage que d'action d'insertion, c'est une réalité. C'est à nous aussi, organisations syndicales, d'essayer de pousser dans le bon sens pour que cela évolue et nous ne le faisons probablement pas assez, il faut que nous accentuions cet effort.

Ensuite on ne peut pas tout attendre de l'économie. Si l'on attend tout de l'économie, on risque d'attendre encore longtemps puisque la croissance, elle vient, elle repart...et le social n'est pas à l'égal de l'économique dans nos fonctionnements de société. Si on veut redonner une place au social ne faut-il pas que le politique reprenne un peu la main par rapport à l'économique ? C'est le vrai débat que nous avons aussi en ce moment par rapport à l'Europe. Si l'on n'arrive pas à ce que le social, c'est à dire tout ce qui est insertion, protection des salariés, ne soit pas laminé par l'économie, par le besoin d'être concurrentiel, compétitif etc (discours d'un certain patronat)... je pense qu'on risque d'en rester à des solutions politiques qui ne seront pas assez efficaces par rapport à l'ampleur des besoins.

Jean-François Veysset, CGPME

On méconnaît la réalité de nos entreprises, on a tendance à amalgamer les grandes entreprises cotées en bourse, celles qui font des méga - bénéfices et sont cotées au Cac 40, et les petites entreprises patrimoniales qui sont là, ancrées dans des territoires, et qui sont elles-mêmes très dépendantes en tant que sous-traitantes, dans un champ qui lui, n'est pas externalisable, délocalisable. A partir de là, ne nous trompons pas de débat. Nous ne pouvons, nous, entreprises, que répartir ce qui reste de notre valeur ajoutée après la pression fiscale ; quand notre tissu entrepreneurial est sur des marges finales à 1 ou 2 % de son chiffre d'affaires, la moindre hausse du Smic comme celle qui va avoir lieu le 1^{er} juillet avec la dernière étape d'harmonisation, va mettre dans le rouge à nouveau un certain nombre d'entreprises ; donc les entreprises étant elles-mêmes en difficulté de maintien d'activité, il faut comprendre que parfois elles accomplissent des exploits lorsqu'elles maintiennent l'emploi.

Jean-François Hecklé, CFE-CGC

On n'a pas encore une société qui imagine la liberté autrement qu'à travers l'emploi ; qui dit emploi dit salaire, qui dit salaire dit confort de vie. C'est dommage mais il va falloir quand même qu'un jour on y réfléchisse car nous ne sommes pas les seuls à avoir cette situation un peu dramatique tout de même. Un pays riche comme le nôtre ne devrait plus avoir de problèmes de cet ordre là. Nous, populations cadres, nous avons des problèmes au début et à la fin. Au début ce sont tous ces jeunes qui sortent de l'école avec des professeurs qui leur racontent des tas d'histoires sur les salaires, et qui acceptent au bout d'un an sans emploi, un salaire de misère par rapport à ce que disaient les professeurs des écoles bien souvent privées d'ailleurs.

Deuxième point, ils sont tous ces jeunes, engagés en CDD. Je ne sais si vous avez des enfants autour de vous, ils ne peuvent pas se loger. Ce n'est pas possible, quand on est en

CDD, il faut les parents, les grands-parents, voire les beaux parents, les grands parents des beaux parents. Les CDD, c'est 6 mois, nous découvrons tous les jours nous, à l'encadrement, que même dans la fonction publique maintenant on emploie des CDD, et beaucoup ! Des CDD qui ne sont pas de 3 mois plus 3 mois, j'ai le cas présent de 14 mois et je ne dirai pas dans quelle fonction publique (14 mois de CDD autant dire qu'on ne fait rien !).

Enfin, il y a ceux et celles qui, à partir de 45 ans, ne valent plus rien et sont mis au rebut parce que leur formation est mal adaptée. A ce propos, puisque nous, les partenaires sociaux, nous sommes partie prenante dans toutes ces formations au cours de la vie professionnelle, ne devrions-nous pas, nous aussi, nous remettre en question et nous demander si ces formations sont adaptées à l'an 2005 ?

Jacques Rastoul, CFDT (texte écrit)

L'exclusion et la pauvreté font peur.

Comment mobiliser sur quelque chose qui fait peur, qu'on veut éviter ? On travaille donc avec nos responsables syndicaux cette question (outils, rencontres). On veut sortir de cette logique, prendre au sérieux les causes, les conséquences. On identifie tous les chemins possibles pour en sortir, en recherchant des pratiques qui socialisent et non stigmatisent, des pratiques qui favorisent l'autonomie des personnes, plutôt que le maintien dans l'assistance ou l'entretien de la désespérance.

Les idées reçues sur le chômage et l'exclusion freinent l'action.

Quand les créations d'emplois repartent, ceux qui n'en n'ont pas sont presque considérés comme responsables. Ceux qui n'ont jamais eu de travail n'y croient plus ou ont du mal à s'imaginer comment le travail structure et socialise un individu. On travaille donc à la CFDT sur ces questions. On démonte de nombreuses idées erronées. On explique par exemple que un tiers des chômeurs et des SDF travaillent, que les personnes désocialisées peuvent repartir par l'insertion sociale et professionnelle. Ce travail d'explication avec le plus possible de preuves à l'appui, permet de combattre les perceptions des employeurs comme des salariés qui stigmatisent les personnes concernées, d'éviter que les victimes deviennent coupables.

L'exclusion et la pauvreté sont perçues comme des problèmes de société extérieurs à l'entreprise.

Or de nombreux leviers méconnus existent dans l'entreprise, la branche et le territoire. D'une part, pour prévenir l'exclusion par le travail, faire reculer la pauvreté au travail, cibler les personnes moins qualifiées et d'autre part pour ouvrir les portes de l'entreprise à l'insertion professionnelle.

L'ampleur des actions à mener paraît complexe et démesurée.

A la CFDT on identifie des leviers d'actions simples dans l'entreprise, comme d'autres méthodes de recrutement, le tutorat et le contrat de professionnalisation, la santé au travail, le type d'actions du comité d'entreprise (sociales et culturelles), l'action contre l'illettrisme, le recours à la sous-traitance d'insertion, les contrats aidés et surtout le partenariat avec le secteur de l'insertion. Mais l'éclatement de ce secteur insuffisamment coordonné et visible, est aussi un obstacle.

Parmi d'autres obstacles, on peut encore citer :

- La méconnaissance du monde de l'insertion par le monde des entreprises (privées et publiques)
- La méconnaissance et la complexité des contrats aidés
- Une approche encore trop individuelle des pratiques professionnelles contre l'exclusion. Plus on est en difficulté dans l'entreprise et le société, plus on doit s'en sortir seul...moins il y a d'approches collectives de l'accompagnement.

- L'action pour l'emploi trop limitée à la défense de l'emploi et pas assez au développement de l'emploi et de l'insertion
- La précarité de l'emploi dans les associations de lutte contre l'exclusion qui pèse sur l'objet de l'intervention des travailleurs sociaux
- La faiblesse des résultats de l'action contre l'exclusion : les discours sont partagés, mais c'est les actes et leur illustration qui mobilisent les acteurs. C'est du reste le slogan de notre dernier congrès « des choix, des actes ».

Thierry Rauch,

Citoyen à part entière (texte écrit)

Le principal obstacle que nous rencontrons pour lutter contre l'exclusion, c'est nos propres situations.

Comment s'insérer quand on n'a même pas de quoi survivre ?

Les obstacles, c'est notre vie, la mauvaise réputation du quartier où on habite, et notre passé. Par exemple, il va y avoir un dossier unique : ce que l'ANPE sait de nous va être transmis aux agences d'intérim. On va nous proposer du boulot du jour au lendemain. Mais si quelqu'un était charcutier traiteur, par exemple, et qu'il n'a pas exercé son métier depuis 10 ans, vous croyez qu'il va être efficace immédiatement ? Que va-t-on dire de lui ?

Mais si on lui propose un emploi aidé et que ça ne débouche sur rien derrière, ça ne va pas non plus. Car dans ce cas là, on retombe encore plus bas. Les contrats spéciaux qui s'enchaînent et qui ne débouchent sur rien, ça nous fout en l'air.

En fait, c'est ça l'obstacle : sans garantie des droits fondamentaux, on n'est pas capable d'envisager l'avenir. Il faut les sécurités de base pour vaincre les obstacles. Si d'un côté tu travailles, mais que d'un autre t'es assisté, ça te casse. Ça tue le rêve. Il faut qu'on puisse réellement avancer.

Martin Hirsch,

Président, Emmaüs France

On ne s'est pas concerté entre nous, mais il se trouve quand même que les obstacles auxquels je pensais sont assez cohérents avec ceux qui ont été exprimés par les uns et par les autres et que je classerai en 3 catégories :

- Des obstacles liés à la pauvreté elle-même
- Des obstacles que l'on rencontre face à nous,
- Des obstacles que l'on rencontre entre nous.

Les obstacles liés à la pauvreté elle-même. Ce sont les dilemmes entre l'urgence et le long terme, entre l'action sur les causes ou sur les conséquences, entre la mise en oeuvre de réponses durables ou l'accueil immédiat d'une famille expulsée et plus généralement la réponse à des situations dramatiques immédiates.

Il y a aussi ce constat que font les personnes avec lesquelles on travaille : elles ont à se battre non seulement contre la pauvreté elle-même, mais parfois aussi contre le système censé lutter contre la pauvreté. Voilà un obstacle qu'il faudra pouvoir surmonter car c'est un obstacle partagé.

Les obstacles face à nous, c'est d'abord le regard porté sur la pauvreté, regard trompeur. On pense que la demande est une demande d'assistance, mais ce n'est pas la réalité. On « réinterprète » cette demande. C'est aussi la culpabilisation qui est renvoyée régulièrement. Les obstacles qui sont face à nous, c'est aussi le fait que la pauvreté n'est pas un enjeu de négociation sociale, on le constate régulièrement et en conséquence, il n'y a pas de lieu porteur pour pouvoir le faire.

Enfin, l'organisation des pouvoirs publics divisée en strates conduit parfois à des absurdités. Il y a des réformes – et je pense à des réformes récentes – dont on savait à l'avance qu'elles

ne marcheraient pas : on le savait, nous associations, il y a des gens dans les ministères qui le savaient également, même s'ils étaient en train de rédiger les textes. Comment expliquer qu'elles soient en dépit de tout menées à leur terme ? Je me souviens qu'il y a eu débat sur le RMA et que l'on en a annoncé 100 000 et que finalement il y en a eu 68 ou 137, alors qu'il avait été dit et écrit que le système ne fonctionnerait pas. Pourquoi fait-on des réformes sur les aides fiscales au logement, dont les acteurs expliquent que cela aggravera les choses et pourtant le train poursuit sa route et arrive à l'impasse ...

Les obstacles entre nous ensuite : d'abord il y a des barrières qui sont mises et il ne faut pas tomber dans le piège de la division entre pauvres et très pauvres : c'est à dire entre les précaires et ceux qui sont en deçà de la précarité, entre ceux qui sont travailleurs à peine en dessous du seuil ou au dessus de la précarité...Il y a effectivement toute une série de mécanismes pervers qui les font se retourner les uns contre les autres alors qu'ils devraient sentir leur sort solidaire pour s'en sortir.

Après il y a les obstacles entre associations : de neutralisation, de lenteur, de concurrence – obstacles insupportables qu'il nous faut absolument surmonter.

Gérard Alezard

Simplement pour poser une question à la suite de ce qu'a dit Jean-Baptiste de Foucault et également Martin Hirsch, sur le besoin de faire le diagnostic. C'est excessivement important. Au fond quand on accumule les arguments des uns et des autres on a des éléments de diagnostic sérieux. Le problème c'est que lorsque l'on regarde la succession des politiques de lutte contre les exclusions, il n'y a de bilan nulle part, c'est à dire qu'on passe d'un dispositif à l'autre et on du mal à voir dans ces bilans des bilans d'analyse qualitatifs sur le critère d'efficacité d'une part et les inversions éventuelles de tendance d'autre part. On a parfois tendance à dire que l'exclusion est partout, il y a un vrai problème de société. Je crois que parmi les problèmes de blocages on doit revoir très sérieusement et vite le rapport entre le milieu associatif et le milieu syndical.

Le problème ne se pose pas en terme d'accusation mais en terme d'invitation à réviser les champs d'intervention pour qu'on puisse les uns les autres mieux appréhender ce que nous avons à faire.

Débat

Représentant du CESR de Bretagne

Je voulais pointer l'obstacle du cloisonnement et indiquer que l'action locale me paraissait une chance de briser ce cloisonnement....

Stéphane Decliner,

CDF de Reims, Armée du Salut

Je voudrais demander comment il se fait que les personnes qui sont sans domicile fixe ou hébergées dans ces centres n'ont pas accès à un CDD ou un CDI ?

Jean-Pierre,

Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, Collectif Prison

La population carcérale augmente. On ne parle même plus de prévention, on ose parler de réinsertion, n'est ce pas le reflet de notre société et des obstacles dont on parle ?

En tant que citoyen, je pense que la démocratie est en recul voire en danger.

Est-ce que les associations sur lesquelles les politiques locales voire nationales s'appuient sont vraiment démocratiques ? et quelle analyse politique nous avons pour réagir et pour améliorer les choses ?

Le développement des différentes associations est-il signe d' une bonne santé sociale ?

Brice Mendes,

Assistant social dans une association à Strasbourg qui s'occupe des personnes sans domicile, sans logement

Pour notre association, les obstacles majeurs sont les bailleurs sociaux, je pense qu'il y a un réel travail d'interpellation à faire parce que les HLM se rendent compte maintenant que s'occuper des personnes sans domicile est devenu pour eux un problème. Cela devrait être l'objet majeur de leur travail, ils s'en occupent seulement à partir du moment où il y a une pression des pouvoirs publics.

On est en bataille constante avec eux pour essayer de leur faire prévaloir la nécessité du logement pour un mieux être et leur demander de ne pas refuser quelqu'un qui est sans domicile et qui ne peut pas avoir un projet de vie complètement abouti.

Les associations, ALERTE, ont besoin d'interpeller les pouvoirs publics qui sont financeurs des HLM pour que les personnes qui y travaillent soient rappelées à leur mission première.

Dominique Gendron,

Association.... à la Mairie de Paris

Je vais souligner 2 chiffres :

Sur Paris, il y a à peu près 10 000 lits entre l'urgence, les centres d'hébergement de réinsertion sociale et à peu près 200 postes d'insertion.

Pour parler concrètement, quand les gens sont dans ces dispositifs, la difficulté c'est de les sortir, leur proposer une activité sachant qu'une entreprise classique ne peut pas d'emblée prendre quelqu'un qui n'a pas de qualification, qui n'a pas d'hébergement, qui n'a donc pas de stabilité. Il y a donc là un écart qui est très concret sur lequel butent les travailleurs sociaux sur Paris.

Je pense que derrière cela il y a des énergies. Si l'on discute avec Monsieur Sautter, adjoint au maire de Paris par exemple, il dit souvent qu'à la ville de Paris, il y a des porteurs de projet.

Des porteurs de projet, des bonnes volontés, des énergies, il y en a, mais il faut se confronter à des difficultés : trouver des locaux, le statut d'une personne, le statut juridique de la structure, résoudre des questions de trésorerie etc.

Dans les énergies à rassembler il faut absolument arriver à mettre en relation les porteurs de projet et les structures d'appui avec des gens qui ont des compétences en matière de gestion.

2^{ème} table ronde : Quels engagements et quel rôle de chacun pour les années à venir ?

Jean-Pierre Bultez, Animateur

**Directeur chargé du développement et de la communication aux
Petits Frères des Pauvres**

Quel rôle et quels engagements de chacun pour les années à venir ?

- Bernard CARON, Directeur de la protection sociale du MEDEF
- Jacky BONTEMS, Secrétaire Général Adjoint de la CFDT
- Marie-Suzie PUNGIER, Secrétaire confédérale de FO, Présidente du groupe FO au CES
- Agnès NATON, Secrétaire Générale de l'Union départementale CGT de Haute Savoie
- Magloire CHERI BIANDA, « Citoyen à part entière »
- Nicole MAESTRACCI, Présidente de la FNARS
- Lucien DUQUESNE, Vice-président d'ATD Quart Monde, membre de la section des affaires sociales du CES

Jacky Bontems (texte écrit)

La responsabilité et le rôle de la CFDT dans le combat contre l'exclusion et la pauvreté

La CFDT, qui a fait de la solidarité une de ses valeurs fondamentales porte l'action contre la précarité, le chômage et l'exclusion au rang de ses priorités.

Notre ligne directrice est la défense et la création d'emploi par la réduction du temps de travail. Mais ce mouvement de RTT, accompagné parfois d'une croissance forte et de dispositifs particuliers n'a pas suffi à éradiquer ces phénomènes. La création d'emplois ne profite que marginalement aux personnes éloignées de l'emploi.

Les inégalités se sont creusées avec un développement de la pauvreté chez les salariés.

Cette aggravation nous a conduit à relancer l'action engagée depuis une vingtaine d'années avec nos organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Notre action centrée sur l'accès à l'emploi et aux droits sociaux pour tous, s'est aussi élargie à d'autres volets de l'exclusion.

Ainsi, l'action contre les discriminations à l'embauche et dans l'emploi selon son origine est devenue une priorité. Elle s'appuie sur une recherche-action. Autres terrains : le logement, notamment à travers la garantie du risque locatif, l'ouverture du 1% logement; l'extension de la couverture maladie universelle, l'école, l'illettrisme, la formation professionnelle, le reclassement personnalisé, la place des seniors et l'insertion des jeunes sont les autres champs d'action et de négociation que nous menons aujourd'hui.

Quant à la place des associations et nos relations avec elles, pour la CFDT, c'est essentiel. Dès 2003, nous avons accru nos relations avec elles, notamment avec le secteur de l'insertion par l'activité économique. Ce travail a débouché sur des interpellations communes vis-à-vis du patronat et du gouvernement, jusqu'à la construction d'une plate forme commune d'objectifs d'action qui sert toujours de fil conducteur aux organisations de la CFDT.

Ce partenariat est important :

- Parce que l'intervention du mouvement syndical ne suffit pas à elle seule ;

- Parce que l'échange, la confrontation avec les réseaux associatifs apporte une richesse complémentaire dans la réflexion, comme dans la complémentarité de l'action sur le terrain ;
- Parce que cette confrontation nous aide à sortir des idées reçues, à changer les représentations de l'exclusion et le chômage dans les entreprises, comme dans la société.

Marie-Suzie Pungier (texte écrit)

Comme cela a été relevé ce matin, Force Ouvrière est une organisation syndicale centrée sur son champ revendicatif, et n'est pas impliquée en tant que telle dans la gestion associative, ce qui ne l'empêche pas d'avoir répondu à l'appel du réseau Alerte.

Tout d'abord, un constat consternant s'impose : celui d'une régression extraordinaire de notre modèle social, comme l'a démontré le débat. Nous assistons à une montée en charge de la pauvreté et de l'exclusion, désormais intégrées à la société. Or, personne n'a pointé la responsabilité de l'État. De notre point de vue, elle est évidente. Ce qui nous renvoie au pacte social républicain de l'après seconde guerre mondiale dont l'objectif, au-delà de la reconstruction, visait à supprimer l'indigence. La solidarité nationale en a été le fondement, la fiscalité et les cotisations sociales l'instrument. Au total, la redistribution s'est effectuée par le biais principalement de la sécurité sociale et des services publics. Si la pauvreté n'a pas été éradiquée, elle a reculé de manière significative. Nous y avons largement contribué.

Soixante ans plus tard, la tendance s'est inversée. Avec le retrait de l'État, notre Pacte Social a explosé.

D'un côté, les associations nous interpellent sur les difficultés qu'elles rencontrent au jour le jour pour gérer « un stock » d'exclus, dans des conditions d'engagements budgétaires de plus en plus contraignants.

De l'autre, nous, Organisations Syndicales, sommes confrontées depuis des années au défi d'un chômage massif, dans un contexte de priorité accordée au marché, d'affaiblissement des droits sociaux et de creusement des inégalités.

Il y a de fait, un consensus entre nous sur la vigueur d'un noyau dur : chômage – précarité – pauvreté – exclusion.

Dans la mesure où il est fortement ancré et ne se résorbe pas, il appelle, selon Force Ouvrière, à remettre en cause le système économique très libéral à l'œuvre, totalement déconnecté des réalités sociales et humaines. C'est toute la question de la répartition équitable des richesses.

Magloire Chéri Bianda (texte écrit)

Depuis dix ans et malgré les politiques publiques successives de lutte contre l'exclusion, cette dernière gagne du terrain. Pire encore, la précarité semble s'installer. La résignation et les politiques sécuritaires stigmatisant les plus démunis prennent le pas sur d'éventuelles politiques volontaristes en faveur de l'éradication de la pauvreté. Avoir un emploi ne protège plus de l'exclusion. Toutes les générations sont touchées.

Qu'elles soient travailleuses pauvres, pauvres privées de travail ou personnes ne pouvant travailler en raison de leur âge ou de leur incapacité de travail, les personnes en situation de pauvreté vivent des situations quotidiennes humainement inacceptables.

De ces quotidiens difficiles, voir injustes, ils sont les mieux placés pour en témoigner.

Désormais, la lutte contre les exclusions est un impératif national (loi du 29 juillet 1998), l'éradication de la pauvreté en Europe d'ici 2010 est un objectif européen (traité de Lisbonne).

Dans ces combats contre les exclusions, les personnes subissant la pauvreté ont un rôle déterminant à jouer : leur participation à la compréhension des phénomènes d'exclusion. Mais aussi et surtout, leur contribution à l'élaboration des solutions (des lois), à la mise en place des processus d'évaluation des politiques et des actions déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement. Et ceci, dans le cadre d'une participation citoyenne.

Cette participation citoyenne pour être efficace, sera totale, puisqu'elle devra dépasser le stade du témoignage des personnes et concerner leur association à toutes les phases de la réalisation des projets.

Ceci, depuis la planification à l'élaboration des projets ainsi qu'à l'évaluation de ces derniers.

Afin de mieux accomplir leurs obligations :

1) Les associations et leurs fédérations, les syndicats et leurs fédérations, les employeurs et leurs fédérations, devront ouvrir chacun dans leurs réseaux respectifs (locaux, régionaux, et nationaux) des lieux pouvant être accessibles aux personnes démunies.

L'accessibilité à ces lieux devra permettre aux personnes :

- de rentrer facilement en possession des textes, des projets et des lois les concernant,
- de se former à cette participation en échangeant avec d'autres.

2) Les personnes démunies devront être considérées dans les syndicats, réseaux associatifs, organisations patronales, comme de vrais partenaires à part entière, pouvant contribuer à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des actions de lutte contre les exclusions.

3) Pour être plus complet, il nous semble important de préciser que :

C'est aux syndicats, aux réseaux associatifs et patronaux que reviendront la charge de définir et clarifier la place qu'ils réservent aux personnes au sein de leurs réseaux respectifs et l'organisation des conditions d'une pleine participation des personnes démunies.

Bernard Caron,

L'enjeu important de tous nos débats d'aujourd'hui, c'est que nous sommes dans un monde qui est ce qu'il est, que nous n'avons pas initié, ni inventé. D'aucuns pensent que la France a la capacité à obtenir que le monde s'adapte à ses formules et à son mode de vie ; nous essayons d'être réalistes. Nous pensons que nous avons un grand chemin à faire pour nous adapter à la marche du monde et que nous pouvons cependant essayer de sauvegarder les principes auxquels nous sommes attachés, les avantages auxquels nous tenons mais que cela ne se fera pas en récusant tout un ensemble de contraintes qui s'imposeront de toute façon au pays. Nos entreprises s'efforcent de conserver le maximum de salariés (on a évoqué le travail précaire, les CDD... mais les entreprises elles-mêmes sont en situation précaire parce que je rappelle quand même que dans une société libérale de consommation c'est le client qui décide si l'entreprise vit ou ne vit pas et une entreprise qui n'a pas de client fait de l'incantation, mais elle n'existe plus, elle n'a plus de salariés et elle ne peut plus participer à rien. Donc, notre combat c'est de faire prospérer le maximum d'entreprises dans le secteur privé marchand, d'encourager la création d'entreprise car c'est vrai que l'assistance n'est pas le bon remède à la pauvreté. Le bon remède à la pauvreté c'est une réinsertion professionnelle et les associations qui se sont exprimées jusqu'à présent jouent dans ce domaine là un rôle très important. Il est nécessaire que nous fassions une sensibilisation des entreprises à l'approche des exclus et des plus démunis ; il faut aussi que les associations fassent un accompagnement lourd de ces personnes pour qu'elles trouvent

le chemin de l'emploi ; les deux partenaires ont du chemin à faire sur ce plan là pour favoriser un ajustement qui n'est pas du tout évident au départ car il n'y a pas de capacité d'inventer des emplois qui n'existent pas. En d'autres termes il faut essayer d'éviter de rêver que l'offre d'emploi peut s'adapter à la demande ; la réalité prouve hélas, que ce sera toujours la demande qui se fera adapter à l'offre ; cela n'exclut pas que l'on travaille sur l'offre et qu'on l'aménage de façon à la rendre accessible, mais il faut prendre en compte le fait qu'une entreprise ne décide pas de ce qu'elle offre comme niveau d'emploi ni comme type d'emploi ; elle le fait en fonction de ses propres clients.

Lucien Duquesne

Ce matin, Jean-Michel Bloch-Lainé, Président de l'Uniopss, nous disait que l'on assistait peut être à une refondation et une mutation d'Alerte, je pense que c'est vrai et je vais juste le développer en 3 points :

1. Cette mutation nous amène aujourd'hui à nous unir avec les partenaires sociaux, à nous unir pour construire, et ce travail d'union peut s'appuyer sur les travaux du Conseil Economique et Social, notamment sur le rapport de Didier Robert qui est très précis sur ce qui est demandé, sur ce qui a été accepté par l'ensemble des partenaires sociaux.
Je n'en prends qu'un exemple que vous pourrez retrouver d'ailleurs dans votre dossier de presse (dépliant jaune) où il est recommandé que « les partenaires d'un bassin d'emploi se rassemblent notamment pour viser la qualification et l'emploi pour tous à l'échelle du territoire, en ne laissant en particulier aucun adulte sans la maîtrise des savoirs de base, ce qui ferme l'accès à la plupart des emplois. ». Ça c'est très concret, c'est par exemple ce qui a été repris par le CESR de Bretagne, qui sera sans doute repris par d'autres CESR (Conseils économiques et sociaux régionaux) et cela doit permettre un travail en commun entre les associations, les partenaires sociaux, et au delà avec les élus etc.
2. Je crois que même si les associations l'ont fait depuis notamment la création d'ALERTE, aujourd'hui elles devraient le faire davantage et les partenaires sociaux d'ailleurs devraient faire la même chose : prendre davantage position face à l'inacceptable. En France, 6 millions de personnes vivent aujourd'hui des minima sociaux, vivent dans une très très grande pauvreté, à la limite de l'indignité. On est témoin de cela tous les jours et on ne peut absolument pas se contenter aujourd'hui d'apporter une emplâtre sur une jambe de bois: la misère elle ne se gère pas, elle se combat, elle se détruit. Et je crois qu'on devrait donc, comme le disait Gilbert Lagouanelle ce matin, faire en sorte que nos prises de positions soient reprises par les médias, il faut absolument faire savoir que nous n'acceptons pas la façon dont aujourd'hui sont traités les plus pauvres et cela nous amène je crois, à développer d'un côté une solidarité d'entraide, une solidarité citoyenne civique. Les associations, les partenaires sociaux également, ont la responsabilité de faire comprendre à leurs membres, leurs bénévoles et à l'ensemble de la population que aider c'est bien mais que la question de la pauvreté et de l'exclusion c'est une question de société, éminemment politique, et qu'il faut donc s'engager sur le plan civique et politique.
3. La participation des personnes dites en situation de pauvreté mais qui ont choisi de s'appeler aujourd'hui « citoyens à part entière ». On l'expérimente depuis très longtemps dans de nombreuses associations mais je crois que maintenant il faut qu'on fasse un pas en avant c'est à dire qu'on travaille ensemble, qu'on partage nos expériences et qu'on apprenne ce que cela veut dire que considérer les plus démunis comme acteurs, parce que quelques fois on fait le contraire sous prétexte qu'on fait participer des personnes démunies à nos projets : on fait comme si c'était leurs projets alors qu'en fait ça reste nos projets. Comment fait-on pour mettre en place des actions, des projets de lutte contre la pauvreté qui sont conçus dès le départ avec les personnes les plus démunies ? ça c'est devant nous !

Débat

Martine Le Corre,

Membre du Mouvement Atd Quart Monde

Je m'adresse à vous Madame Pungier, vous avez parlé des exclus en terme de « stock » et franchement je suis humiliée. On ne gère pas des vies humaines comme on gère des denrées alimentaires et quand je vais rentrer dans ma cité et que je vais voir toutes les familles qui vivent aujourd'hui la grande pauvreté, si je leur dis qu'on parle d'eux comme des stocks, c'est très humiliant...et j'aurais envie de dire du coup que ceux qui sont censés entraîner ou travailler avec les plus pauvres ont avant tout besoin de se former, se former au niveau du langage parce que c'est un réel handicap.

Marie-France Zimmer,

Citoyen à part entière

C'est à Monsieur CARON que je voulais m'adresser, parce que je l'ai entendu dire qu'on ne peut pas créer des emplois, parce qu'il faut qu'on puisse vendre plus, mais quelque part si vous nous offrez des emplois avec tout ce qui nous manque aujourd'hui on a au moins 3 à 4 ans de salaire à dépenser pour rattraper tout ce qu'on n'a pas.

Louis Mendes,

Assistant de service social

On a créé le réseau ALERTE il y a un an sur Strasbourg et c'était dans l'idée que les travailleurs sociaux doivent faire des « va et vient » entre les personnes dites en situation d'exclusion et la société qui définit les inclus et les exclus. On a donc délocalisé nos services pendant 3 jours sur une place publique en essayant de montrer aux citoyens ce qu'on faisait. O a fait un film là dessus, si vous êtes intéressés de voir ce qu'on a fait, n'hésitez pas à nous solliciter on vous donnera des DVD.

Martine Vignaud,

Conseillère nationale à l'Union nationale des syndicats autonomes

L'UNSA est une jeune organisation syndicale qui a été créée en 1993 à partir d'une analyse de la situation sociale en France et en Europe. Le constat que nous avons fait c'est que la société souffre de deux maux très importants que sont les discriminations et l'exclusion. Tant que ces situations s'aggravent, on ne peut pas parler de cohésion sociale. Il faut mettre en cohérence les multiples textes qui sont en cours d'élaboration ; on ne peut pas passer sous silence la loi sur l'habitat pour tous, la loi d'orientation sur l'emploi, l'évolution de l'assurance chômage. On ne peut pas bâtir un monde sans pauvreté sans mener de front des réformes telles que celles de la fiscalité, de l'emploi, du logement. Nous avons constaté des synergies entre l'ANPE, l'UNEDIC, l'AFPA, la Direction du Travail. La mise en commun des objectifs et des moyens butte en permanence sur des questions institutionnelles statutaires et financières. Et pourtant le problème posé est bien celui du service rendu aux citoyens à part entière pour un retour vers l'emploi. L'UNSA depuis quelques années s'est investie sur le sujet sous différentes formes et en particulier en participant à la Conférence nationale de lutte contre l'exclusion au cours de l'année 2004. Nous sommes donc prêts à signer l'appel proposé.

Bruno René-Bazin, Clara

Je voudrais attirer l'attention sur un point que je n'ai pas senti pris en compte ce matin et encore cet après-midi : parmi les très précaires nous trouvons partout et de façon transversale beaucoup de personnes d'origine étrangère qui sont des personnes en situation

de pauvreté mais qui ne sont pas du tout des citoyens à part entière, je rajouterais à cela les quelques 400 000 sans papiers enfin reconnus comme existants sur le territoire par le Ministre de l'Intérieur. Ces personnes bénéficient certes de la scolarisation pour leurs enfants, des soins de santé minimum pour nombre d'entre eux mais de très peu de droits sociaux. Comme l'a dit Martin Hirsch tout à l'heure, il n'y a pas de catégorie pauvre et la pauvreté n'a pas de frontière. Il faudrait éviter d'oublier les personnes d'origine étrangère dans le contexte d'une insécurité sociale grandissante dont a parlé ce matin Serge Paugam, qui risque de nous enfermer dans une dimension purement hexagonale. La politique d'accueil est actuellement limitée aux personnes primo-arrivantes ; le contrat d'accueil et d'intégration devrait être étendu avec les adaptations nécessaires à toutes les personnes étrangères qui vivent sur le territoire. L'appui des syndicats faciliterait grandement cette politique d'intégration dont nous avons besoin.

Jocelyne Abjan,

Animatrice de groupes de parole en banlieues dans la région Rhône-Alpes

A propos de la participation des personnes, nous essayons de relier nos groupes de parole dans des collectifs. Ce sont des collectifs de groupes plus ou moins informels ou formels, cela dépend de quel point de vue on se place: il y a un collectif parole de pères, un collectif parole de femmes et on est en train de monter un collectif parole de jeunes. Dans ces groupes qui sont extrêmement riches, il s'est fait des débats forts, des mobilisations importantes...il s'est fait un travail important par le collectif parole de femmes concernant l'école, la violence, la drogue...

Jean-Pierre Bultez

Je reviendrais volontiers sur la dimension territoriale de ces engagements, vous laissant le soin d'aller plus loin que ce que vous avez exprimé tout à l'heure et d'identifier en quoi, rejoignant d'ailleurs l'intervention de Lucien Duquesne, sur des territoires bien identifiés nous pouvons ensemble aller plus loin ?

Agnès Naton

Je partage entièrement l'intervention de Lucien Duquesne, je pense que nous avons la responsabilité les uns et les autres et chacun et chacune d'entre nous, dans chaque organisation, association, de dire l'inacceptable. Je crois qu'on banalise trop les situations de précarité, d'exclusion, de discrimination. Donc je crois que ça devrait être un des premiers engagements que nous devrions prendre les uns les autres pour construire cette société des semblables dont parle Robert Castel.

Sur les territoires il n'y a pas de lieu de négociation sur les questions de pauvreté, en même temps il se met en place aujourd'hui des lieux de décision où nous ne sommes pas présents, associations et organisations syndicales, le plus souvent. Ce sont les comités locaux de développement..., ce sont toutes ces instances issues des lois de décentralisation qui se mettent en place en ce moment et qui vont déterminer pour les années à venir les politiques en matière d'emploi, de logement, de santé, de formation : les piliers essentiels des droits fondamentaux. Ils vont permettre de déterminer si oui ou non on va passer d'une société où chacun va retrouver ses droits et les droits de tous ou si on va pérenniser les exclus, la précarité J'aimerais évoquer également l'immigration. Il y a un très beau projet qui m'a beaucoup plu, dans lequel nous nous sommes investis avec la maison de l'emploi de Bonneville au centre du département, 34 nationalités différentes avec 40 % de chômage. Nous sommes partis sur un projet pour insérer de manière durable 10 femmes maghrébines, elles ont toutes aujourd'hui un travail en CDI et le plus beau, c'est qu'elles ont tombé le voile. Je pense que, Monsieur Caron, ça devrait quand même vous interpeller. Aujourd'hui, je crois que le MEDEF est beaucoup trop absent de ces questions d'insertion, il y a besoin de

passerelles pour une insertion dans un emploi durable, stable, pérenne, où chacun se sente reconnu, digne et respecté, pour justement être dans cette société des semblables.

Jacky Bontems (texte écrit)

Nous comptons bien franchir de nouvelles étapes dans notre action propre et dans les échanges et les partenariats. Et sur ce point, je crois qu'il faut faire preuve d'audace.

Plus concrètement, dans le cadre de l'appel commun que nous allons signer tout à l'heure, je crois qu'on peut aborder nos travaux sur 4 axes :

1^{er} Axe : Nous connaître et nous reconnaître dans l'utilité sociale de chacun. Ca paraît évident, mais cela suppose de comprendre la logique et l'action de chaque organisation, d'instaurer une relation de confiance et de réciprocité.

2^{ème} Axe : Confronter nos analyses et propositions lors de réformes sociales importantes. Qu'il s'agisse de futures lois ou des grandes négociations collectives. On peut ainsi s'appuyer sur la façon dont différents acteurs, partenaires sociaux compris ont travaillé ensemble l'année dernière sur le bilan de la loi exclusion de 1998, jusqu'à l'élaboration de propositions communes.

Les travaux qui ont été menés au sein de cette instance, le Conseil Economique et Social, sont aussi une méthode à poursuivre, que ce soit son avis sur le plan de cohésion sociale et, en 2003, la construction du rapport « l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous », rapport qui demeure une référence pour notre action.

C'est du reste à la suite de ce rapport, que la CFDT a demandé et obtenu du gouvernement que les partenaires sociaux siègent au Conseil National de Lutte contre l'Exclusion (CNLE). Paradoxalement, leur place n'existait pas depuis 1998.

Plus récemment, les travaux sur la pauvreté des familles et des enfants, pilotés par Martin Hirsch, illustrent également la construction de diagnostics partagés avec des acteurs différents débouchant sur des propositions communes.

Au-delà de ces lieux de confrontation de tous les acteurs, nous comptons bien poursuivre des échanges bilatéraux ou multilatéraux sur des réformes sociales où l'acteur syndical est engagé. C'est principalement, le cas des dossiers de la protection sociale, mais cela peut toucher d'autres dossiers qui ont une incidence sur l'exclusion. Je pense, par exemple, au logement social, à la sécurisation des parcours professionnels, à des négociations interprofessionnelles ou même aux questions relatives au développement de la vie associative et au bénévolat qui intéressent la CFDT et participent à la cohésion sociale.

3^{ème} Axe : Mieux identifier les lieux et les thèmes de réflexion et d'action qui convergent ou peuvent converger.

Cet axe est lié au précédent. Ca veut dire pour nous : recenser déjà ce qui se fait de façon formelle ou informelle, par exemple, au sein des instances nationales de consultation. Au sein du CES et du CNLE, mais aussi, le Conseil National de l'Habitat, le Haut Comité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Intégration (HALDE), le futur Conseil d'Orientation pour l'Emploi, les Conseils sur l'Assurance Maladie et les Retraites, qui ont déjà fait la preuve de leur utilité.

Mais on peut aller plus loin au plan régional, par exemple, au sein des CESR, mais aussi dans les CDIAE (Comités Départementaux d'Insertion par l'Activité Economique), les PLIE (les Plans Locaux d'Insertion par l'Activité Economique) et, tout autant, dans des bassins d'emploi, des entreprises, des branches.

En fait, il faudrait repérer les lieux, les terrains, les objets pertinents où plusieurs acteurs peuvent confronter leurs pratiques d'action et ont intérêt à travailler ensemble. Ca sera probablement demain les Maisons de l'Emploi, les Chartes Territoriales de Cohésion Sociale, pour leur élaboration et leur mise en œuvre, ou encore, le travail avec nos représentants de la protection sociale (CAF, Sécurité Sociale Vieillesse, Maladie, Assedic...).

Cela signifie certainement des confrontations à géométrie variable selon les thèmes, les objectifs, les acteurs, les opportunités à saisir. En tous cas, ces confrontations ne peuvent avoir de portée que si elles s'appuient sur un travail effectif au sein de chaque organisation.

4^{ème} Axe : Déboucher sur un partenariat opérationnel.

Nous sommes déjà engagés depuis près de deux ans dans des partenariats. La CFDT vise dans cette démarche la construction d'actions communes opérationnelles sur le terrain, la recherche d'expérimentations et de réflexions – actions qui parlent, qui illustrent l'action des différents acteurs pour être ensuite généralisées. Pour y parvenir, il nous semble qu'il faille bien délimiter l'action dans son étendue, dans ses objectifs et les partenaires impliqués.

Sur cette priorité très vaste et complexe de la lutte contre l'exclusion, nous devons, je crois, nous appuyer sur des pratiques innovantes, des réussites et même des échecs pour comprendre et affiner les bons leviers. C'est cette approche, que nous avons adoptée, dans la lutte contre les discriminations.

Marie-Suzie Pungier (texte écrit)

D'abord, Force ouvrière participe à cette réflexion et signera l'appel, c'est donc une confirmation de notre engagement à lutter contre le chômage.

Ensuite, concrètement, notre présence dans les organismes sociaux peut nous permettre, sur la base d'un échange d'informations avec le réseau associatif, de relayer sa demande en terme de besoins qu'il a les moyens de mieux identifier.

Enfin, pour réagir aux propos de Monsieur CARON sur les contraintes posées aux entreprises dans le cadre de la concurrence internationale, la question est de savoir jusqu'où les salariés devront accepter de se soumettre aux exigences du marché, celle notamment des pays à faibles coût salariaux qui, d'un côté, crée l'exploitation, de l'autre alimente le chômage.

C'est tout le problème de l'accélération de la mondialisation déréglementée qui s'oppose au progrès social et réclame des mécanismes de protection. D'où notre engagement à défendre les normes de l'Organisation Internationale du Travail signés par les États, le patronat et les syndicats membres de l'OIT.

Cette confrontation de points de vue constitue néanmoins un échange positif. Les indicateurs sociaux qui viennent d'être rappelés, soit 6 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 1 million de travailleurs pauvres, dont quelques milliers sous contrat à durée indéterminée, ne nous sont pas étrangers et justifient au-delà de cet appel une part active de l'État.

Bernard Caron

Il faut d'abord resituer un peu les choses et les mettre en perspective pour comprendre de quoi l'on parle. De 1994 à 2001, les entreprises du secteur privé marchand ont créé

9 600 000 emplois, elles en ont supprimé 8 millions et on est resté à 1 600 000 emplois supplémentaires que l'on n'a pas supprimés depuis et qui subsistent. Mais nous avons aujourd'hui davantage de demandeurs d'emplois et on s'aperçoit dans nos régimes d'assurance chômage qu'on a à la fois davantage de personnes occupées puisque l'emploi a repris sa courbe croissante et davantage de personnes indemnisées. Les choses ne sont pas simples... On n'est donc pas dans une phase où l'on détruit systématiquement des emplois mais j'ai été interpellé sur les questions de délocalisation qui impliquent la déréglementation... nous ne nous inscrivons pas dans ce cycle. Notre souhait c'est encore une fois, de conserver l'essentiel des acquis sociaux du pays auxquels toute la population est attachée et de toutes les façons on ne fera rien sans l'accord de la population, mais d'attirer l'attention sur la nécessité de consentir quelques adaptations car la réalité est têtue et nous ne pourrions pas nous arc-bouter tout seul contre l'ensemble de l'Europe ou l'ensemble du monde sur nos convictions. C'est simplement le sens de mon intervention. Cela étant, nous avons un intérêt objectif à la fois social et économique, parce que l'absurdité majeure consiste toujours à opposer l'économique et le social. Nous avons besoin d'une santé économique forte parce cela veut dire un taux de croissance fort pour avoir beaucoup de ressources et pour pouvoir effectuer une redistribution suffisante envers les pauvres et les exclus mais encore une fois nous sommes là sur une question qui n'est pas uniquement pécuniaire, qui est une question d'organisation sociale. Et je redis que les entreprises demeurent très ouvertes à tous ces sujets mais quand je dis les entreprises c'est forcément un terme générique, il y a des diversités de comportement extrêmes comme chez les salariés ; mais nous avons déjà témoigné que nous ne pratiquons aucune discrimination... C'est vrai que nous avons des contraintes et je ne peux pas les exclure et je ne peux pas faire semblant de croire qu'avec des bons sentiments tout va s'arranger tout seul ; ça demande un effort de rapprochement de chacun, de part et d'autre. Nous allons sensibiliser nos entreprises sur ces sujets là et c'est leur intérêt objectif d'être ouvertes à des gens qui n'ont pas de travail car dans les années qui viennent chacun sait que la situation démographique du pays va évoluer, que nous aurons davantage de gens qui partiront en retraite que de gens qui arriveront sur le marché du travail et nous aurons besoin d'accueillir tous ces exclus. Il n'est donc pas question de les laisser dans une situation de précarité ou de les laisser à l'extérieur du circuit de la société parce que l'intérêt général commande de prévoir leur insertion.

Magloire Chéri Bianda (texte écrit)

Aujourd'hui, ALERTE affiche clairement la volonté d'engager des travaux en commun entre les associations de son réseau et les partenaires sociaux : syndicats et collectifs patronaux. L'innovation fondamentale réside dans le fait que par la même occasion, ALERTE implique dans ce projet commun avec les partenaires sociaux les personnes en situation de pauvreté elles même.

En matière de méthode, cette initiative amorce une nouvelle étape dans les luttes contre l'exclusion.

Avec cet engagement en poche, qu'allons nous faire demain ? en d'autres termes,

a) La question de la place des personnes :

Demain, quelle place chaque réseau associatif, chaque partenaire social signataire de cet engagement réservera-t-il aux personnes démunies pour mener à bien les actions concertées de lutte contre l'exclusion ?

b) Les contenus des actions :

Quelles actions communes prioritaires devrait-on mener ?

Au niveau : local, régional, nationale et pourquoi pas Européen ?

Et surtout quelles seront les périodicités ?

c) Dans 10 ans, 10 ans d'actions avec les personnes:

Notons que, même si nos partenaires autour de cette table, ne sont pas prêt aujourd'hui. Nous, les personnes démunies, sommes dès maintenant disposées à tout mettre en oeuvre pour que ces actions concertées de lutte contre l'exclusion soient une réussite.

Nous espérons évaluer dans 10 ans, avec vous, une décennie d'actions communes.

Que l'espoir, désormais né de ces travaux et de cet engagement ne soit pas vain dans 10 ans.

Ce serait naturellement terrible pour les personnes exclues et en voie d'exclusion.

Je tenais pour ma part, au nom des personnes en situation de pauvreté, à remercier le collectif d'associations ALERTE d'avoir rendu possible et sous cette coupole de la République, la rencontre des personnes démunies, le monde associatif et les partenaires sociaux. Les personnes en situation de pauvreté se sentent grâce à cette initiative "des citoyens à part entière".

Nicole Maestracci

Quelques modestes observations à partir de ce qui a été dit sur la manière dont on peut travailler maintenant, après le constat qui a été fait sur ces dix ans où les problèmes n'ont pas évolué autant qu'on aurait voulu qu'ils évoluent...

La 1^{ère} chose : La continuité des politiques publiques. Au fond on enferme les associations dans un dialogue parfois incestueux avec les ministères chargés de l'exclusion, du social...avec une discussion de mesures techniques alors qu'en réalité ça empêche de faire de cette question, une vraie question politique. Au fond on accumule les plans de lutte contre l'exclusion, les plans se superposent, les dispositifs aussi. Un seul exemple : on n'a pas été en mesure lorsque l'on a annoncé le plan de cohésion sociale de dire si cela permettrait d'avoir plus de contrats aidés ou moins de contrats aidés. Lorsqu'il y a une alternance et que le nouveau gouvernement nous dit qu'il va entièrement changer la politique sociale, qu'il va faire tout ce que les autres n'avaient pas fait, eh bien je pense qu'il se trompe et qu'on trompe aussi les citoyens en leur disant cela...il y aura peut être 10 %, 15 % de la politique sociale qui va changer, mais pour le reste il y a un socle qu'il est important de rendre plus efficace. Il ne faut pas tout changer, mais changer les dispositifs au fur et à mesure.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que la société a tendance à se défausser sur les associations en se disant que l'on a des problèmes avec les exclus, que les associations vont s'en occuper et que c'est très bien ce que font les associations. Les associations en ont assez qu'on dise que c'est très bien ce qu'elles font et qu'elles font un travail formidable, que c'est très bien de s'occuper des pauvres, elles ont un autre rôle à jouer...Comment faire de cette question un objet politique à part entière et pas un objet politique discuté seulement entre les associations de lutte contre les exclusions et les ministères sociaux de l'autre côté.

Parce que finalement si on dit il n'y a pas un parti, il n'y a pas une organisation syndicale, il n'y a pas une association qui ne soit d'accord avec l'idée qu'il faut diminuer la pauvreté : on l'a bien vu, tout le monde est d'accord sur cette question... après, à partir de ce consensus, que j'appelle un peu un consensus mou, comment on fait pour faire en sorte que ça devienne un objet politique ? Pourquoi la question de la sécurité est un objet politique qui s'est traitée du côté de la police et de la justice par exemple et pourquoi la question de l'exclusion n'est pas un objet politique traité par l'ensemble des personnes du corps social qui sont intéressées par cette question ? Pour reprendre le terme de Castel, l'insécurité sociale c'est bien notre question.

Alors comment en sortir ? Sortir de l'individualisme des associations, que les associations cessent de penser que parce qu'elles sont sur le terrain, qu'elles voient les personnes en difficulté, elles ont nécessairement raison. En fait, comme tous les partenaires du corps social, elles ne voient qu'une partie de la réalité et ce sera la capacité à mettre cette partie de la réalité en cause avec les autres qui fera qu'elles seront efficaces.

La deuxième chose, c'est établir des constats partagés et sortir de l'unanimité mou Il y aura des constats partagés, des points de consensus et des points de divergence et ce n'est pas grave qu'il y ait des points de divergence mais il faut les dire. Un constat partagé ça veut dire qu'on dit ce qu'on peut faire et ce qui est fait, quel est le bilan des textes qui ont été votés et que l'on est d'accord là dessus et que du coup, ça nous donne une base de négociation avec l'ensemble des partenaires.

La troisième chose : c'est la question de la connaissance. Si l'exclusion fait peur, c'est qu'elle est mal connue, qu'on a des représentations bien souvent fausses, cela été dit tout à l'heure par certains partenaires sociaux. Donc la question de faire connaître, ce n'est pas seulement des campagnes de communication, c'est dire quels sont les bénéfices pour une société de s'occuper des gens qui vont mal et quels sont les risques de ne pas s'en occuper. Je crois qu'il faut un discours politique là dessus et pas seulement un discours compassionnel. Effectivement il y a l'épuisement des travailleurs sociaux ou des associations sur le terrain...mais le bénéfice pour une société, pour les entreprises, pour les partenaires sociaux, qu'on s'occupe de ces questions là est énorme.

Pour finir, je dirai qu'on est effectivement à la croisée des chemins et de ce point de vue là c'est très important que les partenaires sociaux soient ici parce que c'est le moment de faire de cette question un objet politique à part entière qui ne soit pas uniquement traitée dans un cercle de spécialistes. A partir de là, il faut sortir des déclarations incantatoires, c'est à dire qu'à partir du moment où l'on dit quelle politique, quel choix politique on fait, quel choix de société on fait, on va faire apparaître des divergences et je dis que ce n'est pas grave car c'est important de faire apparaître ces divergences ; cela fera apparaître d'autant mieux les convergences. Enfin je dirai que notre objectif c'est d'anticiper les évolutions considérables dont on ne voit aujourd'hui que les prémices. Et la question de l'emploi a été évoquée tout à l'heure, mais je voudrais rappeler à quel point beaucoup de personnes qui travaillent et qui ont des emplois précaires, des contrats à durée déterminée sont totalement en dehors du droit au travail aujourd'hui, et donc un peu en dehors du champ des organisations syndicales il faut bien le dire, même si ces dernières s'efforcent de s'y intéresser de plus en plus. On ne peut pas être toujours en train de défendre un droit du travail tel qu'il était il y a 20 ans tout en laissant en dehors du droit du travail toutes les personnes qu'on prend en charge et qu'on aide dans le cadre de nos associations.

Autre chose, c'est la question des évolutions de la famille qui sont considérables, la question de l'organisation territoriale : pourquoi les politiques de la ville ont échoué en partie à rendre les territoires plus égalitaires ?

La troisième question c'est les relations nord-sud : on a parlé des étrangers, on va avoir de plus en plus une pression des réfugiés économiques dont il faut bien qu'on traite de manière non hypocrite.

La quatrième question c'est l'Europe, je n'y reviendrai pas compte tenu de l'actualité politique...

La dernière question c'est la démocratie participative : tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut travailler avec les usagers...mais au delà de ça, comment on met en place cette démocratie participative ; je crois que là, on est vraiment au tout début de ces questions.

Le travail reste à faire mais je trouve très bien qu'on puisse commencer à travailler avec les partenaires sociaux sur ces questions.

Jean-Pierre Bultez

On voit que les contenus ne manquent pas, au niveau des méthodes il y a un certain nombre de propositions qui ont été exprimées par tous les membres de la table ronde...

Avant de donner la parole à la salle, je passe le micro à Gérard Alezard qui souhaite intervenir.

Gérard Alezard,

Vice-président honoraire du CES

Surtout après ce que je viens d'entendre à l'instant, j'ai vraiment envie de prolonger un peu cette réflexion là parce qu'on est tous au pied du mur finalement, chacun avec ses outils. Nous sommes dans un contexte où on a accumulé un certain nombre d'analyses, nous avons adopté un certain nombre de textes en particulier ici au Conseil Economique et Social. La question qui nous est posée maintenant c'est de savoir si cela reste des textes de consultation périodique ou s'il s'agit d'éléments de base pour travailler ensemble. Il me semble que c'est tout à fait essentiel puisqu'on parle des engagements, de voir déjà les engagements qui ont été pris ici et qui, pour l'essentiel ont recueilli l'accord de tous les groupes représentés au Conseil avec quelques petites différences selon certains d'entre eux. On a beaucoup cité le rapport de Didier Robert, mais on pourrait citer le texte qui a été adopté sur le projet de loi Borloo : je ne vais pas parler de la loi, elle fait son chemin dans les conditions qu'on connaît avec énormément de contestation à mon avis légitime. Mais ce qui est très intéressant dans ces deux textes là, c'est que le Conseil Economique a su, avec ses différences, se mettre d'accord pour conjuguer à la fois ce qui relève de responsabilité politique, de politique globale, de politique économique et sociale et en même temps d'urgence à prendre un certain nombre de dispositions et de mesures concrètes pour améliorer la situation.

Dans ce que vient de dire Nicole, je croyais lire le texte de Didier Robert dans la mesure où on a parlé d'emploi, de pouvoir d'achat, de logement, de santé, citoyenneté et droit de la citoyenneté... Il me semble que maintenant il y a un problème fondamental, qui est celui de savoir comment, sans que personne n'attende personne, on commence à travailler ensemble sur des choses concrètes. Peut être d'ailleurs au plan territorial parce qu'Agnès l'a abordé mais aussi au plan national... Si on pouvait retenir l'idée que ce qui s'est passé ici peut aussi se décentraliser – et ça peut se décentraliser sur des aspects encore plus concrets, plus de proximité, plus palpables – je crois qu'on y gagnerait.

Brigitte Charbonneau, Adie

Il y a un petit thème, dont il serait intéressant que s'emparent conjointement les partenaires sociaux, les associations et les usagers, un petit thème extrêmement important pour la vie quotidienne des gens, c'est qu'est ce qu'un emploi convenable, c'est à dire qu'est ce que c'est qu'un emploi qu'on n'a pas le droit de refuser sinon on vous supprime vos allocations et votre RMI ? Cette question là ne doit en aucun cas être laissée à des administratifs, il faut vraiment que les partenaires sociaux et les associations s'en emparent.

Jean-Pierre Bultez

Quel est finalement l'essentiel de ce que vous reprenez aujourd'hui ?

Bernard Caron

Puisque j'ai été interpellé, je souhaiterais rappeler le rôle du Medef dans toutes ces affaires. Nous voulons un rôle de partenaire social : avec les 5 organisations syndicales représentatives nous traitons un certain nombre de sujets sociaux importants, sur les retraites, sur le chômage, sur l'emploi. On lit cela dans tous les journaux. Nous avons une certaine convergence sur la nature des problèmes de ce matin, de fortes divergences sur les moyens d'y parvenir. Notre champ de discussion concerne effectivement les salariés et les entreprises du secteur privé marchand puisque nous ne pouvons interférer systématiquement dans des sujets pour lesquels nous ne sommes pas compétents. Et je suis d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure et le sujet de la journée d'aujourd'hui : il y aurait intérêt à multiplier les communications entre le monde associatif et le monde des partenaires sociaux.

Magloire Chéri-Bianda

Je tenais à remercier les associations du collectif ALERTE qui ont contribué à mobiliser les personnes qui sont dans la salle pour prendre la parole et qui ont participé à la préparation de cette journée et à permettre à ces même personnes d'échanger ici. Au moins aujourd'hui ils sont citoyens à part entière aussi.

Lucien Duquesne

Ce matin Gilbert Lagouanelle a parlé du pacte contre les exclusions que je vous invite vraiment à relire puisque cela vaut le coup...

FO

Le débat a été rude mais la construction a été riche. On s'est fixé des objectifs sur FO qui peuvent paraître moindres mais ils seront tenus. Nous connaissons les chiffres de la pauvreté les 6 millions de pauvres, le million de travailleurs pauvres, les milliers de travailleurs qui sont sous des contrats à durée déterminée. Donc pour FO nous continuons le combat que j'ai développé ici et ce qui sera signé dans le cadre de l'appel nous le défendrons.

Nicole Maestracci

Juste pour répondre à M. Caron, je crois que l'action associative n'est pas une action admirable, les associations elles exercent une action dans la société, les travailleurs sociaux ont un métier et je crois que tous les partenaires sociaux y compris les entreprises ont intérêt au delà du fonctionnement de leur propre entreprise à ce que la question de l'exclusion soit prise en charge par la société au sens large : je crois que c'est très important. Les associations ne sont pas dans l'assistance, elles exercent une fonction et elles font un travail, je crois que c'est important de voir les choses de cette manière là.

Agnès Naton

Je pense que notre engagement n'aura de sens que si effectivement nous faisons vivre cet engagement avec et par l'ensemble des acteurs et notamment les plus démunis. Et à partir de l'expérience que j'ai, le collectif s'est forgé 3 valeurs communes :

d'une part, l'exclusion n'est pas une fatalité, c'est vraiment les conséquences de choix politiques, économiques, bien identifiés et s'interroger sur la pauvreté c'est s'interroger sur la question de la redistribution des richesses créées.

deuxième chose, l'homme est à situer au centre du développement de la société et non pas à situer aux marges de la société. Cela pose la question de la mise en sécurité sociale professionnelle de tous et de chacun et de nous centrer sur le rôle et la place de tous les individus au sein de cette société.

troisième valeur : c'est lutter contre l'exclusion, c'est se mobiliser pour offrir des droits à chacun, et à tous les même droits. Encore faut-il se mettre d'accord sur ces droits et cela nous invite à nous interroger sur le contenu du travail aujourd'hui, sa finalité, ses valeurs, ses droits...

Je crois que travailler là dessus c'est vraiment donner tout son sens à la sociabilisation, à cette société des semblables.

Clôture et signature officielle de l'appel final

Marie-Thérèse Join-Lambert

Les associations membres d'ALERTE ont voulu conclure cette journée par un appel qui a été préparé avec les partenaires sociaux et sera signé par eux aujourd'hui. Cet appel est le fruit d'un long travail qui n'a pas été toujours facile. Il est donc loin d'être incantatoire, les discussions qui ont eu lieu tout au long de cette journée l'ont montré. C'est une invitation à l'ouverture au travail en commun, ne serait-ce déjà que pour nous mieux connaître, échanger nos analyses, repérer là où nous pouvons avancer ensemble.

Je vais vous lire cet appel et les signataires, après, diront ce qu'ils ont envie de dire à propos de cet appel.

« Depuis dix ans se sont produites des avancées législatives majeures dans l'énoncé des droits civiques et sociaux pour tous. L'article premier de la loi d'orientation de 1998 a constitué de ce point de vue un cap important. Pourtant, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion n'a pas été au rendez-vous tant espéré. Se développent même dans notre pays, en dépit de son niveau de richesse, des situations de misère dégradantes, liées à la précarité et à la fragilité de l'emploi, à la crise du logement, au délitement des liens de solidarité de proximité, au contexte international, à un déficit d'engagement civique et de volonté politique.

Aujourd'hui, bon nombre d'associations de solidarité ont le sentiment d'être condamnées à gérer l'exclusion, et entraînées de ce fait dans un mouvement de bureaucratisation. Elles se sentent utilisées, instrumentalisées. Cela, elles ne le peuvent plus, elles ne le veulent plus. La politique de lutte contre la pauvreté n'est pas réservée aux associations, elle n'est pas un secteur à part des politiques de solidarité. Elle doit être partie intégrante de l'ensemble des politiques (emploi, logement, éducation, formation, santé, famille, intégration, redistribution). Elle se joue pour une bonne part à l'intérieur du système économique, où s'amorcent les processus d'exclusion avant de devenir progressivement irrémédiables, dans les lacunes des couvertures de la perte d'emploi, dans la complexité de nos systèmes de protection sociale...

Cette journée du 26 mai 2005 entérine la volonté d'un engagement de concertation entre associations et partenaires sociaux qui ont trop longtemps œuvré séparément :

- Nous avons confronté nos analyses.
- Nous avons décidé, dans le respect de nos rôles et de nos spécificités, de nous concerter pour que la lutte contre la pauvreté, rejoignant la politique de réduction des inégalités, ait un impact suffisamment en amont pour prévenir au lieu de seulement réparer et accompagner.
- Nous le ferons **avec** les personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'exclusion, qu'elles aient ou non un emploi, qu'elles soient bénéficiaires ou non de minima sociaux, connues ou non des associations de solidarité.
- Nous nous concerterons donc régulièrement au niveau national, afin de confronter nos analyses et d'agir dans le même sens lorsque nous en serons d'accord et que nous en verrons l'opportunité ; de même au niveau local, où les politiques de l'emploi, de l'insertion et du logement se décident. Nos échanges auront un prolongement au niveau européen, dans le respect de nos appartenances respectives, afin que nous pesions efficacement pour le progrès social.

- Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour agir en direction de l'opinion et sur les pouvoirs publics dans nos structures respectives, au niveau national comme local, chacun à son niveau de responsabilité.
- Nous convenons d'un rendez-vous annuel.

Notre société a tendance à gérer l'exclusion, au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut faire cesser les situations dégradantes qui engendrent la dépendance à certaines formes d'aide alimentaire, à l'hôtel ou à l'hébergement précaires ou insalubres, à toute forme d'assistanat humiliant et indigne. Il faut agir sur les racines de la misère et des inégalités dans tous les domaines : niveau des ressources, emploi, logement, santé, éducation et formation, justice..., et surtout avoir comme objectif de société un « vivre ensemble » qui passe par l'égalité républicaine et l'accès effectif de tous aux droits de tous. Pour cela, l'Etat doit rester le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux. »

Bernard Caron,

Directeur de la protection sociale au MEDEF

Le Medef a effectivement décidé d'apporter sa signature à ce texte simplement pour témoigner de ce que la question de l'exclusion et de la précarité était une question qui concernait toutes les catégories socioprofessionnelles et toutes les catégories de la population. Nous savons tous que la cohésion sociale est un élément fragile et précaire et nous savons tous qu'une société développée ne peut pas tolérer qu'il y ait en son sein des exclus, des précaires, surtout lors de périodes un peu critiques comme celle que nous traversons alors que risquent de se déclencher des phénomènes de rupture que personne ne souhaite. Nous avons donc décidé de nous associer à cette démarche parce que nous croyons qu'elle est positive et qu'elle permet de se retrouver au delà de toutes les divergences. Il est de l'intérêt général, de l'intérêt des entreprises, de l'intérêt de l'ensemble de la population que nous ayons une attention plus particulière pour ce qu'on appelle les plus démunis et les exclus de façon à ce qu'ils ne se résignent pas, à ce que l'ensemble de la population ne se résigne pas à cette situation. Nous sommes pour notre part décidés, et les entreprises ont déjà fait beaucoup d'efforts dans ce sens, à ce qu'il n'y ait aucun phénomène de discrimination ou de rejet a priori d'une population qui parfois est un peu difficile. C'est un sujet où personne n'a le monopole des solutions, c'est vraiment un sujet qui mérite que chacun apporte sa modeste contribution pour trouver des solutions "convenables". Nous souhaitons rapprocher ce sujet avec un certain sens des réalités ; nous mesurons bien tout ce qu'il y a derrière ces sujets et toutes les contraintes que nous subissons, mais ce n'est pas une raison pour que nous refusions de les examiner et encore moins pour que nous refusions de rechercher des solutions et d'apporter des éclairages à un certain nombre de pistes qui peuvent conduire à l'insertion d'un nombre croissant de cette partie de la population dont nous aurons, compte tenu de l'évolution démographique, davantage besoin, dans les années qui viennent.

Jean-François Veysset,

Vice-président de la CGPME

Dans la démarche que nous ont fort bien présentée à l'instant Mme Naton et d'autres, nous avons d'abord chacune et chacun à tenir une place tournée vers les autres. Tous les efforts sont nécessaires, nous traversons actuellement des périodes difficiles dans le cadre d'une mondialisation prégnante, d'une Europe mal vécue mais c'est en nous tournant auprès de ceux qui sont nos voisines, nos voisins que nous avons d'abord à agir, et n'hésitons pas à oeuvrer ensemble pour une citoyenneté sans laquelle il ne saurait y avoir de bonheur durable. Il faut de manière urgente que l'on pense que le bonheur ne se construit pas à travers le malheur des autres mais qu'au contraire quelque part il n'y a pas de meilleur moment que quand on a évité à quelqu'un de tomber.

Bernard Thibault,
Secrétaire général de la CGT

Si j'ai le plaisir d'apposer la signature de cet appel au nom de la CGT, c'est que mon organisation est d'accord avec ce texte. C'est important de le souligner.

Ce n'est pas simplement une posture ou un besoin de communication que nous ressentons : signer ce texte représente un engagement de fait. Sa philosophie, son descriptif sont un engagement en tant qu'acteur à intervenir là où nous sommes acteurs en nous inspirant du diagnostic et des ambitions qu'il porte pour résorber une situation que nous décrivons tous comme portant tant de fléaux. S'il y avait encore des doutes quant à la prégnance des constats que nous partageons sur la société française, il suffit d'être à l'écoute des débats passionnés de ces dernières semaines ou encore de ces derniers jours et en ce moment même dans notre pays pour mesurer combien la question sociale et de l'exclusion sociale et de la pauvreté est importante.

Ce n'est pas qu'une posture de communication j'y insiste, c'est un engagement important de notre organisation. Il y aura naturellement les suites qui conviennent, une communication importante qui amènera les organisations de la CGT, chacune dans son domaine d'intervention et d'activité, à s'inspirer de ce texte et entretenir à d'autres niveaux des moments d'échanges, de réflexions avec le réseau associatif.

Les journalistes me posaient déjà la question de savoir s'il y avait d'autres initiatives entre le mouvement associatif et les organisations syndicales, et si, par ailleurs, ce texte ne constituait pas un peu un constat d'échec des dix ans passés.

C'est clair que dans le bilan que nous avons effectué ensemble, on relève une volonté et des termes qui n'ont jamais eu cours entre nous. Il y a donc des raisons d'être plus optimiste sur notre capacité commune à être plus efficaces par rapport aux défis que nous devons relever ensemble. En disant cela, je pense également que dans des lieux institutionnels où justement les décisions se prennent et ne sont pas sans influence sur la précarité, sur l'exclusion, il revient aux uns et aux autres de s'inspirer de cet engagement pour définir la ligne de conduite à avoir dans ces institutions. Tout ce que nous pouvons discuter, voire négocier dans le deuxième semestre de cette année en terme d'évolution des droits, en matière de retraite, en matière de protection sociale, d'indemnisation du chômage, n'est évidemment pas sans conséquence sur la situation pour l'améliorer ou au contraire pour contribuer à la détériorer encore plus.

Je pense à quelques rendez-vous que je considère comme important dans le dialogue social de notre pays ; ils devront faire la démonstration par les résultats que cette négociation produira une réelle volonté de ne pas simplement dénoncer une situation que nous partageons mais résolument produire des solutions destinées à la résorber.

Je terminerai par une assurance très forte de notre part de notre volonté d'assurer un prolongement, une publicité et un engagement autour de ce texte que nous estimons politiquement très important dans notre coopération.

Jacky Bontems
Secrétaire général adjoint de la CFDT (texte écrit)

Cette journée, les débats et les pistes retenues pour faire converger nos actions, nous engager ensemble dans la lutte contre l'exclusion est pour la CFDT essentielle. Depuis le rapport de 2003 de Didier Robert au CES, nous sommes tous engagés à franchir une étape. Le Collectif Alerte, après ses dix ans de veille et d'interpellation des acteurs, nous donne aujourd'hui l'occasion de franchir ce pas. La CFDT se réjouit de cette manifestation.

Pour la CFDT, le travail avec les associations partenaires qui interviennent dans les domaines de l'insertion et de lutte contre l'exclusion est indispensable, nous en faisons déjà l'expérience.

Si l'on veut agir de façon plus efficace et éradiquer la pauvreté et l'exclusion, cette confrontation entre le monde des entreprises classiques, le syndicalisme et celui des

associations, des entreprises d'insertion est nécessaire. Mais reconnaissons qu'elle n'est pas évidente. Pas plus qu'est évident et naturel, le travail des organisations syndicales et patronales sur ces questions. Le Collectif Alerte, comme les travaux du CES, du CNLE ou du CNIAE nous obligent à aller toujours plus loin dans cette action en profondeur pour impliquer nos représentants syndicaux, au-delà de l'analyse et du discours.

Il n'est pas question dans notre esprit de se contenter de banaliser ou gérer l'exclusion. Il s'agit bien de l'éradiquer et de la prévenir sous toutes ses formes. C'est la même chose pour le chômage, la CFDT considère qu'une société du plein emploi est possible. Dans ce sens, quelques soient les gouvernements en place et nos appréciations sur leurs insuffisances, nous nous inscrivons dans une critique constructive de la loi de 1998 contre l'exclusion hier, le plan de cohésion sociale aujourd'hui, pour suivre sa mise en œuvre, vu les conséquences pour les millions de personnes de plus en plus désocialisées.

Bien sûr, nous continuons à interpeller les patronats (du privé, comme du public) faiblement investis sur ce terrain, à contester par exemple, les contradictions sur l'allongement de l'âge de la retraite et l'exclusion des seniors. Et sur les jeunes, les choix de recrutement dans les entreprises qui ne permettent pas aux jeunes peu ou pas qualifiés, d'accéder à un emploi peu qualifié, alors que les diplômés prennent ces places, faute de mieux. (40 % des jeunes non qualifiés sont toujours au chômage 3 ans après leur sortie de l'école).

L'élévation générale du niveau de qualification est nécessaire à notre pays, mais elle n'est pas antinomique avec une véritable politique d'insertion professionnelle. Les conséquences de cette recherche d'une employabilité immédiate, qui démotive et désocialise les jeunes et les seniors, sont un affaiblissement de notre cohésion sociale qui a de graves effets sur le plan sociétal, politique et économique.

Quant au gouvernement, nous contestons, entre autres, l'absence de politique économique et industrielle favorable à l'emploi, le recul de l'impôt sur le revenu ou encore les allègements massifs de charges comme la TVA dans la restauration sans obligation de résultats sur l'emploi et sa qualité.

Sur le plan de l'action publique, notons au passage que l'Union Européenne pousse la France à aller plus loin et soutient largement les actions pour l'inclusion sociale, contre les discriminations et pour l'emploi.

Si nos voisins européens sont meilleurs que nous sur ce terrain, il serait bon que nos travaux s'inspirent des motifs de leurs résultats. Nous avons aussi des causes franco-françaises, au niveau de l'exclusion et du chômage, auxquelles il faut s'attaquer.

L'Etat, les patronats, les syndicats ..., vous l'aurez compris, pour la CFDT, la politique de lutte contre la pauvreté, grande ou petite, n'est pas réservée qu'aux associations, malgré l'excellent travail qu'elles mènent au jour le jour.

Nous sommes co-responsables de cette action. Action qui pour l'auteur syndical ne peut être centrée uniquement sur les conséquences, mais doit agir sur les causes des inégalités anciennes et nouvelles qui taraudent notre société.

Agir sur la prévention de l'exclusion, cela concerne pour la CFDT, la formation professionnelle pour ceux qui en sont exclus, la santé au travail, le recul des précarités, les discriminations ethniques, mais aussi, celles liées à la maladie ou à un handicap... L'accord interprofessionnel sur la convention de reclassement personnalisée récemment conclu, élargit des protections et des accompagnements aux salariés des PME/TPE, y compris dans la reprise d'un nouvel emploi.

Plus largement, la CFDT construit des propositions sur la sécurisation des parcours professionnels pour mieux protéger ceux qui doivent prendre des risques, pour que la mobilité ou la flexibilité ne signifient pas rupture et exclusion.

L'autre axe fort de notre action syndicale est l'insertion professionnelle. C'est-à-dire contribuer à ouvrir les portes des entreprises, à changer les idées reçues, à faire en sorte que les branches, les responsables d'entreprises, les équipes syndicales... travaillent avec les associations qui resocialisent par l'activité des personnes, le plus souvent prêtes à s'insérer dans un emploi aidé ou classique.

L'acteur syndical a la chance d'être situé à différents niveaux de l'action, jusqu'à l'organisation des travailleurs sociaux qui interviennent dans vos associations.

Je crois que la qualité de nos travaux, le sens de l'appel et de pistes explorées vont nous permettre d'avancer pour « l'accès de tous, aux droits de tous par la mobilisation de tous ».

Merci pour votre écoute.

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général de FO

Nous faisons tous le constat que l'accroissement des inégalités sociales est, non seulement, intolérable mais mine progressivement la république démocratique. En 10 ans la fracture sociale s'est élargie.

En tant qu'organisation syndicale indépendante, la CGT Force Ouvrière est une représentante de ce qu'on appelle la classe ouvrière que l'on peut aussi définir comme étant composée de toutes celles et ceux qui vivent, ont vécu ou voudraient vivre d'un travail salarié.

Aujourd'hui, sous l'effet du libéralisme économique ou capitalisme libéral et d'un système redistributif inéquitable, 6 à 7 millions de personnes se trouvent en situation de chômage ou de précarité extrême.

Avoir un travail ne garantit plus la possibilité de vivre ou survivre. C'est le cas de ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres estimé à 1 million qui tout en ayant un contrat de travail sont dans la précarité et ne peuvent accéder à des droits fondamentaux tels que le logement. Permettez-moi d'ailleurs de souligner que l'égalité ne peut en aucun cas se résumer à un petit travail, un petit salaire et une petite chambre de 7 m².

Aujourd'hui, tout en respectant l'indépendance syndicale à laquelle nous sommes particulièrement attachés à la CGT Force Ouvrière, nous décidons en signant cet appel avec les associations d'échanger et de nous concerter afin d'être plus efficaces pour que d'une manière générale la précarité recule effectivement, que vous ne soyez pas contraints à une subsidiarité permanente, que nous soyons en mesure de répondre aux aspirations collectives et individuelles.

Chacun doit, bien entendu, rester dans son rôle, vous dans le cadre de la loi de 1901 sur les associations, nous dans le cadre de la loi de 1884 pour les syndicats. Le combat est pour la CGT Force Ouvrière un combat pour la dignité, pour la solidarité, un combat pour le respect des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité, laïcité) de plus en plus menacées par le dogme de la libre concurrence qui s'exprime, en particulier, par la remise en cause des services publics et des systèmes de protection sociale collective.

A l'heure où certains considèrent que c'est en affaiblissant les garanties collectives, dont le code du travail, que l'on créera des emplois, nous disons au contraire que c'est en les renforçant qu'on pourra effectivement donner sens à l'égalité et à la solidarité. Sans liberté collective, pas de liberté individuelle.

A l'heure où certains considèrent que l'individualisme gagne du terrain, voire s'en félicite, nous montrons que la solidarité a un sens, différent de la charité et de l'éviction, et qu'il ne faut pas confondre comportement plus individualiste et égoïsme, le besoin de solidarité s'exprimant de plus en plus fortement.

Je terminerai en affirmant que c'est lorsque qu'on a un droit qu'on peut le faire respecter.

**Michel Coquillion,
Secrétaire général adjoint de la CFTC**

Je crois que nous avons fait tout au long de cette journée le constat commun de la montée de la pauvreté et de l'exclusion dans notre pays et donc de la nécessité d'aller plus loin dans les engagements, que ce soit les engagements associatifs ou les engagements syndicaux et ceci au 10^{ème} anniversaire de la précédente démarche. Et donc c'est bien la volonté de la CFTC d'aller plus loin qui se manifeste en signant ce document.

Nous continuerons à nous mobiliser en particulier dans notre domaine de responsabilité qui est le domaine syndical. Le thème de prévention a été évoqué tout à l'heure : lutte pour l'emploi dans les entreprises, lutte pour faire de la place à toutes les personnes dans l'entreprise et cette lutte peut se faire aussi en partenariat avec le mouvement associatif, sur le plan national certes, mais encore plus sur le plan régional et local. Nous essaierons aussi de permettre que les associations trouvent leur place et puissent jouer leur rôle par leur expertise sur les problèmes de l'exclusion.

C'est un engagement de la CFTC de relayer l'appel et d'engager le mouvement dans ces démarches. Il a été montré aussi la nécessité de s'unir pour agir et pas seulement pour rendre la misère moins insupportable mais bien pour lutter contre et pour l'éradiquer. Et cela a été souligné par mes prédécesseurs, la pauvreté s'étend même chez les salariés maintenant. C'est aussi un sujet de lutte très important.

Nous allons continuer à nous battre dans l'esprit de cette déclaration dans les négociations à venir (ex : concernant l'emploi des seniors, la formation professionnelle, l'assurance chômage) et nous allons continuer à attirer l'attention des pouvoirs publics, l'attention de nos responsables aussi sur le risque fort de voir se développer dans les années à venir, avec un retour éventuel de la croissance, avec une amélioration de l'emploi, la juxtaposition d'une exclusion persistante avec même parfois des manques de personnels dans des activités en tension sur le marché de l'emploi. Il y a là un enjeu extrêmement important sur lequel nous allons continuer à nous mobiliser.

Je terminerai en reprenant la citation que Lucien Duquesne faisait : l'avancée d'une société est l'avancée du plus petit de ses membres, je crois que c'est aussi dans cet esprit que nous signons ce document. C'est bien l'engagement de chacun, que ce soit au niveau national dans l'organisation, ou chacun de nos militants de la CFTC.

Je la qualifie en reprenant ce que disait Jean Bornard : « Que chacun le fasse et ça se fera ! »

**Jean-François Hécklé,
Chargé de mission à la CFE/CGC**

Pauvreté-exclusion-discrimination. Qui ne pourrait être sensible à de tels mots ?

Qui ne pourrait dire oui à adhérer fortement à ce texte là ?

Nous-même CFE-CGC, bien que nous ayons une forme de pauvreté différente dans nos équipes, nos adhérents, nous avons un nouveau type de pauvreté. Cet après-midi, je suis

heureux de voir que mes collègues des centrales syndicales parlent à l'unisson : cela n'arrive pas tous les jours, il faut tout de même le souligner, c'est très important. L'important c'est bien de signer, d'en parler, de dire ce qu'on va faire et ce qu'on ne va pas faire ; mais c'est d'aller au charbon, aller au charbon pour nous syndicats c'est bien sûr les relais : nos relais d'Unions régionales, Unions départementales qui doivent nous alerter dans un constant « va et vient ». C'est vrai encore une fois qu'une journée comme celle-ci doit être marquée d'une pierre blanche dans l'histoire de notre syndicalisme.